

# LES MACHABÉES

## LIVRE SECOND <sup>1</sup>

### CHAPITRE PREMIER.

#### *Deux lettres des Juifs de Judée aux Juifs d'Égypte.*

1. Fratribus, qui sunt per Ægyptum, Judæis, salutem dicunt fratres, qui sunt in Jerosolymis, Judæi, et qui in regione Judææ, et pacem bonam.

2. Beneficiat vobis Deus, et meminert testamenti sui, quod locutus est ad Abraham, et Isaac, et Jacob, servorum suorum fidelium :

3. et det vobis cor omnibus, ut colatis eum, et faciatis ejus voluntatem, corde magno, et animo volenti.

4. Adaperiat cor vestrum in lege sua, et in præceptis suis, et faciat pacem.

1. Les Juifs qui sont dans Jérusalem et dans le pays de Judée <sup>2</sup>, aux Juifs leurs frères qui demeurent en Égypte, salut et une heureuse paix.

2. Que Dieu vous comble de biens ; qu'il se souvienne de l'alliance qu'il a faite avec Abraham, Isaac et Jacob, sés fidèles serviteurs.

3. Qu'il vous donne à tous un cœur, afin que vous l'adoriez, et que vous accomplissiez sa volonté avec un cœur grand, et un esprit plein d'ardeur.

4. Qu'il ouvre votre cœur à sa loi et à ses préceptes, et qu'il vous donne la paix <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Voyez l'Introduction au premier livre des Machabées. Les deux lettres (1, 1-2, 19) n'ont pas un rapport très-étroit au livre qui suit ; elles n'y ont été, selon toute apparence, insérées, qu'afin qu'elles ne fussent pas perdues. La première fut écrite après l'an 143, la seconde en l'an 123 avant Jésus-Christ.

γ. 1. — <sup>2</sup> Un très-grand nombre de Juifs habitaient en Égypte, spécialement à Alexandrie, depuis que Ptolémée, fils de Lagus (320 avant Jésus-Christ), en avait emmené comme colons plus de 100,000 (voyez l'Introduction au premier livre des Mach.), et qu'Onias eut bâti le temple de Léontopolis, au second siècle avant Jésus-Christ.

γ. 4. — <sup>3</sup> Qu'il fasse par sa loi, que des rapports pacifiques se rétablissent entre les Juifs de la Palestine et ceux d'Égypte. Ces deux factions de la nation étaient dans une perpétuelle division, parce que les Juifs qui étaient en Palestine ne reconnaissaient pas Léontopolis comme un lieu où il fût permis de sacrifier (Voy. 1. Mach. 14, 41. note 20).

5. Qu'il exauce vos prières, qu'il se reconcilie avec vous<sup>4</sup>, et qu'il ne vous abandonne point dans le temps mauvais.

6. Quant à nous, nous sommes maintenant occupés ici à prier pour vous<sup>5</sup>.

7. Sous le règne de Démétrius<sup>6</sup>, l'an cent soixante-neuf<sup>7</sup>, nous vous écrivîmes, nous autres Juifs, dans l'affliction et dans l'accablement des maux qui nous étaient survenus pendant ces années, depuis que Jason se fut retiré de la terre sainte et du royaume<sup>8</sup>.

8. Ils brûlèrent la porte du temple, et ils répandirent le sang innocent<sup>9</sup>. Nous priâmes le Seigneur, et nous fûmes exaucés. Nous offrîmes le sacrifice et de la fleur de farine; nous allumâmes les lampes, et nous exposâmes les pains<sup>10</sup>.

9. Célébrez donc maintenant la fête des Tabernacles du mois de Casleu<sup>11</sup>.

10. L'an cent quatre-vingt-huit<sup>12</sup>, le peuple qui est dans Jérusalem et dans la Judée, le sénat et Judas, à Aristobule, précepteur du roi Ptolémée<sup>13</sup>, de la race des prêtres sacrés<sup>14</sup>, et aux Juifs qui sont en Égypte, salut et prospérité.

11. Dieu nous ayant délivrés de très-

5. Exaudiat orationes vestras, et reconcilietur vobis, nec vos deserat in tempore malo.

6. Et nunc hic sumus orantes pro vobis.

7. Regnante Demetrio anno centesimo sexagesimo nono, nos Judæi scripsimus vobis in tribulatione, et impetu, qui supervenit nobis in istis annis, ex quo recessit Jason a sancta terra, et a regno.

8. Portam succenderunt, et effuderunt sanguinem innocentem: et oravimus ad Dominum, et exauditi sumus, et obtulimus sacrificium, et similaginem, et accendimus lucernas, et proposuimus panes.

9. Et nunc frequentate dies scenopægie mensis Casleu.

10. Anno centesimo octogesimo octavo, populus qui est Jerosolymis, et in Judea, senatusque et Judas, Aristobolo magistro Ptolemæi regis, qui est de genere christorum sacerdotum, et his, qui in Ægypto sunt, Judæis, salutem et sanitatem.

11. De magnis periculis a Deo

ŷ. 5. — <sup>4</sup> en ce qui concerne votre séparation, en faisant que vous vous réunisiez à nous. Ils les engageaient à célébrer la fête de la consécration du temple (ŷ. 9), parce que cette démarche, qui impliquait une reconnaissance de la sainteté du temple de Jérusalem, devait être un pas vers la réunion.

ŷ. 6. — <sup>5</sup> Bel exemple de la charité fraternelle!

ŷ. 7. — <sup>6</sup> surnommé Nicator.

<sup>7</sup> 143 avant Jésus-Christ (Voy. 1. *Mach.* 10 et 11.)

<sup>8</sup> Jason avait expulsé son frère Onias III, du souverain sacerdoce. Trois ans après (172 avant Jésus-Christ), il fut lui-même dans la nécessité de céder sa place à son autre frère, Ménélaus, qui avait offert au roi trois cents talents de plus (*pl. b.* 4, 23 et suiv.). Il quitta la Judée, et mourut bientôt après à Sparte. Depuis son apostasie, l'oppression des rois de Syrie sur la Judée alla toujours en s'ap pesantissant. D'autres traduisent le grec: Depuis que Jason et ses partisans se furent retirés de la terre sainte et du royaume (de Jéhova).

ŷ. 8. — <sup>9</sup> Voy. 1. *Mach.* 1, 30 et suiv.

<sup>10</sup> Sept lampes brûlaient sur le chandelier sacré; les pains de proposition étaient placés sur la table d'or.

ŷ. 9. — <sup>11</sup> La fête dont il est ici parlé, tombait dans notre mois de décembre. C'est la fête de la consécration du temple, que Judas avait établie (1. *Mach.* 4, 59), et elle est appelée la fête des Tabernacles (voy. *pl. b.* 10, 6 et suiv.), parce que, de même que la fête des Tabernacles, proprement dite, qui tombait en octobre, on la passait aussi dans la joie sous des tentes.

ŷ. 10. — <sup>12</sup> 123 avant Jésus-Christ.

<sup>13</sup> \* vraisemblablement Ptolémée Evergète, ou le Bienfaisant. — Judas dont il est ici question, serait, selon quelques-uns, un parent de Jean Hyrcan, qui dans le temps où celui-ci faisait la guerre contre les Syriens, dirigeait les affaires intérieures du royaume de Juda.

<sup>14</sup> Aristobule était un Juif docte, très-versé dans la philosophie, de la race consacrée, c'est-à-dire des grands prêtres. Judas dont il s'agit ici ne peut, eu égard au temps, être Judas Machabée.

liberati, magnifice gratias agimus ipsi, utpote qui adversus talem regem dimicavimus.

12. Ipse enim ebulliret fecit de Perside eos, qui pugnaverunt contra nos, et sanctam civitatem.

13. Nam cum in Perside esset dux ipse, et cum ipso immensus exercitus, cecidit in templo Nanaë, consilio deceptus sacerdotum Nanaë.

14. Etenim cum ea habitaturus venit ad locum Antiochus, et amici ejus, et ut acciperet pecunias multas dotis nomine.

15. Cumque proposuissent eas sacerdotes Nanaë, et ipse cum paucis ingressus esset intra ambitum fani, clausurunt templum.

16. cum intrasset Antiochus : apertoque occulto aditu templi, mittentes lapides percusserunt ducem, et eos qui cum eo erant, et dividerunt membratim, et capitibus amputatis foras projecerunt.

17. Per omnia benedictus Deus, qui tradidit impios.

18. Facturi igitur quinta et vigesima die mensis Casleu purificationem templi, necessarium duximus significare vobis : ut et vos quoque agatis diem scenopægiæ, et diem ignis qui datus est quando Nehemias ædificato templo et altari obtulit sacrificia.

grands périls, nous lui en rendons aussi de très-grandes actions de grâces, pour avoir eu la force de combattre contre un tel roi<sup>12</sup>.

12. Car c'est lui qui a fait sortir de Perse cette multitude de gens qui ont combattu contre nous et contre la ville sainte<sup>13</sup>.

13. Mais ce chef de nos ennemis étant lui-même en Perse avec une armée innombrable, est péri dans le temple de Nanaë, ayant été trompé par le conseil frauduleux des prêtres de cette idole<sup>14</sup>.

14. Car Antiochus étant venu avec ses amis au temple de cette déesse, comme pour l'épouser<sup>15</sup>, et pour y recevoir de grandes sommes d'argent à titre de dot,

15. les prêtres de Nanaë lui montrèrent tout cet argent, et après qu'Antiochus fut entré avec peu de gens au-dedans du temple ils le fermèrent sur lui.

16. Alors ouvrant une porte secrète qui rendait dans le temple<sup>16</sup>, ils l'assommèrent à coups de pierres, lui et ceux qui l'accompagnaient<sup>17</sup>, et mettant leurs corps en pièces, ils leur coupèrent la tête, et les jetèrent dehors<sup>18</sup>.

17. Que Dieu soit béni en toutes choses, lui qui a livré ainsi les impies.

18. Comme donc nous devons célébrer le vingt-cinquième jour du mois de Casleu la purification du temple, nous avons jugé nécessaire de vous en donner avis, afin que vous célébriez aussi la fête des Tabernacles<sup>19</sup>, et la fête du feu qui nous fut donné, lorsque Néhémias, après avoir rebâti le temple et l'autel, y offrit les sacrifices<sup>20</sup>.

§. 11. — <sup>15</sup> Antiochus-Epiphanes. — \* Selon quelques-uns, par le mot « roi, » il faut entendre en général les dynasties des rois de Syrie, qui firent la guerre aux Juifs soit à force ouverte, soit par artifice. D'autres encore veulent qu'il s'agisse d'Antiochus-Sidétès (Voy. 1. Mach. 15, 1. note 1).

§. 12. — <sup>16</sup> Voy. Mach. 1. 6, 4. Dans le grec il n'y a pas « de Perse. »

§. 13. — <sup>17</sup> Voy. sur ce récit 1. Mach. 6. note 4. Nanaë était une déesse des Perses, la Diane des Grecs.

§. 14. — <sup>18</sup> \* Les exemples d'une folie semblable ne sont pas rares dans l'antiquité; car de même que Jupiter et les autres dieux de l'Olympe, étaient censés s'unir aux filles des hommes, les princes, enfants des hommes, eurent aussi la prétention d'épouser des déesses. Les Athéniens promirent à Marc-Antoine Minerve pour épouse, et le nouveau mari leur demanda pour la dot de son épouse mille talents. Héliogabale épousa en cérémonie la déesse Uranie, et Caligula voulut en faire autant.

§. 16. — <sup>19</sup> Dans le grec : la porte secrète du plafond.

<sup>20</sup> \* Le roi lui-même ne mourut pas de ses blessures; car il est expressément marqué (1. Mach. 6), qu'il périt rongé par une maladie cruelle à son retour de Perse (Comp. pl. b. 9, 1 et suiv.).

<sup>21</sup> Peut-être l'intention des prêtres, en agissant ainsi, était-elle de faire croire que la déesse elle-même en avait tiré vengeance.

§. 18. — <sup>22</sup> Voy. pl. h. §. 9.

<sup>23</sup> Le feu sacré ayant été retrouvé à l'époque où Néhémie fit consacrer l'autel nouvellement érigé, les Juifs d'Egypte devaient célébrer avec la fête de la consécration du temple celle du feu sacré. Par là ils auraient reconnu d'une manière

19. Car lorsque nos pères furent emmenés captifs en Perse<sup>24</sup>, ceux d'entre les prêtres qui craignaient Dieu, ayant pris le feu qui était sur l'autel, le cachèrent secrètement dans une vallée où il y avait un puits qui était profond et à sec<sup>25</sup>, et le mirent là pour être gardé sûrement; comme en effet ce lieu demeura inconnu à tout le monde.

20. Et beaucoup d'années s'étant passées depuis ce temps-là, lorsqu'il plut à Dieu de faire envoyer Néhémias en Judée, par le roi de Perse<sup>26</sup>, il envoya les petits-fils de ces prêtres qui avaient caché ce feu, pour le chercher; et ils ne trouvèrent point ce feu, comme ils nous l'ont dit eux-mêmes, mais seulement une eau épaisse<sup>27</sup>.

21. Alors le prêtre Néhémias<sup>28</sup> leur commanda de puiser cette eau, et de la lui apporter; et il leur ordonna d'en faire des aspersions sur les sacrifices, sur le bois, et sur ce qu'on avait mis dessus.

22. Ce qui ayant été fait, et le soleil qui était auparavant caché d'un nuage, ayant commencé à luire, il s'alluma un grand feu qui remplit d'admiration tous ceux qui étaient présents<sup>29</sup>.

23. Cependant tous les prêtres faisaient la prière à Dieu, jusqu'à ce que le sacrifice fût consommé, Jonathas<sup>30</sup> commençant, et les autres lui répondant.

24. Et Néhémias priait en ces termes : SEIGNEUR, Dieu, créateur de toutes choses, terrible et fort, juste et miséricordieux, qui êtes le seul bon roi,

25. seul excellent, seul juste, tout-puisant et éternel, qui délivrez Israël de tout mal, qui avez choisi nos pères et qui les avez sanctifiés :

26. recevez ce sacrifice pour tout votre

19. Nam cum in Persidem ducerentur patres nostri, sacerdotes, qui tunc cultores Dei erant, acceptum ignem et altari occulte absconderunt in valle, ubi erat puteus altus et siccus, et in eo contutati sunt eum, ita ut omnibus ignotus esset locus.

20. Cum autem præterissent anni multi, et placui Deo ut mitteretur Nehemias a rege Persidis : nepotes sacerdotum illorum, qui absconderant, misit ad requirendum ignem : et sicut narrauerunt nobis, non invenerunt ignem, sed aquam crassam.

21. Et iussit eos haurire, et afferre sibi : et sacrificia, quæ imposita erant, iussit sacerdos Nehemias aspergi ipsa aqua, et ligna, et quæ erant superposita.

22. Utque hoc factum est, et tempus affuit, quo sol refulsit, qui prius erat in nubilo, accensus est ignis magnus, ita ut omnes mirarentur.

23. Orationem autem faciebant omnes sacerdotes, dum consummaretur sacrificium, Jonathas inchoante, ceteris autem respondentibus.

24. Et Nehemiæ erat oratio hunc habens modum : DOMINE Deus omnium creator, terribilis et fortis, justus et misericors, qui solus es bonus rex,

25. solus præstans, solus justus, et omnipotens, et æternus, qui liberas Israel de omni malo, qui fecisti patres electos, et sanctificasti eos :

26. accipe sacrificium pro uni-

expresse et formelle que le lieu véritable où il était permis de faire des sacrifices, était Jérusalem; en effet, le feu sacré est celui que Dieu lui-même avait primitivement allumé, et qui depuis brûla constamment sur l'autel (3. Moys. 6, 12. 13). Ce serait Jérémie qui, avant la destruction du temple, aurait engagé les prêtres à le cacher sous la terre. La suite fait connaître comment il fut retrouvé.

ŷ. 19. — <sup>24</sup> c'est-à-dire à Babylone, qui fut depuis incorporée au royaume des Perses.

<sup>25</sup> C'était une citerne desséchée. Dans le grec : dans le creux d'un puits.

ŷ. 20. — <sup>26</sup> Voy. 2. liv. d'Esdr.

<sup>27</sup> une espèce de limon épais.

ŷ. 21. — <sup>28</sup> Dans le grec il n'y a pas : « le prêtre. »

ŷ. 22. — <sup>29</sup> Dans le grec : ... fait, et un certain temps s'étant écoulé, le soleil qui était auparavant couvert de nuages, se mit à luire, un grand feu s'alluma, en sorte que tous en furent dans l'admiration.

ŷ. 23. — <sup>30</sup> le chef des chantres.

verso populo tuo Israel, et custodi partem tuam, et sanctifica.

27. Congrega dispersionem nostram, libera eos qui serviunt gentibus, et contempso et abominatos respicere : ut sciant gentes quia tu es Deus noster.

28. Afflige opprimentes nos, et contumeliam facientes in superbia.

29. Constitue populum tuum in loco sancto tuo, sicut dixit Moyses.

30. Sacerdotes autem psallebant hymnos, usquequo consumptum esset sacrificium.

31. Cum autem consumpsum esset sacrificium, ex residua aqua Nehemias jussit lapides majores perfundi.

32. Quod ut factum est, ex eis flamma accensa est : sed ex lumine, quod refulsit ab altari, consumpta est.

33. Ut vero manifestata est res, renuntiatum est regi Persarum, quod in loco, in quo ignem absconderant hi qui translati fuerant sacerdotes, aqua apparuit, de qua Nehemias, et qui cum eo erant, purificaverunt sacrificia.

34. Considerans autem rex, et rem diligenter examinans, fecit ei templum, ut probaret quod factum erat ;

35. et cum probasset, sacerdotibus donavit multa bona, et alia atque alia munera, et accipiens manu sua, tribuebat eis.

36. Appellavit autem Nehemias

peuple d'Israël ; conservez et sanctifiez ceux que vous avez rendus votre portion.

27. Rassemblez tous nos frères dispersés ; délivrez ceux qui sont sous l'esclavage des gentils ; regardez favorablement ceux qui sont devenus un objet de mépris et d'abomination, afin que les nations connaissent que vous êtes notre Dieu.

28. Affligez ceux qui nous oppriment, et qui nous outragent avec orgueil<sup>31</sup>.

29. Et établissez votre peuple dans votre saint lieu, selon que Moysè l'a prédit<sup>32</sup>.

30. Cependant les prêtres chantaient des hymnes et des cantiques, jusqu'à ce que le sacrifice fut consumé<sup>33</sup>.

31. Et le sacrifice étant consumé, Néhémias ordonna que l'on répandit ce qui restait de cette eau sur les grandes pierres<sup>34</sup>.

32. Ce qu'on n'eût pas plutôt fait, qu'il s'y alluma une grande flamme ; mais elle fut consumée par la lumière qui reluisait de dessus l'autel<sup>35</sup>.

33. Lorsque cet événement fut rendu public, on rapporta au roi de Perse, qu'au même lieu où les prêtres qui avaient été emmenés captifs, avaient caché le feu, on avait trouvé une eau dont Néhémias et ceux qui étaient avec lui avaient purifié les sacrifices<sup>36</sup>.

34. Le roi après avoir considéré ce qu'on lui disait, et s'être assuré par une recherche exacte de la vérité de la chose, fit bâtir en ce même lieu un temple<sup>37</sup>.

35. Et se tenant assuré de ce prodige, il donna aux prêtres de grands biens, et leur fit divers présents, qu'il leur distribuait de sa propre main<sup>38</sup>.

36. Néhémias appela ce lieu Nephthar<sup>39</sup>,

‡ 28. — <sup>31</sup> Du temps de Néhémie, les Juifs furent surtout outragés et persécutés par les Samaritains et les autres peuples païens. leurs voisins (Voy. 2. Esdr. 4, 2-7).

‡ 29. — <sup>32</sup> Voy. 5. Moys. 30, 4. 5

‡ 30. — <sup>33</sup> Les mots « jusqu'à ce que... consumé » ne sont pas dans le grec.

‡ 31. — <sup>34</sup> vraisemblablement sur les degrés inférieurs de l'autel.

‡ 32. — <sup>35</sup> vraisemblablement par l'ordre de Dieu, afin que le miracle se réitérât devant tous les assistants.

‡ 33. — <sup>36</sup> Dans le grec : avec laquelle Néhémie avait purifié, consacré, ce qui était nécessaire pour les sacrifices.

‡ 34. — <sup>37</sup> ou plutôt une enceinte, comme porte le grec, afin de préserver cet endroit de toute action peu respectueuse. Les Perses rendaient au feu les honneurs divins.

‡ 35. — <sup>38</sup> Dans le grec le verset porte : Et le roi prit (de son trésor), et donna beaucoup d'argent à ceux auxquels il était favorable. D'autres autrement. — \* On pourrait aussi traduire mot à mot : Et le roi prit et donna beaucoup de choses de toutes sortes, dont il faisait des présents.

‡ 36. — <sup>39</sup> De l'hébreu : chapbar, expier, purifier. Il devrait y avoir nechphar ;

c'est-à-dire purification<sup>40</sup> : mais il y en a plusieurs qui l'appellent Néphi<sup>41</sup>.

hunc locum Nephthar, quod interpretatur purificatio. Vocatur autem apud plures Nephi.

## CHAPITRE II.

### *Continuation de la seconde lettre. Préambule du second livre des Machabées.*

1. Or on trouve dans les écrits du prophète Jérémie<sup>1</sup>, qu'il commanda à ceux qui allaient de Judée en un pays étranger, de prendre<sup>2</sup> le feu, comme on l'a marqué auparavant, et qu'il leur donna des préceptes, lorsqu'ils étaient sur le point d'être transférés.

2. Et il leur enjoignit très-expressément de n'oublier pas les ordonnances du Seigneur, et de ne pas tomber dans l'égarement d'esprit, en voyant les idoles d'or et d'argent, avec tous leurs ornements<sup>3</sup>.

3. Et leur donnant encore divers avis, il les exhortait à n'éloigner jamais de leur cœur la loi de Dieu<sup>4</sup>.

4. Il était aussi marqué dans le même écrit, que ce prophète, par un ordre particulier qu'il avait reçu de Dieu, commanda qu'on emportât avec lui le tabernacle et l'arche, jusqu'à ce qu'il fût arrivé à la montagne sur laquelle Moïse était monté, et d'où il avait vu l'héritage du Seigneur<sup>5</sup>.

1. Invenitur autem in descriptionibus Jeremiæ prophete, quod jussit eos ignem accipere qui transmigrabant : ut significatum est, et ut mandavit transmigratis.

2. Et dedit illis legem ne obliviscerentur præcepta Domini, et ut non exerrarent mentibus videntes simulacra aurea et argentea, et ornamenta eorum.

3. Et alia hujusmodi dicens, hortabatur ne legem amoverent a corde suo.

4. Erat autem in ipsa scriptura, quomodo tabernaculum et arcam jussit propheta divino responso ad se facto comitari secum, usquequo exiit in montem, in quo Moyses ascendit, et vidit Dei hereditatem.

mais comme il arrive très-souvent que les noms orientaux sont confondus et altérés dans le grec, celui-ci a été changé en nephthar.

<sup>40</sup> C'est-à-dire consécration, sanctification. Le lieu où le feu fut trouvé fut ainsi appelé, parce qu'il sanctifia le sacrifice, comme étant agréable à Dieu (ŷ. 33).

<sup>41</sup> C'est la corruption de nephthar dans la bouche du peuple. Il y a dans le grec : nephthaei.

ŷ. 1. —<sup>1</sup> On ne trouve rien de ce qui est marqué ici dans les écrits qui nous restent de ce Prophète. Il y a dans le grec : Or on trouve aussi dans les écrits que Jérémie, le Prophète, commanda, etc.

<sup>2</sup> et de cacher.

ŷ. 2. —<sup>3</sup> durant la captivité au milieu des nations.

ŷ. 3. —<sup>4</sup> L'auteur semble faire allusion à la lettre que Jérémie envoya à ceux des captifs qu'on allait emmener à Babylone, et qui se lit dans Baruch, chap. 6.

ŷ. 4. —<sup>5</sup> pour contempler la terre promise (5. *Moy.* 34, 1. 5). Le saint tabernacle que Moïse fit construire, fut, lorsque Salomon bâtit le temple, déposé et conservé comme l'ancien sanctuaire dans un endroit particulier du temple, et il y demeura jusqu'au siège de la ville par Nabuchodonosor. Après que la ville eut été prise, Jérémie, par l'ordre de Dieu, et vraisemblablement avec la permission de Nabuzardan, qui connaissait le Prophète (*Jér.* 39, 11. 12), l'enleva avec l'arche d'alliance et l'autel des parfums (ŷ. 5), avant que Nabuchodonosor donnât l'ordre d'incendier la ville et le temple (*Jér.* 52, 7-13), et sauva tous ces objets précieux de la manière qui est marquée ci-dessous. Pourquoi ici le récit de ce fait? — Pour faire ressortir davantage la sainteté du temple de Jérusalem, dont il s'agissait de célébrer par une fête la nouvelle consécration; car tous ces objets divins seront rapportés dans ce temple, de même qu'il a reçu de nouveau le feu sacré (ŷ. 7).

5. Et veniens ibi Jeremias invenit locum speluncæ : et tabernaculum, et arcam, et altare incensi intulit illuc, et ostium obstruxit.

6. Et accesserunt quidam simul, qui sequebantur, ut notarent sibi locum : et non potuerunt invenire.

7. Ut autem cognovit Jeremias, culpans illos, dixit : Quod ignotus erit locus, donec congreget Deus congregationem populi, et propitius fiat :

8. et tunc Dominus ostendet hæc, et apparebit majestas Domini, et nubes erit, sicut et Moysi manifestabatur, et sicut cum Salomon petiit ut locus sanctificaretur magno Deo, manifestabat hæc.

9. Magnifice etenim sapientiam tractabat : et ut sapientiam habens, obtulit sacrificium dedicationis et consummationis templi.

10. Sicut et Moyses orabat ad Dominum, et descendit ignis de cælo, et consumpsit holocaustum, sic et Salomon oravit, et descendit ignis de cælo, et consumpsit holocaustum.

11. Et dixit Moyses, eo quod non sit comestum quod erat pro peccato, consumptum est.

12. Similiter et Salomon octo diebus celebravit dedicationem.

13. Inferebantur autem in descriptionibus et commentariis Ne-

5. Et Jérémie y étant arrivé, y trouva une caverne, où il mit le tabernacle, l'arche et l'autel des encensements ; et il en boucha l'entrée.

6. Or quelques-uns de ceux qui l'avaient suivi, s'étant approchés pour remarquer ce lieu, ils ne purent le trouver.

7. Et Jérémie l'ayant su, les blâma, et dit que ce lieu demeurerait inconnu jusqu'à ce que Dieu eût rassemblé son peuple dispersé, et qu'il lui eût fait miséricorde<sup>6</sup> ;

8. et qu'alors le Seigneur ferait voir ces choses ; que la majesté du Seigneur paraîtrait de nouveau, et qu'il y aurait une nuée, selon qu'elle avait paru à Moïse, et qu'elle fut manifestée lorsque Salomon demanda que le temple fût sanctifié pour le grand Dieu<sup>7</sup>. 3. *Rois*, 8, 11. 2. *Par.* 7, 1.

9. Car il faisait<sup>8</sup> éclater sa sagesse d'une manière magnifique ; et il offrit le sacrifice de la dédicace et de la consommation du temple, comme un homme qui était rempli de sagesse<sup>9</sup>.

10. Comme Moïse pria le Seigneur, et que le feu descendit du ciel et consuma l'holocauste<sup>10</sup>, ainsi Salomon pria, et le feu descendit du ciel et consuma l'holocauste<sup>11</sup>.

11. Et Moïse dit : Parce que l'hostie qui a été offerte pour le péché n'a point été mangée, elle a été consumée<sup>12</sup>.

12. Salomon célébra aussi pendant huit jours la dédicace du temple<sup>13</sup>.

13. Ces mêmes choses se trouvent aussi dans les écrits et dans les mémoires de Né-

γ. 7. — <sup>6</sup> Le Prophète dit dans ses prophéties (*Jer.* 3, 16 et suiv.), que l'arche ne paraîtra plus pendant toute la durée des temps messianiques ; d'après le passage ci-dessus, elle se retrouvera lors de la conversion générale des Juifs. Comment ? — Dans la personne de Jésus-Christ, qui est le sanctuaire vivant, et qui représente dans un sens spirituel tous ces objets.

γ. 8. — <sup>7</sup> Lit. : que ce lieu, — le temple fut sanctifié pour le grand Dieu.

γ. 9. — <sup>8</sup> Salomon.

<sup>9</sup> Dans le grec le verset porte : Car il montra combien grande était sa sagesse (par la prière qu'il fit lors de la consécration du temple), lorsqu'il offrit les victimes de la consécration.

γ. 10. — <sup>10</sup> *Voy.* 3. *Moys.* 9, 24.

<sup>11</sup> \* *Comp.* 2. *Par.* 7, 1.

γ. 11. — <sup>12</sup> par le feu sacré de l'autel (*Voy.* 3. *Moys.* 11, 16 et suiv.). Les Juifs de Jérusalem citent encore ce fait pour la gloire de leur temple, qui possède le feu sacré, dans lequel, au besoin (comp. le passage ci-dessus de *Moys.*), on pouvait faire brûler les morceaux des victimes, qui n'étaient pas entièrement consumés. Encore un motif insinué tacitement à se rallier au temple, qui jouit d'une telle prérogative !

γ. 12. — <sup>13</sup> Ce que nous faisons présentement, Salomon le fit autrefois ; c'est donc aussi pour vous un devoir de le faire.

hémias, où l'on voit qu'il fit une bibliothèque, ayant rassemblé de divers pays les livres des Prophètes, ceux de David, et les lettres des Rois, et ce qui regardait les dons faits au temple<sup>14</sup>.

14. Judas<sup>15</sup> a encore recueilli tout ce qui s'était perdu pendant la guerre que nous avons eue, et ce recueil est entre nos mains.

15. Que si vous désirez avoir ces écrits, envoyez-nous des personnes qui puissent vous les porter<sup>16</sup>.

16. Nous vous avons donc écrit, étant sur le point de célébrer la purification<sup>17</sup>, et vous ferez bien de célébrer cette fête comme nous.

17. Or nous espérons que Dieu, qui a délivré son peuple, qui a rendu à tous leur héritage, et rétabli le royaume, le sacerdoce et le lieu saint,

18. selon qu'il l'avait promis dans la loi<sup>18</sup>, nous fera bientôt miséricorde, et nous rassemblera de tous les pays qui sont sous le ciel, dans son saint lieu<sup>19</sup>.

19. Car il nous a délivrés de grands périls, et il a purifié son temple<sup>20</sup>.

20. Nous avons dessein d'écrire ce qui regarde Judas Machabée et ses frères, la manière dont le grand temple a été purifié, et dont la dédicace de l'autel s'est faite;

21. comme aussi les combats qui se sont donnés sous Antiochus l'illustre<sup>21</sup>, et sous son fils Eupator,

22. et les faveurs éclatantes<sup>22</sup> qu'ont re-

hemie hæc eadem : et ut construens bibliothecam congregavit de regionibus libros, et Prophetarum, et David, et epistolas Regum, et de donariis.

14. Similiter autem et Judas ea, quæ deciderant per bellum, quod nobis acciderat, congregavit omnia, et sunt apud nos.

15. Si ergo desideratis hæc, mittle qui perferant vobis.

16. Acturi itaque purificationem scripsimus vobis : bene ergo facietis, si egeritis hos dies.

17. Deus autem, qui liberavit populum suum, et reddidit hereditatem omnibus, et regnum, et sacerdotium, et sanctificationem,

18. sicut promisit in lege, speramus quod cito nostri miserebitur, et congregabit de sub cælo in locum sanctum.

19. Eripuit enim nos de magnis periculis, et locum purgavit.

20. De Juda vero Machabæo, et fratribus ejus, et de templi magni purificatione, et de aræ dedicatione;

21. sed et de præliis, quæ pertinent ad Antiochum Nobilem, et filium ejus Eupatorem;

22. et de illuminationibus quæ

¶ 13. — <sup>14</sup> Nous n'avons plus les écrits de Néhémie dont il est ici question. Dans le grec : ... une bibliothèque, et recueillit les livres des Rois et des Prophètes, et ceux de David et les lettres des rois touchant les dons. — Par les livres des Rois sont désignés, outre ceux qui porte ce nom, aussi les Paralipomènes et vraisemblablement encore les livres historiques qui les précèdent, Josué et les Juges. Par les Prophètes sont compris les quatre grands Prophètes et les douze petits; par les écrits de David sont désignés les Psaumes avec les autres livres moraux (Job, le Cantique des Cantiques, l'Ecclésiaste, les Proverbes), de même que tous ces livres du temps de Jésus-Christ étaient également compris sous le nom de Psaumes. Ainsi Néhémie recueillit tous les écrits sacrés qui existaient de son temps.

¶ 14. — <sup>15</sup> On ne sait quel est ce Judas. — \* Selon quelques-uns, c'est Judas Machabée. Judas recueillit et rassembla les livres saints, devenus rares dans la persécution d'Antiochus-Epiphane, quand les ennemis de Dieu et du peuple hébreu déchiraient et brûlaient ces monuments sacrés (1. *Mach.* 1, 59. 2, 48).

¶ 15. — <sup>16</sup> \* Les Juifs d'Egypte avaient les anciens livres sacrés, recueillis sous Néhémie, et traduits en grec, mais ils pouvaient, n'avoir pas les monuments écrits depuis ce temps-là, et rassemblés par Judas : ce sont ces derniers que les Juifs de Jérusalem offrent à ceux d'Egypte.

¶ 16. — <sup>17</sup> \* A savoir la fête de la purification du temple par Judas Machabée (Voy. *pl. h.* 1, 9. 19).

¶ 18. — <sup>18</sup> Voy. 5. *Moy.* 30, 3-5.

<sup>19</sup> Encore ici, ce semble, se trouve une exhortation tacite à se rallier au temple de Jérusalem.

¶ 19. — <sup>20</sup> Litt. : ce lieu, — c'est-à-dire le temple. Ici finit la seconde lettre.

¶ 21. — <sup>21</sup> Epiphane.

¶ 22. — <sup>22</sup> Litt. : les apparitions. — Voy. *pl. b.* 3, 24, 5, 4. 15, 27.

de cœlo factæ sunt ad eos, qui pro Judæis fortiter fecerunt, ita ut universam regionem, cum pauci essent, vindicarent, et barbaram multitudinem fugarent,

23. et famosissimum in toto orbe templum recuperarent, et civitatem liberarent, et leges, quæ abolitæ erant, restituerentur, Domino cum omni tranquillitate propitio facto illis;

24. itemque ab Jasone Cyrenæo quinque libris comprehensa, tentavimus nos uno volumine brevare.

25. Considerantes enim multitudinem librorum, et difficultatem volentibus aggredi narrationem historiarum propter multitudinem rerum,

26. Curavimus volentibus quidem legere, ut esset animi oblectatio : studiosis vero, ut facilius possint memoriæ commendare : omnibus autem legentibus utilitas conferatur.

27. Et nobis quidem ipsis, qui hoc opus breviandi causa suscepimus, non facilem laborem, imo vero negotium plenum vigiliarum et sudoris assumpsimus.

28. Sicut hi qui præparant convivium et quærunt aliorum voluntati parere propter multorum gratiam, libenter laborem sustinemus.

29. Veritatem quidem de singulis, auctoribus concedentes, ipsi autem secundum datam formam brevitati studentes.

30. Sicut enim novæ domus architecto de universa structura curandum est : ei vero qui pingere curat, quæ apta sunt ad ornatum, exquirenda sunt : ita æstimandum est et in nobis.

31. Etenim intellectum colligere, et ordinare sermonem, et

ques du ciel ceux qui ont combattu pour les Juifs avec un si grand courage, qu'étant peu de gens, ils se sont rendus maîtres de tout le pays, et ont mis en fuite un grand nombre de barbares,

23. ont recouvré le plus fameux temple qui soit dans le monde, ont délivré la ville de la servitude, et remis en leur vigueur les lois qui avaient été abolies, le Seigneur les ayant favorisés par toutes sortes de témoignages de sa bonté.

24. Enfin nous avons tâché de rapporter en abrégé dans un seul livre, ce qui a été écrit en cinq livres par Jason, le Cyrenéen<sup>23</sup>.

25. Car ayant considéré que la multitude des livres rend l'histoire difficile à ceux qui veulent l'apprendre, à cause de ce grand nombre de choses qu'on leur représente,

26. nous avons tâché d'écrire celle-ci de telle sorte qu'elle pût plaire à ceux qui voudraient la lire, qu'elle pût se retenir facilement par ceux qui sont plus studieux, et qu'elle pût généralement être utile à tous ceux qui la liraient.

27. Or nous engageant à faire cet abrégé, nous n'avons pas entrepris un ouvrage qui soit aisé, mais un travail qui demande une grande application et beaucoup de peine.

28. Nous l'entreprenons néanmoins avec joie, en considérant l'avantage de plusieurs, comme ceux qui étant chargés de préparer un festin, s'étudient de satisfaire les autres.

29. Nous nous reposons de la vérité des choses sur les auteurs qui les ont écrites ; mais pour nous, nous travaillerons seulement à les abréger, selon le dessein que nous avons pris<sup>29</sup>.

30. Car comme un architecte qui entreprend de bâtir une nouvelle maison, est appliqué à en régler toute la structure, et qu'un peintre cherche seulement ce qui est propre à l'embellir, on doit juger de nous de la même sorte<sup>30</sup>.

31. Il est en effet du devoir de celui qui compose une histoire, d'en recueillir les dif-

¶ 24. — <sup>23</sup> Cyrène était une province du nord de l'Afrique, à l'ouest de l'Égypte.

¶ 29. — <sup>29</sup> sans en rechercher le fondement, les témoins. Dans le grec : Laissant l'exactitude des recherches sur chaque chose à l'auteur, nous ne nous occupons que de les réduire aux limites d'un abrégé.

¶ 30. — <sup>30</sup> à savoir : il ne faut pas attendre de nous l'édifice complet de l'histoire, avec toutes ses parties et ses détails minutieux, mais seulement un extrait avec ses propriétés spéciales.

férentes matières<sup>26</sup>, de les raconter dans un certain ordre<sup>27</sup>, et de rechercher avec un grand soin les circonstances particulières de ce qu'il raconte.

32. Mais on ne doit pas trouver mauvais que celui qui fait un abrégé affecte d'être court dans ce qu'il écrit, et qu'il évite de s'étendre en de longs discours<sup>28</sup>.

33. Nous commencerons donc ici notre narration, et nous finirons notre préface<sup>29</sup>; car il y aurait de la folie d'être long avant de commencer une histoire, tandis que l'on serait court dans l'histoire même.

curiosius partes singulas quasque disquirere, historiæ congruit auctori :

32. brevitatem vero dictionis sectari, et executiones rerum vitare, brevianti concedendum est.

33. Hinc ergo narrationem incipimus : de præfatione tantum dixisse sufficiat : stultum etenim est ante historiam effluere, in ipsa autem historia succingi.

### CHAPITRE III.

*Bonheur des Juifs sous Onias III. Simon, chef du temple, donne avis au roi de Syrie, Séleucus, des grands trésors qui y sont déposés. Le roi envoie Héliodore pour s'en emparer. Son projet est rendu vain par un miracle éclatant.*

1. La cité sainte jouissant donc d'une paix parfaite, et les lois y étant aussi exactement observées, à cause de la piété du grand prêtre Onias, et de la haine qu'il avait dans le cœur contre tout mal<sup>1</sup>,

2. il arrivait de là que les rois mêmes et les princes se croyaient obligés d'avoir pour le lieu *saint* une grande vénération, et ornaient le temple de riches présents<sup>2</sup> :

1. Igitur cum sancta civitas habitaretur in omni pace, leges etiam adhuc optime custodirentur, propter Oniæ pontificis pietatem, et animos odio habentes mala,

2. fiebat ut et ipsi reges et principes locum summo honore dignum ducerent, et templum maximis muneribus illustrarent :

§. 31. — <sup>26</sup> de remonter aux sources.

<sup>27</sup> de tracer l'histoire dans toute sa suite.

§. 32. — <sup>28</sup> Dans le grec : et qu'il évite de faire des recherches pénibles sur ce qui est raconté.

§. 33. — <sup>29</sup> Dans le grec : ... narration, nous étant déjà étendu longuement dans l'avant-propos. — On voit par cette introduction que la sagesse de Dieu, en inspirant les divines Ecritures, n'a point du tout fait disparaître l'action ni la coopération de l'homme dans la personne de l'auteur inspiré. Toutefois, comme Dieu dirigeait en même temps l'auteur aussi bien dans le choix des matières qu'en ce qui regarde l'exactitude de l'expression, il n'en demeure pas moins constant que l'ouvrage est toujours l'œuvre de Dieu.

§. 1. — <sup>1</sup> Litt. : grand prêtre et des esprits haïssant le mal. — Dans le grec : ... du grand prêtre et de son amour de la justice. — \* Ou plutôt : et de sa haine de l'iniquité. — Onias III fut grand prêtre depuis 195-175 avant Jésus-Christ. Alors la terre de la Palestine était sous la domination des Syriens; car Antiochus-le-Grand l'avait enlevée à l'Egypte avec la Phénicie et la Célé Syrie, et réunie à son royaume (205-198 avant Jésus-Christ). Elle jouit sous lui de la paix et de la tranquillité. Ce qui suit fait connaître comment cette paix et cette tranquillité furent troublées par son successeur, Séleucus-Philopator.

§. 2. — <sup>2</sup> L'historien juif Josèphe rapporte d'Antiochus-le-Grand, qu'il ordonna de faire annuellement au temple certains dons en nature, et d'exempter ceux qui y étaient employés de la cote personnelle et du tribut de la couronne.

3. ita ut Seleucus Asiæ rex de redditibus suis præstaret omnes sumptus ad misteriorum sacrificiorum pertinentes.

4. Simon autem de tribu Benjamin præpositus templi constitutus, contendebat, obsistente sibi principe sacerdotum, iniquum aliquid in civitate moliri.

5. Sed cum vincere Oniam non posset, venit ad Apollonium Tharsææ filium, qui eo tempore erat dux Cœlesyriæ et Phœnicis :

6. et nuntiavit ei, pecuniis innumerabilibus plenum esse ærarium Jerosolymis, et communes copias immensas esse, quæ non pertinent ad rationem sacrificiorum, esse autem possibile sub potestate regis cadere universa.

7. Cumque retulisset ad regem Apollonium de pecuniis quæ delatæ erant, ille accitum Heliodorum, qui erat super negotia ejus, misit cum mandatis, ut prædictam pecuniam transportaret.

8. Statimque Heliodorus iter est aggressus, specie quidem quasi per Cœlesyriam et Phœnicen civitates esset peragraturus, revera autem regis propositum perfecturus.

9. Sed, cum venisset Jerosolymam, et benigne a summo sacerdote in civitate esset exceptus, narravit de dato indicio pecuniarum : et cuius rei gratia adesset aperuit : interrogabat autem, si vere hæc ita essent.

10. Tunc summus sacerdos es-

3. en sorte que Séleucus, roi d'Asie<sup>3</sup>, faisait fournir de son domaine toute la dépense qui regardait le ministère des sacrifices.

4. Mais Simon, qui était de la tribu de Benjamin, et qui commandait à la garde du temple<sup>4</sup>, s'efforçait de faire quelque entreprise injuste dans la ville, malgré la résistance qu'y apportait le prince des prêtres<sup>5</sup>.

5. Et, voyant qu'il ne pouvait vaincre Onias, il alla trouver Apollonius, fils de Tharsée, qui commandait en ce temps-là dans la Célésyrie et dans la Phénicie<sup>6</sup>.

6. Il lui déclara qu'il y avait dans Jérusalem des sommes infinies d'argent ramassées dans un trésor, que ces sommes étaient immenses et destinées pour les affaires publiques, et non pour la dépense des sacrifices, et qu'on pourrait bien trouver le moyen de faire tomber tous ces trésors entre les mains du roi<sup>7</sup>.

7. Apollonius ayant donné au roi cet avis qu'il avait reçu touchant cette grande quantité d'argent, le roi fit venir Héliodore, qui était son premier ministre<sup>8</sup>, et l'envoya avec ordre de faire transporter tout cet argent.

8. Héliodore se mit aussitôt en chemin, comme pour visiter les villes de Célésyrie et de Phénicie, mais véritablement dans le dessein d'exécuter l'intention du roi<sup>9</sup>.

9. Etant arrivé à Jérusalem, et ayant été reçu dans la ville par le grand prêtre avec toutes sortes d'honnêtetés, il lui déclara l'avis qu'on avait donné au roi touchant cet argent, et le vrai sujet de son voyage ; et il demanda si ce que l'on avait dit était véritable.

10. Alors le grand prêtre lui présenta

γ. 3. — <sup>3</sup> Séleucus-Philopator, roi de Syrie (Voy. 1. *Mach.* 11, 13).

γ. 4. — <sup>4</sup> qui était intendant du temple, — chargé de défendre les revenus du temple contre les entreprises des chefs et des diverses autorités.

<sup>5</sup> Dans le grec : ... Mais un certain Simon, de la tribu de Benjamin, ayant été établi chef du temple, l'emporta contre le grand prêtre au sujet de l'intendance de la ville (des ventes et des achats). — <sup>6</sup> C'est le sens du grec de l'édition alexandrine : περι της κατά την πόλιν αγορανομίας, au sujet de la charge de chef de la police, ou du commerce de la ville. L'édition romaine porte : παρανομίας, d'où l'on pourrait traduire : au sujet des actions contre la justice qui se commettaient dans la ville.

γ. 5. — <sup>6</sup> La Palestine était considérée comme une dépendance de ces deux provinces. — Apollonius, qui n'est pas connu d'ailleurs, était gouverneur pour le roi de Syrie Séleucus (*Pl.* *h.* 4, 4).

γ. 6. — <sup>7</sup> Séleucus avait du respect pour le temple ; il fournissait même à ses frais les victimes pour les sacrifices (γ. 3). C'est pourquoi Simon insinue que l'argent déposé au temple n'avait pas une destination sainte, mais était pour les affaires publiques.

γ. 7. — <sup>8</sup> qui était le surintendant de ses finances.

γ. 8. — <sup>9</sup> Il cherchait par là à tromper les gardiens du trésor du temple, de peur qu'ils ne vinssent à l'enlever ou à le cacher.

que cet argent était en dépôt; que c'était la subsistance des veuves et des orphelins <sup>10</sup>;

11. qu'une partie même de cet argent dont l'impie Simon avait donné avis, appartenait à Hyrcan-Tobie, qui était un homme de grande considération; et que toute cette somme consistait en quatre cents talents d'argent, et en deux cents talents d'or <sup>11</sup>;

12. qu'au reste il était absolument impossible de tromper ceux qui avaient cru ne pouvoir mieux assurer leur argent, qu'en le mettant en dépôt dans un temple qui était en vénération à toute la terre pour sa sainteté.

13. Mais Héliodore, insistant sur les ordres qu'il avait reçus du roi, répondit qu'il fallait, à quelque prix que ce fût, que cet argent fût porté au roi.

14. Il entra donc dans le temple le jour qu'il avait marqué pour exécuter cette entreprise. Cependant toute la ville était remplie de crainte et d'effroi.

15. Les prêtres se prosternaient au pied de l'autel avec leurs robes sacerdotales, et ils invoquaient celui qui est dans le ciel, et qui a fait la loi touchant les dépôts <sup>12</sup>, le priant de conserver les dépôts de ceux qui les avaient mis dans son temple <sup>13</sup>.

16. Mais nul ne pouvait regarder le visage du grand prêtre sans être blessé jusqu'au cœur; car le changement de son teint et de sa couleur marquait clairement la douleur intérieure de son âme.

17. Une certaine tristesse répandue dans tout son extérieur, et l'horreur même dont son corps paraissait tout saisi, découvrait à ceux qui le regardaient quelle était la plaie de son cœur.

18. Plusieurs accouraient aussi en groupe de leurs maisons, conjurant Dieu, par des prières publiques, de ne pas permettre qu'un lieu si saint fût exposé au mépris.

19. Les femmes, revêtues de cilices qui les couvraient jusqu'à la ceinture, allaient en foule par les rues; les filles mêmes, qui

tendit deposita esse hæc, et violentia viduarum et pupillorum :

11. quædam vero esse Hircani Tobie viri valde eminentis, in his quæ detulerat impius Simon : universa autem argenti talenta esse quadragenta, et auri ducenta;

12. decipi vero eos, qui credidissent loco et templo, quod per universum mundum honoratur, pro sui veneratione et sanctitate omnino impossibile esse.

13. At ille pro his quæ habebat in mandatis a rege, dicebat omni genere regi ea esse deferenda.

14. Constituta autem die intrabat de his Heliodorus ordinaturus. Non modica vero per universam civitatem erat trepidatio.

15. Sacerdotes autem ante altare cum stolis sacerdotalibus jactaverunt se, et invocabant de cælo eum, qui de depositis legem posuit, ut his, qui deposuerant ea, salva custodiret.

16. Jam vero qui videbat summi sacerdotis vultum, mente vulnerabatur : facies enim et color immutatus, declarabat internum animi dolorem ;

17. circumfusa enim erat mœstitia quædam viro, et horror corporis, per quem manifestus aspicientibus dolor cordis ejus efficebatur.

18. Alii etiam gregatim de domibus confluebant, publica supplicatione obsecrantes, pro eo quod in contemptum locus esset venturus.

19. Accinctæque mulieres ciliicis pectus, per plateas confluebant; sed et virgines, quæ con-

γ. 10. — <sup>10</sup> \* Que cet argent était destiné à l'entretien des veuves et des orphelins; ou bien encore, avait été mis en dépôt au nom des veuves et des orphelins. — C'était un usage chez tous les peuples de l'antiquité de mettre un dépôt dans des sanctuaires vénérés ce qu'on avait de plus précieux.

γ. 11. — <sup>11</sup> environ 3,260,000 de fr. — L'auteur a : quatorze millions de florins; en portant le florin à 2 fr. 59 c., on a : 36,260,000. — A s'en tenir à la valeur donnée par d'autres au talent d'or et au talent d'argent on a seulement 3,027,000 fr.

γ. 15. — <sup>12</sup> Voy. 2. Moys. 22, 7 et suiv. 3 Moys. 6, 2.

<sup>13</sup> \* Le grand prêtre avait fait ses représentations à Héliodore; il ne pouvait lui opposer la force, et il dut le laisser pénétrer dans la chambre du trésor. Les prêtres, pour détourner et empêcher la perpétration du sacrilège, n'étaient plus tenus de recourir qu'à un seul moyen, c'est la prière. Or ce moyen ils y eurent recours, et il fut efficace.

clusæ erant, præceperant ad Oniam, alie autem ad muros, quædam vero per fenestras aspiciabant :

20. universæ autem protendent manus in cælum, deprecabantur;

21. erat enim misera commixtæ multitudinis, et magni sacerdotis in agone constituti expectatio.

22. Et hi quidem invocabant omnipotentem Deum, ut credita sibi, his qui crederant, cum omni integritate conservarentur.

23. Heliodorus autem, quod decreverat, perticiebat eodem loco ipse cum satellitibus circa ærium præsens.

24. Sed spiritus omnipotentis Dei magnam fecit suæ ostensionis evidentiam, ita ut omnes, qui ausi fuerant parere ei, ruentes Dei virtute, in dissolutionem et formidinem converterentur.

25. Apparuit enim illis quidam equus terribilem habens sessorum, optimis operimentis adornatus : isque cum impetu Heliodoro priores calces elicit; qui autem ei sedebat, videbatur arma habere aurea.

26. Alii etiam apparuerunt duo juvenes virtute decori, optimi gloria, speciosique amictu : qui circumsteterunt eum, et ex utraque parte flagellabant, sine intermissione multis plagis verberantes.

27. Subito autem Heliodorus concidit in terram, eumque multa caligine circumfusum rapuerunt, atque in sella gestatoria positum ejecerunt.

28. Et is, qui cum multis cursoribus et satellitibus prædictum ingressus est ærium, portaba-

deurement auparavant renfermées, couraient les unes vers Onias<sup>14</sup>, les autres vers les murailles<sup>15</sup>, et quelques-unes regardaient par les fenêtres :

20. toutes adressaient leurs prières à Dieu en étendant leurs mains vers le ciel.

21. Et c'était vraiment un spectacle digne de pitié, de voir toute cette multitude confuse de peuple, et le grand prêtre accablé d'affliction, dans l'attente où ils étaient de ce qui arriverait.

22. Pendant que les prêtres invoquaient le Dieu tout-puissant, afin qu'il conservât inviolable le dépôt de ceux qui le leur avaient confié,

23. Héliodore ne pensait qu'à exécuter son dessein, étant lui-même présent avec ses gardes à la porte du trésor<sup>16</sup>.

24. Mais l'esprit du Dieu tout-puissant se fit voir alors par des marques bien sensibles, en sorte que tous ceux qui avaient osé obéir à Héliodore<sup>17</sup>, étant renversés par une vertu divine, furent tout d'un coup frappés d'une frayeur qui les mit tout hors d'eux-mêmes.

25. Car ils virent paraître un cheval, sur lequel était monté un homme terrible, habillé magnifiquement, et qui, fondant avec impétuosité sur Héliodore, le frappa en lui donnant plusieurs coups des deux pieds de devant : et celui qui était monté dessus sembla avoir des armes d'or.

26. Deux autres jeunes hommes parurent en même temps, pleins de force et de beauté, brillants de gloire, et richement vêtus, qui, se tenant aux deux côtés d'Héliodore, le fouettaient chacun de son côté, et le frappaient sans relâche.

27. Héliodore tomba tout d'un coup par terre, étant tout enveloppé d'obscurité et de ténèbres<sup>18</sup>, et, ayant été mis dans une chaise, on l'emporta de là, et on le chassa hors du temple.

28. Ainsi celui qui était entré dans le trésor avec un grand nombre d'archers et de gardes, était emporté sans que personne

γ. 19. — <sup>14</sup> Dans le grec : vers les portes (de leurs maisons).

<sup>15</sup> sur les toits à plate-forme des maisons. Elles voulaient voir et apprendre ce qui était arrivé. Il ne leur était pas permis de sortir des maisons. — \* En Orient ces filles ne paraissaient, et ne paraissent encore presque jamais en public. C'est pourquoi les Hébreux leur donnaient le nom d'*Almah* pluriel, *Alamoth*, qui signifie *cachées, fermées*. Une des principales vertus qui conviennent à une vierge chrétienne, c'est la modestie, et la réserve à se produire au dehors.

γ. 23. — <sup>16</sup> pour l'enlever.

γ. 24. — <sup>17</sup> Dans le grec : qui avaient osé venir avec lui.

γ. 27. — <sup>18</sup> Image de la colère et de la vengeance divine (*Joël*, 2, 2. *Soph.* 1, 15).

le pût secourir, la vertu de Dieu s'étant fait connaître manifestement <sup>19</sup>.

29. Cette vertu divine le réduisit à demeurer couché par terre, sans voix et sans aucune espérance de vie.

30. Mais les autres bénissaient le Seigneur de ce qu'il relevait la gloire de son lieu saint; et le temple, qui était rempli auparavant de frayeur et de tumulte, le fut ensuite d'allégresse et de cris de joie, le Seigneur y ayant fait paraître sa toute-puissance.

31. Alors quelques-uns des amis d'Héliodore se hâtèrent de supplier Onias de vouloir invoquer le Très-Haut, afin qu'il donnât la vie à celui qui était réduit à l'extrémité.

32. Le grand prêtre, considérant que le roi pourrait peut-être soupçonner les Juifs d'avoir commis quelque attentat contre Héliodore, offrit pour sa guérison une hostie salutare <sup>20</sup>.

33. Et lorsque le grand prêtre faisait sa prière <sup>21</sup>, les mêmes jeunes hommes, revêtus des mêmes habits, se présentèrent à Héliodore, et lui dirent : Rendez grâces au grand prêtre Onias; car le Seigneur vous a donné la vie à cause de lui.

34. Ayant donc été ainsi châtié de Dieu, annoncez à tout le monde ses merveilles et sa puissance. Après avoir dit ces paroles, ils disparurent <sup>22</sup>.

35. Héliodore ayant offert une hostie à Dieu, et fait des vœux et de grandes promesses à celui qui lui avait redonné la vie, rendit grâces à Onias, alla rejoindre ses troupes, et retourna vers le roi.

36. Il rendait témoignage à tout le monde des œuvres du grand Dieu, qu'il avait vues de ses yeux.

37. Et le roi lui demandant qui lui paraissait propre pour être encore envoyé à Jérusalem, il lui répondit :

38. Si vous avez quelque ennemi, ou quelqu'un qui ait formé des desseins sur votre royaume, envoyez-le en ce lieu; et vous le verrez revenir déchiré de coups, si néanmoins il en revient, parce qu'il y a véritablement quelque vertu divine dans ce temple.

tur, nullo sibi auxilium terente, manifesta Dei cognita virtute :

29. et ille quidem per divinam virtutem jacebat mutus, atque omni spe et salute privatus.

30. Hi autem Dominum benedicebant, quia magnificabat locum suum : et templum, quod paulo ante timore ac tumultu erat plenum, apparente omnipotente Domino, gaudio et letitia impletum est.

31. Tunc vero ex amicis Heliodori quidam rogabant confestim Oniam, ut invocaret Altissimum, ut vitam donaret ei, qui in supremo spiritu erat constitutus.

32. Considerans autem summus sacerdos, ne forte rex suspicaretur malitiam aliquam ex Judæis circa Heliodorum consummatam, obtulit pro salute viri hostiam salutarem.

33. Cumque summus sacerdos exoraret, iidem juvenes eisdem vestibus amicti, adstantes Heliodoro, dixerunt : Oniæ sacerdoti gratias age : nam propter eum Dominus tibi vitam donavit ;

34. tu autem a Deo flagellatus, nuntia omnibus magnalia Dei, et potestatem. Et his dictis, non comparuerunt.

35. Heliodorus autem, hostia Deo oblata, et votis magnis promissis ei, qui vivere illi concessit et Oniæ gratias agens, recepto exercitu, repedabat ad regem.

36. Testabatur autem omnibus ea quæ sub oculis suis viderat opera magni Dei.

37. Cum autem rex interrogasset Heliodorum, quis esset aptus adhuc semel Jerosolymam mitti, ait :

38. Si quem habes hostem, aut regni tui insidiatorem, mitte illum, et flagellatum eum recipies. si tamen evaserit : eo quod in loco sit vere Dei quædam virtus.

¶ 28. — <sup>19</sup> Dieu ayant opéré un prodige pour secourir son peuple, et les veuves et les orphelins délaissés.

¶ 32. — <sup>20</sup> \* Le mot « salutare » manque dans le grec.

¶ 33. — <sup>21</sup> Dans le grec : offrait le sacrifice d'expiation.

¶ 34. — <sup>22</sup> \* leur disparition subite était une preuve que c'étaient des êtres supérieurs, spirituels, des anges (Comp. Tob. 12, 21).

39. Nam ipse, qui habet in caelis habitationem, visitator et adjutor est loci illius, et venientes ad malefaciendum percutit, ac perdit.

40. Igitur de Heliodoro, et æram custodia, ita res se habet.

39. Car celui qui habite dans le ciel est lui-même présent en ce lieu; il en est le protecteur, et il frappe de plaies et fait périr ceux qui y viennent pour faire du mal.

40. Voilà donc ce qui se passa à l'égard d'Héliodore, et la manière dont le trésor fut conservé.

## CHAPITRE IV.

*Calomnies de Simon. Jason achète la dignité de grand prêtre, et se livre à toutes sortes d'abominations. Antiochus à Jérusalem. Ménélaus cherche à supplanter Jason. Celui-ci est obligé de comparaître devant Antiochus, et il reçoit Lysimaque pour successeur. Onias blâme Ménélaus, et il est tué par le régent du royaume, Andronicus. Antiochus venge cette mort. Lysimaque est mis à mort par le peuple. Ménélaus rachète sa vie à prix d'argent.*

1. Simon autem prædictus percursum et patriæ delator, male loquebatur de Onia, tanquam ipse Heliodorum instigasset ad hæc, et ipse fuisset inceptor malorum :

2. provisoremque civitatis, ac defensorem gentis suæ, et æmulatorem legis Dei, audebat insidiatorem regni dicere.

3. Sed, cum inimicitia in tantum procederent, ut etiam per quosdam Simonis necessarios homicidia fierent :

4. considerans Onias periculum contentionis, et Apollonium insanire, utpote ducem Cœlesyriæ et Phœnicis, ad augendam malitiam Simonis, ad regem se contulit,

5. non ut civium accusator, sed communem utilitatem apud semetipsum universæ multitudinis considerans.

1. Mais Simon qui avait, comme on l'a dit, donné l'avis touchant cet argent, et qui s'était déclaré contre sa patrie, décriait Onias par ses médisances, comme si c'eût été lui qui eût inspiré à Héliodore ce qu'il avait fait <sup>1</sup>, et qu'il eût été la cause de tous ces maux <sup>2</sup>.

2. Et il osait faire passer pour un traître du royaume le protecteur de la ville, le défenseur de sa nation, et l'observateur très-zélé de la loi de Dieu.

3. Mais comme cette inimitié passa jusqu'à un tel excès, qu'il se commettait même des meurtres par quelques amis de Simon <sup>3</sup>,

4. Onias considérant les suites dangereuses de ces querelles, et l'emportement d'Apollonius, qui ayant l'autorité de gouverneur dans la CœléSyrie et dans la Phénicie, secondait et fortifiait encore la malice de Simon, il alla trouver le roi,

5. non pour accuser ses concitoyens, mais pour soutenir l'intérêt commun de tout son peuple, qu'il se proposait uniquement.

1. 1. — <sup>1</sup> de piller le trésor.

<sup>2</sup> 2. Simon (2, 4) cherchait, d'une part, à éloigner de lui le soupçon d'avoir fait connaître ce qu'il y avait d'argent en dépôt dans le temple, voulant rejeter cette trahison sur Onias lui-même; d'autre part, il répandait le bruit qu'Héliodore avait été battu par des hommes qui avaient été apostés par Onias. Le grand prêtre lui-même avait prévu de pareilles machinations, car il demanda à Dieu et obtint la guérison d'Héliodore (Pl. h. 3, 32. 33).

3. 3. — <sup>3</sup> Dans le grec : par quelqu'un de ceux en qui il se confiait.

6. Car il voyait bien qu'il était impossible de pacifier les choses autrement que par l'autorité royale, et qu'il n'y avait que ce seul moyen pour faire cesser les folles entreprises de Simon.

7. Mais après la mort de Séleucus, Antiochus surnommé l'illustre <sup>4</sup> lui ayant succédé dans le royaume, Jason, frère d'Onias, tâchait d'usurper le souverain sacerdoce.

8. Etant venu pour cela trouver le roi, et lui promettant trois cent soixante talents d'argent <sup>5</sup>, et quatre-vingts talents d'autres revenus,

9. et de plus, cent cinquante autres talents, si on lui donnait pouvoir d'établir une académie pour la jeunesse <sup>6</sup>, et de faire les habitants de Jérusalem citoyens de la ville d'Antioche <sup>7</sup>;

10. le roi lui accorda ce qu'il demandait. Mais il n'eut pas plutôt obtenu la principauté <sup>8</sup>, qu'il commença à faire prendre à ceux de son pays les mœurs et les coutumes des Gentils.

11. Il abolit les privilèges que la clémence et la bonté des rois avait accordés aux Juifs <sup>9</sup> par l'entremise de Jean, père d'Eupolémus, qui avait été envoyé en ambassade vers les Romains, pour renouveler l'amitié et l'alliance des Juifs avec eux <sup>10</sup>; et il renversa les ordonnances légitimes de ses concitoyens, pour en établir d'injustes et de corrompues.

12. Car il eut la hardiesse de bâtir un lieu d'exercice public sous la forteresse même <sup>11</sup>, et d'exposer les jeunes hommes les plus accomplis en des lieux infâmes <sup>12</sup> :

6. Videbat enim sine regali providentia impossibile esse pacem rebus dari, nec Simonem posse cessare a stultitia sua.

7. Sed post Seleuci vitæ excessum, cum suscepisset regnum Antiochus, qui Nobilis appellabatur, ambiebat Jason frater Oniæ summum sacerdotium :

8. Adito rege, promittens ei argenti talenta trecenta sexaginta, et ex redditibus aliis talenta octoginta,

9. super hæc promittebat et alia centum quinquaginta, si potestati ejus concederetur gymnasium et ephébiæ sibi constituere, et eos, qui in Jerosolymis erant, Antiochenos scribere.

10. Quod cum rex annuisset, et obtinuisset principatum, statim ad gentilem ritum contribules suos transferre cœpit;

11. et amotis his, quæ humanitatis causa Judæis a regibus fuerant constituta, per Joannem patrem Eupolemi, qui apud Romanos de amicitia et societate functus est legatione legitima, civium jura destituens, prava instituta sanciebat.

12. Etenim ausus est sub ipsa arce gymnasium constituere, et optimos quosque ephéborum in lupanaribus ponere.

§. 7. — <sup>4</sup> Epiphane (*Comp.* avec ce qui suit 1. *Mach.* 1, 11-17).

§. 8. — <sup>5</sup> environ soixante talents de plus que le grand prêtre n'avait donné jusque-là.

§. 9. — <sup>6</sup> Litt : un gymnase et une éphébie. — Sur les gymnases, voyez 1. *Mach.* 1, 15. L'éphébie était un lieu où les jeunes gens recevaient des leçons pour les exercices du corps, et aussi en partie pour ceux de l'esprit. Les gymnases et les éphébies étaient tellement estimés chez les anciens, que ceux qui y prenaient part étaient astreints à payer des droits, et que la permission d'en ériger se payait fort cher par les entrepreneurs.

<sup>7</sup> et de pouvoir conférer aux habitants de Jérusalem le titre de citoyens d'Antioche. Antioche était la ville capitale du royaume de Syrie, et ses citoyens jouissaient de privilèges particuliers. Jason se proposait vraisemblablement de faire de ce pouvoir un trafic, et de faire payer cher ce droit de citoyens d'Antioche aux habitants de Jérusalem, qui seraient désireux de l'acquérir.

§. 10. — <sup>8</sup> La souveraine sacrificature, qui lui donnait en même temps le premier rang et la principale autorité dans sa nation (§. 22, 50).

§. 11. — <sup>9</sup> Il renonça aux privilèges que les rois de Syrie avaient concédés aux Juifs (*Voy. pl. h. chap. 3, note 2*). Son intention était de s'insinuer par flatterie dans l'esprit de la cour.

<sup>10</sup> *Comp.* 1. *Mach.* 8, 17.

§. 12. — <sup>11</sup> tout près du temple.

<sup>12</sup> en des lieux où l'on se livrait à des exercices patens, exercices qui étaient ar-

13. Erat autem hoc non initium, sed incrementum quoddam, et profectus gentilis et alienigenæ conversationis, propter impii et non sacerdotis Jasonis nefarium et inauditum scelus :

14. ita ut sacerdotes jam non circa altaris officia dediti essent, sed contempto templo, et sacrificiis neglectis, festinarent participæ fieri palæstræ, et præbitionis ejus injustæ, et in exercitiis disci;

15. et patrios quidem honores nihil habentes, græcas glorias optimas arbitrabantur :

16. quarum gratia periculosa eos contentio habebat, et eorum instituta æmulabantur, ac per omnia his consimiles esse cupiebant, quos hostes et preptores habuerant.

17. In leges enim divinas impie agere impune non cedit : sed hoc tempus sequens declarabit.

18. Cum autem quinquennalis agon Tyri celebraretur, et rex præsens esset,

19. misit Jason facinorosus ab Jerosolymis viros peccatores, portantes argenti didrachmas trecentas in sacrificium Herculis, quas

13. ce qui n'était pas seulement un commencement, mais un grand progrès de la vie païenne et étrangère, causé par la méchanceté détestable et inouïe de l'impie Jason, usurpateur du nom de grand prêtre.

14. Les prêtres mêmes ne s'attachant plus aux fonctions de l'autel, méprisant le temple, et négligant les sacrifices, couraient aux jeux de la lutte<sup>15</sup>, aux spectacles qui se représentaient, et aux exercices du palet<sup>14</sup>.

15. Ils ne faisaient aucun état de tout ce qui était en honneur dans leur pays, et ne croyaient rien de plus grand que d'exceller en tout ce qui était en estime parmi les Grecs<sup>15</sup>.

16. Il s'excitait pour cela une dangereuse émulation entre eux; ils étaient jaloux des coutumes de ces païens, et affectaient d'être en tout semblables à ceux qui avaient été auparavant les mortels ennemis de leur pays<sup>16</sup>.

17. Car on ne viole point impunément les lois de Dieu; et on le verra clairement par la suite de cette histoire.

18. Un jour où l'on célébrait à Tyr les jeux qui se font de cinq ans en cinq ans<sup>17</sup>, et le roi étant présent,

19. l'impie Jason envoya de Jérusalem des hommes couverts de crimes<sup>18</sup> porter trois cents didrachmes d'argent pour le sacrifice d'Hercule<sup>19</sup>; mais ceux mêmes qui les ap-

compagnés d'idolâtrie, c'est-à-dire de prostitution (voy. *Oséé*, 1), parce que la prostitution faisait partie des honneurs rendus aux divinités païennes (Voy. 1. *Mach.* 1, 15). Dans le grec : et de réduire les principaux d'entre les jeunes gens sous le chapeau. Les jeunes gens, en entrant aux écoles gymnastiques, prenaient un chapeau à larges bords.

ŷ. 14. — <sup>13</sup> de l'école gymnastique.

<sup>14</sup> \* Litt. du *disque*. C'était un lourd palet de plomb, de fer, ou d'airain, ou une pierre ronde, que les athlètes s'exerçaient à lancer, à qui le plus loin et le plus haut. Ces palets étaient de forme ronde, d'où leur vient le nom de *discus*, c'est-à-dire plat, à forme plate. — Cet exercice est très-ancien; on le trouve non-seulement dans Virgile, mais dans Homère.

ŷ. 15. — <sup>15</sup> \* L'exemple des grands prêtres influait sur les prêtres d'un rang inférieur. Sans doute qu'eux aussi étaient guidés par des vues d'ambition; ils voulaient aussi parvenir aux fonctions de chefs ou de juges parmi le peuple.

ŷ. 16. — <sup>16</sup> Dans le grec le verset porte : C'est pour cela qu'une dure épreuve est venue fondre sur eux de tous côtés, et ceux dont ils étaient jaloux d'imiter les coutumes, et auxquels ils voulaient ressembler en tout, ils les ont eus pour ennemis et pour meurtriers.

ŷ. 18. — <sup>17</sup> les jeux olympiques, pendant lesquels on offrait aussi des sacrifices. — \* Les jeux olympiques se célébraient à Elée, dans le Péloponèse. Mais à l'exemple d'Elée, plusieurs villes, comme Alexandrie, Athènes, Tyr, etc., voulurent aussi avoir ces jeux chez elles. Les païens, et tout particulièrement les Grecs, avaient pour les jeux olympiques une passion, ou plutôt une fureur incroyable.

ŷ. 19. — <sup>18</sup> Dans le grec : des Antiochiens (de ces hommes qui avaient acheté à prix d'argent le droit de citoyens d'Antioche (ŷ. 9).

<sup>19</sup> Hercule de Tyr, qui était un symbole du soleil. Ces trois cents didrachmes

portaient<sup>20</sup> demandèrent qu'elles ne fussent pas employées à ces sacrifices, parce qu'on ne devait pas en faire un tel usage, et qu'on s'en servit pour d'autres dépenses.

20. Ainsi elles furent offertes pour le sacrifice d'Hercule par celui qui les avait envoyées; mais à cause de ceux qui les apportèrent, on les employa pour la construction des galères.

21. Cependant Apollonius, fils de Mnésthéus, ayant été envoyé en Egypte à cause des grands de la cour du roi Ptolémée-Philométor, lorsqu'Antiochus eut reconnu qu'on l'avait entièrement éloigné du gouvernement des affaires du royaume, songeant à procurer ses intérêts propres, il partit de là, vint à Joppé, et ensuite à Jérusalem<sup>21</sup>.

22. Il fut reçu magnifiquement par Jason, et par toute la ville; et il y fit son entrée à la lumière des flambeaux<sup>22</sup> et parmi les acclamations publiques; et il retourna de là en Phénicie avec son armée.

23. Trois ans après Jason envoya Ménélaus, frère de Simon, dont il a été parlé auparavant, pour porter de l'argent<sup>23</sup> au roi, et pour savoir sa réponse sur des affaires importantes<sup>24</sup>.

24. Mais Ménélaus s'étant acquis la bienveillance du roi, par la manière dont il le flatta en relevant la grandeur de sa puissance, il trouva moyen de faire retomber

postulaverunt hi qui asportaverant ne in sacrificiis erogarentur, quia non oporteret, sed in alias sumptus eas deputari.

20. Sed hæ oblate sunt quidem ab eo, qui miserat, in sacrificium Herculis : propter presentes autem date sunt in fabricam navium trirerium.

21. Misso autem in Ægyptum Apollonio Mnesthei filio, propter primates Ptolemæi Philometoris regis, cum cognovisset Antiochus alienum se a negotiis regni effectum, propriis utilitatibus consulens, profectus inde venit Joppen, et inde Jerosolymam.

22. Et magnifice ab Jasone et civitate susceptus, cum facularum luminibus et laudibus ingressus est : et inde in Phœnicen exercitum convertit.

23. Et post trienni tempus misit Jason Menelaum, supradicti Simonis fratrem, portantem pecunias regi, et de negotiis necessariis responsa perlaturum.

24. At ille commendatus regi, cum magnificasset faciem potestatis ejus, in semetipsum retorsit summum sacerdotium, superpo-

---

font, suivant quelques-uns, environ 243 fr. — \* Le didrachme, ainsi que le mot l'indique, était le double de la drachme. L'auteur évalue les 300 didrachmes à 80 reichstaler, d'où, en donnant au reichstaler la valeur de 5 fr. 15 c., on aurait 412 francs.

<sup>20</sup> même des hommes comme ceux-là !

γ. 2<sup>e</sup>. — <sup>21</sup> Dans le grec le verset porte : Apollonius, fils de Mnésthéus, ayant été envoyé en Egypte à l'occasion de l'avènement au trône du roi Ptolémée-Philométor, lorsqu'Antiochus eut reconnu qu'il (Ptolémée) était un adversaire de ses affaires (en Syrie), il pensa à sa propre sûreté. S'étant donc rendu à Joppé, il alla à Jérusalem. — Cette mission d'Apollonius eut lieu après le combat qu'Antiochus livra aux Egyptiens entre le mont Casius et Péluse (*Dan.* 11. note 38). Apollonius devait sonder les grands d'Egypte, pour s'assurer jusqu'à quel point ils étaient disposés à faire passer l'Egypte sous la domination syrienne. Ayant rapporté au roi que non-seulement on était résolu à lui ôter toute influence sur l'Egypte, mais encore que l'on avait l'intention de faire valoir les droits de l'Egypte sur la Céléésie et la Palestine, Antiochus chercha à se mettre en sûreté, visita avant tout les places fortes du côté de l'Egypte, du nombre desquelles était Joppé, et travailla à s'assurer de la fidélité des Juifs de Jérusalem.

γ. 22. — <sup>22</sup> \* La coutume des feux de joie, et même des illuminations aux jours de fêtes et de réjouissances est d'une haute antiquité, comme il paraît par plusieurs passages des auteurs anciens. — Jules César monta au Capitole à la lumière des flambeaux, que portaient quarante éléphants.

γ. 23. — <sup>23</sup> les sommes qu'il lui avait promises (γ. 8, 9).

<sup>24</sup> Dans le grec : et pour acquitter, au sujet de choses nécessaires, les droits d'inscription (peut-être de l'inscription au nombre des citoyens d'Antioche. *Pf.* 4. 8, 9). Selon Josephé, Ménélaus était frère de Jason. Le mot « frère » qui se trouve dans ce verset, doit par conséquent être pris dans le sens de « parent, » soit dans le sens d'un homme qui a les mêmes sentiments.

nens Jasoni talenta argenti trecenta.

25. Acceptisque a rege mandatis, venit, nihil quidem habens dignum sacerdotio; animos vero crudeliter tyranni, et feræ belluæ iram gerens.

26. Et Jason quidem, qui proprium fratrem captivaverat, ipse deceptus profugus in Ammanitem expulsus est regionem.

27. Menelaus autem principatum quidem obtinuit: de pecuniis vero regi promissis, nihil agebat, cum exactionem faceret Sostratus, qui arci erat præpositus,

28. (nam ad hunc exactio vectigalium pertinebat): quam ob causam utrique ad regem sunt evocati.

29. Et Menelaus amotus est a sacerdotio, succedente Lysimacho fratre suo: Sostratus autem prælatus est Cypriis.

30. Et cum hæc agerentur, contigit, Tharsenses et Mallos seditionem movere, eo quod Antiochidi regis concubinæ dono essent dati.

31. Festinanter itaque rex venit sedare illos, relicto suffecto uno ex comitibus suis Andronico.

32. Ratus autem Menelaus accipisse se tempus opportunum, aurea quedam vasa et templo furatus donavit Andronico, et alia vendiderat Tyri, et per vicinas civitates.

33. Quod cum certissime cognovisset Onias, arguebat eum, ipse in loco tuto se continens Anthiochiæ secus Daphnem.

entre ses mains la souveraine sacrificature, en donnant trois cents talents d'argent par dessus ce que Jason en avait donné.

25. Et ayant reçu les ordres du roi<sup>25</sup>, il s'en revint, n'ayant rien qui fût digne du sacerdoce, et n'apportant à cette dignité que le cœur d'un cruel tyran, et la colère d'une bête farouche.

26. Ainsi Jason, qui avait surpris son propre frère, fut trompé lui-même, et ayant été chassé, il se réfugia au pays des Ammonites.

27. Ménélaus entra de cette sorte dans la souveraine sacrificature; mais il ne se mit point en peine d'envoyer au roi l'argent qu'il lui avait promis, quoique Sostrate, qui commandait à la forteresse, le pressât d'en faire le paiement,

28. comme ayant l'intendance des tributs. C'est pourquoi ils reçurent tous deux un ordre de se rendre auprès du roi.

29. La dignité de grand prêtre fut ôtée à Ménélaus, et Lysimaque son frère lui succéda dans cette charge; et le gouvernement de Chypre fut donné à Sostrate<sup>28</sup>.

30. Pendant que ces choses se passaient, ceux de Tharse et de Mallo excitèrent une sédition, parce qu'ils avaient été donnés à Antiochide, concubine du roi<sup>27</sup>.

31. Le roi y vint en grande hâte pour les apaiser, ayant laissé pour son lieutenant un des grands de sa cour, nommé Andronique.

32. Mais Ménélaus croyant que cette occasion lui était favorable, déroba du temple quelques vases d'or, et en donna une partie à Andronique, ayant vendu les autres à Tyr, et dans les villes voisines.

33. Onias ayant su ceci très-certainement, le reprochait à Ménélaus, se tenant cependant à Antioche dans un lieu sûr, près de Daphné<sup>28</sup>.

γ. 25. — <sup>25</sup> \* Les lettres patentes de sa nomination à la souveraine sacrificature.

γ. 29. — <sup>28</sup> Dans le grec le verset porte: Alors Ménélaus laissa (lorsqu'il se rendit à Antioche), pour lui succéder dans la dignité de grand prêtre, Lysimaque son frère, et Sostrate-Cratis, gouverneur de Chypre.

γ. 30. — <sup>27</sup> \* Tharse était la capitale de la Cilicie; Mallo, ou Mallus, est une autre ville de la même province. — Les exemples des villes données par les rois de Perse à leurs femmes, à leurs concubines, ou à leurs amis, sont fréquents dans l'histoire. « Ils donnent, dit Cicéron (*in Verr.*, 5), des villes à leurs femmes de cette manière: Que telle ville fournisse à mon épouse ce qui est nécessaire pour les ornements de la tête; telle autre, ce qu'il faut pour les ornements du cou, telle autre, pour ceux des cheveux. Ainsi ils font des peuples non-seulement les complices, mais les ministres de leurs passions. » Cela ne paraissait point honteux aux villes asiatiques; mais des villes grecques le jugèrent intolérable.

γ. 33. — <sup>28</sup> Onias (voy. *pl. h.* 3, 1. et suiv.) s'était réfugié à Daphné, près d'An-

34. C'est pourquoi Ménélaus alla trouver Andronique, et le pria de tuer Onias. Andronique étant donc venu où était Onias, et lui ayant persuadé par la parole qu'il lui donna avec serment, quoiqu'il le tint pour suspect, de sortir de l'asile où il était, il le tua aussitôt sans avoir aucune crainte de la justice.

35. Aussi non-seulement les Juifs, mais les autres nations mêmes en conçurent de l'indignation, et ne pouvaient supporter l'injustice de la mort d'un si grand homme.

36. C'est pourquoi le roi étant revenu de Cilicie, les Juifs et les Grecs allèrent le trouver à Antioche, et lui firent leurs plaintes de ce meurtre si injuste d'Onias.

37. Antiochus fut saisi de tristesse au fond du cœur à cause de la mort d'Onias; il fut touché de compassion, et il répandit des larmes, se souvenant de la sagesse et de la modération qui avait toujours éclaté dans sa conduite.

38. Et entrant en une grande colère contre Andronique, il commanda qu'on le dépouillât de la pourpre, qu'on le menât par toute la ville, et que ce sacrilège fût tué au même lieu où il avait commis cette impiété contre Onias, le Seigneur rendant ainsi à ce misérable la punition qu'il avait si justement méritée.

39. Or Lysimaque ayant commis plusieurs sacrilèges dans le temple par le conseil de Ménélaus, et le bruit s'en étant répandu lorsqu'il en avait déjà emporté quantité d'or, une grande multitude de peuple se souleva contre Lysimaque.

40. Comme donc ceux de la ville se soulevaient, et qu'ils étaient animés d'une grande colère, Lysimaque arma environ trois mille hommes, et commença à user de violence, ayant pour chef un certain tyran également avancé en âge, et consommé en malice.

41. Mais lorsque le peuple vit que Lysimaque les attaquait de cette sorte, les uns prirent des pierres, les autres de gros bâtons, et quelques-uns jetèrent de la cendre contre lui.

42. Il y eut beaucoup de ses gens blessés, et quelques-uns de tués, et tous furent mis en fuite: et le sacrilège fut aussi tué lui-même près du trésor.

34. Unde Menelaus accedens ad Andronicum, rogabat ut Oniam interficeret. Qui cum venisset ad Oniam, et datis dextris cum jurjurando (quamvis esset ei suspectus) suavisset de asylo procedere, statim eum peremit, non veritus justitiam.

35. Ob quam causam non solum Judæi, sed aliæ quoque nationes indignabantur, et moleste ferebant de nece tanti viri injusta.

36. Sed regressum regem de Ciliciæ locis, adierunt Judæi apud Anthiochiam, simul et Græci, conquerentes de iniqua nece Oniæ.

37. Contristatus itaque animo Antiochus propter Oniam, et flexus ad misericordiam, lacrymas fudit, recordatus defuncti sobrietatem, et modestiam :

38. accensisque animis, Andronicum purpura exutum, per totam civitatem jubet circumduci : et in eodem loco, in quo in Oniam impietatem commiserat, sacrilegum vita privari, Domino illi condignam retribuente pœnam.

39. Multis autem sacrilegiis in templo a Lysimacho commissis Menelai consilio, et divulgata fama, congregata est multitudo adversum Lysimachum, multo jam auro exportato.

40. Turbis autem insurgentibus, et animis ira repletis, Lysimachus armatis fere tribus millibus iniquis manibus uti cœpit, duce quodam tyranno, ætate pariter et dementia protracto.

41. Sed, ut intellexerunt conatum Lysimachi, alii lapides, alii fustes validos arripuerunt : quidam vero cinerem in Lysimachum jecerunt.

42. Et multi quidem vulnerati, quidam autem et prostrati, omnes vero in fugam conversi sunt : ipsum etiam sacrilegum secus ærarium interfecerunt.

ioche. La ville de Daphné était renommée pour son bois de cyprès et de lauriers consacrés à Apollon et à Diane, lequel, dans toute son enceinte qui était de plus de quatre lieues et demie, servait de lieu d'asile en faveur de ceux qui étaient poursuivis. — \* Onias, pour mettre sa vie en sûreté, pouvait, sans blesser la piété, ni accréditer l'idolâtrie, user du privilège accordé à ce lieu par les princes idolâtres.

43. De his ergo cœpit iudicium adversus Menelaum agitari.

44. Et cum venisset rex Tyrum, ad ipsum negotium detulerunt missi tres viri a senioribus.

45. Et cum superaretur Menelaus, promisit Ptolemæo multas pecunias dare ad suadendum regi.

46. Itaque Ptolemæus in quodam atrio positum quasi refrigerandi gratia regem adiit, et deduxit a sententia :

47. et Menelaum quidem universæ malitiæ reum criminibus absolvit : miseros autem, qui, etiamsi apud Scythas causam dixissent, innocentes judicarentur, hos morte damnavit.

48. Cito ergo injustam pœnam dederunt, qui pro civitate, et populo, et sacris vasis, causam persecuti sunt.

49. Quam ob rem Tyrii quoque indignati, erga sepulturam eorum liberalissimi extiterunt.

50. Menelaus autem, propter eorum, qui in potentia erant, avaritiam, permanebat in potestate, crescens in malitiâ ad insidias civium.

43. On commença donc à accuser Ménélaus de tous ces désordres.

44. Et le roi étant venu à Tyr, trois députés envoyés par les anciens de la ville vinrent lui porter leurs plaintes sur cette affaire.

45. Ménélaus, voyant qu'il succombait sous cette accusation, promit à Ptolémée <sup>29</sup> une grande somme d'argent pour l'engager à parler au roi en sa faveur.

46. Ptolémée ayant donc été trouver le roi, lorsqu'il s'était mis dans un vestibule comme pour se rafraîchir, il le fit changer de résolution.

47. Et ce prince déclarant Ménélaus innocent, quoiqu'il fût coupable de toutes sortes de crimes, condamna en même temps à la mort ces pauvres députés, qui auraient été jugés innocents par des Scythes mêmes <sup>30</sup>, s'ils avaient plaidé leur cause devant eux.

48. Ainsi ceux qui avaient soutenu les intérêts de la ville et du peuple, et le respect dû aux vases sacrés, furent punis aussitôt contre toute sorte de justice.

49. C'est pourquoi les Tyriens mêmes étant touchés d'indignation, se montrèrent fort généreux dans la sépulture honorable qu'ils leur donnèrent <sup>31</sup>.

50. Cependant Ménélaus se maintenait dans l'autorité, à cause de l'avarice de ceux qui étaient puissants près du roi; et il croisait en malice, ne travaillant qu'à dresser des pièges à ses concitoyens <sup>32</sup>.

## CHAPITRE V.

*Seconde expédition d'Antiochus en Egypte. Apparitions merveilleuses dans les airs. Jason s'avance contre Jérusalem; sa fin malheureuse. Antiochus s'empare de Jérusalem, et y exerce les plus grandes violences. Ses agents s'efforcent d'extirper le judaïsme. Judas s'enfuit dans le désert.*

1. Eodem tempore Antiochus secundam profectionem paravit in Egyptum.

1. En ce temps-là Antiochus se préparait pour faire une seconde fois la guerre en Egypte <sup>1</sup>.

ŷ. 45. — <sup>29</sup> Le grec ajoute : fils de Dorymène (Voy. 1. *Mach.* 3, 38).

ŷ. 47. — <sup>30</sup> chez les barbares les plus cruels.

ŷ. 49. — <sup>31</sup> les ayant fait embaumer et inhumer honorablement.

ŷ. 50. — <sup>32</sup> \* Pour se maintenir dans sa dignité, Ménélaus assouvissait l'avarice des grands et d'Antiochus; mais en même temps il achevait d'épuiser ses concitoyens.

ŷ. 1. — <sup>1</sup> lorsqu'à peine le jeune roi Ptolémée-Philométor était monté sur le trône d'Egypte (Voy. *pl. h.* 4, 21. et *Dan.* 11. note 38. Comp. avec ce chap. 1. *Mach.* 1, 18-56).

2. Or il arriva que l'on vit dans toute la ville de Jérusalem, pendant quarante jours, des hommes à cheval qui couraient en l'air, habillés de drap d'or, et armés de lances comme des troupes de cavalerie;

3. des chevaux rangés par escadrons qui couraient les uns contre les autres, des combats de main à main, des boucliers agités, une multitude de gens armés de casques et d'épées nues, des dards lancés, des armes d'or toutes brillantes, et des cuirasses de toutes sortes<sup>2</sup>.

4. C'est pourquoi tous priaient Dieu que ces prodiges tournassent à leur avantage<sup>3</sup>.

5. Mais comme un faux bruit de la mort d'Antiochus se fut répandu, Jason<sup>4</sup> ayant pris mille hommes avec lui, vint attaquer tout d'un coup la ville; et quoique les citoyens accourussent de tous côtés aux murailles, il se rendit enfin maître de la ville, et Ménélaus s'enfuit dans la forteresse.

6. Cependant Jason fit un grand carnage, sans songer à épargner ses concitoyens: il ne considérait point que c'est un très-grand malheur d'être heureux dans la guerre qu'on fait à ses proches; et il croyait remporter un trophée de ses ennemis, et non de ses concitoyens.

7. Il ne put pas néanmoins se mettre en possession de la principauté<sup>5</sup>; mais tout le fruit de sa trahison et de sa malice fut sa propre confusion; et il se vit obligé de s'enfuir de nouveau<sup>6</sup>, et de se retirer au pays des Ammonites.

8. Il fut enfin mis en prison par Arétas,

2. Contigit autem per universam Jerosolymorum civitatem videri diebus quadraginta per aera equites discurrentes, auratas stolas habentes, et hastis, quasi cohortes, armatos,

3. et cursus equorum per ordines digestos, et congressiones fieri cominus, et scutorum motus, et galeatorum multitudinem gladiis districtis, et telorum jactus, et aureorum armorum splendorem, omnisque generis loricarum.

4. Quapropter omnes rogabant in bonum monstra converti.

5. Sed cum falsus rumor existet, tanquam vita excessisset Antiochus, assumptis Jason non minus mille viris, repente aggressus est civitatem: et civibus ad murum convolantibus, ad ultimum apprehensa civitate, Menelaus fugit in arcem:

6. Jason vero non parcebat in cæde civibus suis, nec cogitabat prosperitatem adversum cognatos malum esse maximum, arbitrans hostium et non civium se trophæa capturum.

7. Et principatum quidem non obtinuit, finem vero insidiarum suarum confusionem accepit, et profugus iterum abiit in Ammaniten.

8. Ad ultimum, in exitium su

ŷ. 3. — <sup>2</sup> Dans les persécutions qu'ils exercèrent contre les Juifs, à l'époque des Machabées, les empereurs grecs, et notamment Antiochus Epiphane, ne se proposaient rien moins que de détruire le culte du vrai Dieu, et de contraindre toute la nation à embrasser le culte des divinités païennes. De là la protection toute spéciale dont Dieu couvre, dans ces temps malheureux, les défenseurs de son pays, et les prodiges qu'il fait éclater pour soutenir les faibles et les assurer de son secours. Ces prodiges étaient nécessaires comme on le voit par l'histoire même des Machabées, un trop grand nombre de Juifs passèrent au culte des idoles soit d'eux-mêmes, soit pour se soustraire aux tourments (Voy. la note suiv. Comp. Apoc. 5. note 1).

ŷ. 4. — <sup>3</sup> Souvent Dieu annonce les grands événements par des phénomènes et des apparitions extraordinaires dans le ciel. Des apparitions de ce genre eurent lieu, au témoignage de l'historien Josèphe, avant la destruction de Jérusalem par les Romains; et, selon la parole du Sauveur, de semblables apparitions annonceront également la proximité de son avènement pour le jugement (Matth. 24, 29 et suiv.). Du reste ces apparitions sont des signes de la miséricorde et de l'amour de Dieu; ce qu'il se propose par là c'est de faire rentrer les hommes en eux-mêmes, de les porter à la pénitence et à la sérieuse considération de leurs fins dernières.

ŷ. 5. — <sup>4</sup> qui avait été déposé par Antiochus. (Voy. 4, 26. Dan. 11. note 46).

ŷ. 7. — <sup>5</sup> Voy. pl. h. 4, 10 et la note.

<sup>6</sup> aussitôt qu'il apprit qu'Antiochus revenait d'Egypte.

conclusus ab Areta Arabum tyranno, fugiens de civitate in civitatem, omnibus odiosus, ut refugia legum et execrabilis, ut patria et civium hostis, in Ægyptum extrusus est :

9. et qui multos de patria sua expulerat, peregre perisit, Lacedæmonas profectus, quasi pro cognatione ibi refugium habiturus :

10. et qui insepultos multos abjecerat, ipse et illamentatus, et insepultus abjicitur, sepultura neque peregrina usus, neque patrio sepulcro participans.

11. His itaque gestis, suspicatus est rex societatem deserturos Judæos : et ob hoc profectus ex Ægypto efferatis animis, civitatem quidem armis cepit.

12. Jussit autem militibus interficere, nec parcere occurrentibus, et per domos ascendentes trucidare.

13. Fiebant ergo cædes juvenum ac seniorum, et mulierum et natorum exterminia, virginumque et parvulorum neces.

14. Erant autem toto triduo octoginta millia interfecti, quadraginta millia vincti, non minus autem venundati.

15. Sed nec ista sufficiunt : ausus est etiam intrare templum universa terra sanctius, Meaelo

roi des Arabes <sup>7</sup>, qui voulait le perdre <sup>8</sup>, d'où s'étant sauvé, et fuyant de ville en ville, haï de tout le monde comme un violeur de toutes les lois, comme un homme exécrationnable, comme un ennemi déclaré de sa patrie et de ses citoyens, il fut chassé en Égypte.

9. Ainsi celui qui avait chassé tant de personnes hors de leur pays, périt lui-même hors du sien, étant allé à Lacédémone pour y trouver quelque refuge, à cause de la parenté <sup>9</sup>.

10. Et comme il avait fait jeter les corps de plusieurs sans les faire ensevelir, le sien fut jeté de même sans être ni pleuré, ni enseveli, et sans qu'il ait pu trouver de tombeau, ni dans son pays, ni parmi les étrangers <sup>10</sup>.

11. Ces choses s'étant passées de la sorte, le roi <sup>11</sup> s'imagina que les Juifs pourraient bien abandonner l'alliance qu'ils avaient faite avec lui. Ainsi il partit d'Égypte plein de fureur, et ayant emporté la ville par force,

12. il commanda à ses soldats de tuer tout, de n'épargner aucun de tous ceux qu'ils rencontreraient, et de monter même dans les maisons pour y égorger tout ce qui s'y trouverait <sup>12</sup>.

13. Ils firent donc un carnage général des jeunes hommes et des vieillards, des femmes et de leurs enfants; et ni les filles, ni les plus petits enfants ne purent éviter la mort.

14. Il en fut tué quatre-vingt mille pendant trois jours : quarante mille furent faits captifs, et il n'y en eut pas moins de vendus <sup>13</sup>.

15. Mais comme si cette cruauté n'eût pas suffi à Antiochus, il osa même entrer dans le temple qui était le lieu le plus saint de

7. 8. — <sup>7</sup> Arétas est le nom commun des chefs arabes (Comp. 2. Cor. 11, 32).

<sup>8</sup> Dans le grec : il trouva donc la fin de sa conduite perverse (de ses projets de trahison contre les Juifs), ayant été enfermé chez Arétas, chef despotique des Arabes, etc.

9. 9. — <sup>9</sup> avec les Juifs (Voy. 1. Mach. 12, 21).

10. 10. — <sup>10</sup> Dans le grec : Et celui qui avait jeté une multitude d'hommes sans sépulture, demeura sans être pleuré; et il n'obtint ni les honneurs de funérailles quelconques, ni une place dans le tombeau de ses pères.

11. 11. — <sup>11</sup> Antiochus.

12. 12. — <sup>12</sup> Dans le grec : et d'égorger même ceux qui monteraient dans les maisons. On pouvait sur les toits plats d'Orient fuir de maison en maison; c'est pourquoi le roi ordonne de tuer tous ceux qui y monteraient (Comp. Dan. 11, 28 note 46).

13. 13. — <sup>13</sup> Dans le grec : Quatre-vingt mille périrent dans l'espace de trois jours, quarante mille dans le combat à la main, et un nombre non moins grand que ceux qui furent égorrés, furent vendus comme esclaves.

toute la terre, ayant pour conducteur Ménélaus, l'ennemi des lois et de sa patrie <sup>14</sup>.

16. Et prenant avec ses mains criminelles les vases sacrés, que les autres rois et les villes avaient placés en ce lieu saint, pour en être l'ornement et la gloire, il les maniait d'une manière indigne, et les profanait <sup>15</sup>.

17. Ainsi Antiochus ayant perdu toute la lumière de l'esprit, ne considérait pas que si Dieu faisait éclater pour un peu de temps sa colère contre les habitants de cette ville, c'était, à cause de leurs péchés, et que c'était pour cela qu'un lieu si saint avait été exposé à cette profanation.

18. Car autrement, s'ils n'avaient été coupables de plusieurs crimes, ce prince, à l'exemple d'Héliodore, qui fut envoyé par le roi Séleucus pour piller le trésor, aurait été fouetté comme lui au moment de son arrivée, et empêché d'exécuter son entreprise insolente.

19. Mais Dieu n'a pas choisi le peuple à cause du temple; il a choisi au contraire le temple à cause du peuple <sup>16</sup>.

20. C'est pourquoi ce lieu *saint* a eu part aux maux qui sont arrivés au peuple, comme il aura part aussi aux biens qu'il doit recevoir; et après avoir été quelque temps abandonné à cause de la colère du Dieu tout-puissant, il sera encore élevé à une souveraine gloire, lorsque le grand Dieu se réconciliera avec son peuple.

21. Antiochus ayant donc emporté du temple dix-huit cents talents, s'en retourna

ductore, qui legum et patriæ fuisset proditor :

16. et scelestis manibus sumens sancta vasa, quæ ab aliis regibus et civitatibus erant posita ad ornatum loci, et gloriam, contrectabat indigne, et contaminabat

17. Ita alienatus mente Antiochus, non considerabat quod propter peccata habitantium civitatem, modicum Deus fuerat iratus : propter quod et accidit circa locum despectio :

18. alioquin nisi contigisset eos multis peccatis esse involutos, sicut Heliodorus, qui missus est a Seleuco rege ad expoliandum aerarium, etiam hic statim adveniens flagellatus, et repulsus utique fuisset ab audacia.

19. Verum non propter locum, gentem; sed propter gentem, locum Deus elegit.

20. Ideoque et ipse locus participes factus est populi malorum; postea autem fiet socius bonorum; et qui derelictus in ira Dei omnipotentis est, iterum in magni Domini reconciliatione cum summa gloria exaltabitur.

21. Igitur Antiochus mille et octingentis ablatis de templo ta-

ŷ. 15. — <sup>14</sup> \* Sur Ménélaus voy. 2, 25; sur le pillage du temple voy. 1. *Mach.* 1, 23 et suiv.

ŷ. 16. — <sup>15</sup> Dans le grec... et la gloire, il les tirait et les donnait.

ŷ. 19. — <sup>16</sup> \* L'homme, en qualité de créature raisonnable, dépendant entièrement de Dieu, lui doit les hommages de son esprit, de son cœur et même de son corps; il lui doit un culte privé. Le culte privé que l'homme doit à Dieu, implique la nécessité du culte public et social. Le premier ne peut subsister sans le secours du second; et d'ailleurs la société, personne morale, dépendante de Dieu comme l'homme même, et responsable de ses actes, est tenue à l'égard de l'auteur de toutes choses aux mêmes devoirs que l'individu. Le culte public constitue un devoir social, comme il est la condition du culte privé. Le culte tant privé que public ne peut subsister s'il n'y a des lieux quelconques de réunions, ou d'assemblées religieuses; et si l'on donne le nom de temple à ces lieux d'assemblées publiques en vue de rendre à Dieu le culte qui lui est dû, il est vrai de dire que les temples sont nécessaires. Mais ils sont nécessaires par rapport à l'homme seulement, et point du tout par rapport à Dieu. Dieu n'a que faire ni de nos temples ni de nos sacrifices (*Isai.* 1, 11; *Jérém.* 6, 20; *Amos*, 5, 22). Lorsque nous bâtissons au Très-Haut des temples ou des autels, c'est pour nous que nous travaillons. Et c'est pourquoi lorsqu'un peuple impie abandonne la pratique du culte de Dieu, Dieu, dans sa vengeance, ne manque guère de permettre la profanation ou la ruine des temples et des autels; comme pour faire sentir à ce peuple livré à l'impunité qu'il abandonne ces lieux sacrés, gages de sa présence et de sa protection, et qu'il les regarde avec horreur dès qu'il ne reçoit plus les hommages de cœurs pieux et droits (*Comp.* 3. *Rois*, 8, 27. et 2. *Par.* 2, 6; 6, 19. etc.).

lentis, velociter Antiocham regressus est, existimans se præ superbia terram ad navigandum, pelagus vero ad iter agendum deducturum propter mentis elationem.

22. Reliquit autem et præpositos ad affligendam gentem : Jerosolymis quidem Philippum genere Phrygem, moribus crudeliorum eo ipso, a quo constitutus est :

23. In Garizim autem Andronicum et Menelaum, qui gravius quam cæteri imminebant civibus.

24. Cumque appositus esset contra Judæos, misit odiosum principem Apollonium cum exercitu viginti et duobus millibus, præcipiens ei omnes perfectæ ætatis interficere, mulieres ac juvenes vendere.

25. Qui cum venisset Jerosolimam, pacem simulans, quievit usque ad diem sanctum sabbati : et tunc feriatis Judæis, arma capere suis præcepit.

26. Omnesque qui ad spectaculum processerant, trucidavit : et civitatem cum armatis discurrens, ingentem multitudinem peremit.

27. Judas autem Machabæus, qui decimus fuerat, secesserat in desertum locum, ibique inter feras vitam in montibus cum suis agebat : et fœni cibo vescentes, demorabantur, ne participes essent coinquinationis.

promptement à Antioche, s'abandonnant à un tel excès d'orgueil, et s'élevant dans le cœur d'une manière si extravagante, qu'il s'imaginait pouvoir naviguer sur la terre, et faire marcher ses troupes sur la mer <sup>17</sup>.

22. Il laissa aussi des hommes qu'il établit en autorité, afin qu'ils affligassent le peuple : savoir dans Jérusalem, Philippe, originaire de Phrygie, plus cruel que celui qui l'y avait établi ;

23. et à Garizim, Andronique <sup>18</sup> et Ménélaus, plus acharnés que tous les autres à faire du mal à leurs concitoyens <sup>19</sup>.

24. Et la haine qu'il avait contre les Juifs n'étant pas encore satisfaite, il leur envoya <sup>20</sup> le détestable Apollonius, avec une armée de vingt-deux mille hommes qu'il commandait, et il lui donna ordre de tuer tous ceux qui seraient dans un âge parfait, et de vendre les femmes et les jeunes hommes.

25. Lors donc qu'il fut arrivé à Jérusalem, il feignit de ne chercher que la paix, et il demeura en repos jusqu'au saint jour du sabbat ; mais lorsque les Juifs se tenaient dans le repos auquel le sabbat les obligeait, il commanda à ses gens de prendre les armes.

26. Il tailla en pièces tous ceux qui étaient venus pour les regarder <sup>21</sup> ; et, courant toute la ville avec ses soldats, il tua un grand nombre de personnes.

27. Cependant Judas Machabée s'était retiré, lui dixième <sup>22</sup>, en un lieu désert, où il vivait avec les siens sur les montagnes parmi les bêtes ; et ils demeuraient là sans manger autre chose que l'herbe des champs, afin de ne prendre point de part à ce qui souillait les autres.

¶ 21. — <sup>17</sup> \* expressions hyperboliques, pour marquer l'extravagance et la vanité du roi Antiochus qui, après la conquête d'Égypte, ne croyait pas qu'il y eût rien d'impossible pour lui. Cependant, comme l'histoire en fait foi, des princes patens, par exemple Xerxès et Caligula, ont tenté des folies pareilles.

¶ 23. — <sup>18</sup> \* Le sens doit finir là. Ménélaus, grand prêtre, et qui exerçait ses fonctions dans le temple de Jérusalem, ne pouvait avoir aucune autorité parmi les Samaritains (*Pl. b. 6, 2. note 3*). — Le mont Garizim est mis pour toute la Samarie.

<sup>19</sup> Dans le grec ... Ménélaus, qui s'éleva d'une manière pire encore que les autres contre ses concitoyens, étant animé contre eux de sentiments hostiles.

¶ 24. — <sup>20</sup> \* Le roi Antiochus envoya.

¶ 26. — <sup>21</sup> Dans le grec : pour la célébration du sabbat.

¶ 27. — <sup>22</sup> avec neuf autres frères et sœurs. Quatre de ces frères sont nommés 1. *Mach. 2, 1.* et suiv., et il est fait mention d'un cinquième *pl. h. 8, 22* ; les autres ne sont pas connus.

## CHAPITRE VI.

*Antiochus contraint les Juifs à embrasser le paganisme. Profanation du temple. Traitement plein de cruauté auquel sont soumis les Juifs fidèles à Dieu. Martyr du pieux Eléazar.*

1. Peu de temps après le roi envoya un certain vieillard <sup>1</sup> d'Antioche <sup>2</sup> pour forcer les Juifs à abandonner les lois de Dieu et celles de leur pays;

2. pour profaner le temple de Jérusalem, et l'appeler le temple de Jupiter Olympien; et pour donner au temple de Garizim le nom du temple de Jupiter l'Etranger, comme l'étaient ceux qui habitaient en ce lieu <sup>3</sup>.

3. Ainsi l'on vit fondre tout d'un coup sur tout le peuple comme un déluge terrible de toutes sortes de maux.

4. Car le temple était rempli de dissolutions et des festins de débauche des Gentils, d'hommes impudiques, mêlés avec des courtisanes, et de femmes qui entraient insolemment dans ces lieux sacrés, y portant des choses qu'il était défendu d'y porter <sup>4</sup>.

5. L'autel était plein aussi de viandes impures <sup>5</sup>, qui sont interdites par nos lois.

6. On ne gardait point les jours de sabbat, on n'observait plus les fêtes solennelles du pays, et nul n'osait plus avouer simplement qu'il était Juif <sup>6</sup>.

7. Ils étaient menés par une dure nécessité aux sacrifices le jour de la naissance du roi <sup>7</sup>; et lorsque l'on célébrait la fête de

1. Sed non post multum temporis, misit rex senem quemdam Antiochenum, qui compelleret Judæos, ut se transferrent a patris et Dei legibus :

2. contaminare etiam quod in Jerosolymis erat templum, et cognominare Jovis Olympii : et in Garizim, prout erant hi, qui locum inhabitabant, Jovis hospitalis.

3. Pessima autem et universis gravis erat malorum incursio :

4. nam templum luxuria et commensationibus gentium erat plenum, et scortantium cum meretricibus, sacratisque ædibus mulieres se ultro ingerebant, introferentes ea, quæ non licebat.

5. Altare etiam plenum erat illicitis, quæ legibus prohibebantur.

6. Neque autem sabbata custodiebantur, neque dies solennes patrii servabantur, nec simpliciter Judæum se esse quisquam confitebatur.

7. Ducebantur autem cum amara necessitate in die natalis regis ad sacrificia : et, cum Liberi sacra

ŷ. 1. — <sup>1</sup> Un sénateur.

<sup>2</sup> Dans le grec : d'Athènes (Comp. avec ce chap. 1. *Mach.* 1, 57. et suiv.).

ŷ. 2. — <sup>3</sup> Litt. : de Jupiter l'hospitalier. — Les Samaritains qui avaient bâti pour eux un temple sur le mont Garizim, dans la tribu d'Ephraïm, lorsque les Juifs leur eurent refusé de prendre part au temple de Jérusalem (1. *Esdr.* 4, 2. et suiv.), étaient dans de bons rapports avec les Syriens, et c'est pour cela qu'ils sont appelés hospitaliers. Jupiter était honoré non-seulement comme le plus grand dieu de l'Olympe (du ciel), mais aussi comme le protecteur des étrangers, et sous d'autres attributs encore.

ŷ. 4. — <sup>4</sup> des statues des dieux, des animaux impurs, par exemple, des chiens.

ŷ. 5. — <sup>5</sup> de victimes païennes impures.

ŷ. 6. — <sup>6</sup> de la religion des Juifs. — Pendant les persécutions des empereurs païens, le nom de chrétien seul suffisait pour faire condamner aux plus atroces supplices ceux qui le portaient.

ŷ. 7. — <sup>7</sup> Le grec ajoute : chaque mois (*Voy.* 1. *Mach.* 11, 61).

celebrarentur, cogebantur hedera coronati Libero circuire.

8. Decretum autem exiit in proximas gentilium civitates, suggerentibus Ptolemæis, ut pari modo et ipsi adversus Judæos agerent, ut sacrificarent :

9. eos autem, qui nolent transire ad instituta gentium, interficerent : erat ergo videre miseriam.

10. Duæ enim mulieres delatæ sunt natos suos circumcidisse : quas, infantibus ad ubera suspensis, cum publice per civitatem circumduxissent, per muros præcipitaverunt.

11. Alii vero, ad proximas coeuntæ speluncas, et latenter sabbati diem celebrantes, cum indicati essent Philippo, flammis succensi sunt, eo quod verebantur, propter religionem et observantiam, manu sibi auxilium ferre.

12. Obsecro autem eos, qui huac librum lecturi sunt, ne abhorrescant propter adversos casus, sed repentent, ea quæ acciderunt, non ad interitum, sed ad correctionem esse generis nostri.

13. Etenim multo tempore non sinere peccatoribus ex sententia agere, sed statim ultiones adhibere, magni beneficii est indicium.

14. Non enim, sicut in aliis nationibus, Dominus patienter expectat, ut eas, cum judicii dies advenerit, in plenitudine peccatorum puniat :

Bacchus, on les contraignait d'aller par les rues couronnées de lierre, en l'honneur de ce faux dieu.

8. Les Ptolémées suggérèrent aussi et furent la cause qu'on publia un édit dans les villes prochaines des Gentils, pour les obliger d'agir de la même sorte contre les Juifs, et de les contraindre à sacrifier<sup>8</sup>,

9. ou de tuer ceux qui ne voudraient point embrasser les coutumes des Gentils. Ainsi on ne voyait que misère.

10. Car deux femmes ayant été accusées d'avoir circoncis leurs enfants, furent menées publiquement par toute la ville, ayant ces enfants pendus à leurs mamelles; et ensuite furent précipitées du haut des murailles.

11. D'autres s'étant assemblés en des cavernes voisines, et y célébrant secrètement le jour du sabbat, comme Philippe en fut averti, il les fit tous consumer par les flammes, n'ayant osé se défendre à cause du grand respect qu'ils avaient pour l'observation du sabbat<sup>9</sup>.

12. Je conjure ceux qui liront ce livre, de ne point se scandaliser de tant d'horribles malheurs; mais de considérer que tous ces maux sont arrivés, non pour perdre, mais pour châtier notre nation<sup>10</sup>.

13. Car c'est la marque d'une grande miséricorde de Dieu envers les pécheurs, de ne pas les laisser longtemps vivre selon leurs désirs, mais de les châtier promptement<sup>11</sup>.

14. En effet, le Seigneur n'agit pas à notre égard comme à l'égard des autres nations, qu'il souffre avec patience, se réservant à les punir dans la plénitude de leurs péchés, lorsque le jour du jugement sera arrivé<sup>12</sup>.

7. 8. — <sup>8</sup> Un ordre arriva aux villes païennes de Syrie de contraindre les Juifs à prendre part au culte des idoles, comme l'avait aussi ordonné le roi d'Egypte.

7. 11. — <sup>9</sup> \* comme durant les persécutions, et dans des temps plus rapprochés de nous, pendant la révolution du siècle dernier, on célébrait secrètement le dimanche. — Sar Philippe voy. 5, 23 (Comp. 1. Mach. 2, 38 et suiv.).

7. 12. — <sup>10</sup> \* Les Juifs avaient la certitude que Dieu, en châtiant leur nation, ne voulait pas la perdre : il leur en avait souvent donné l'assurance par les prophètes qui, presque toujours, terminent par cette pensée consolante, les prophéties les plus terribles qu'ils font contre Jérusalem, ou contre le peuple juif.

7. 13. — <sup>11</sup> \* Le plus terrible châtement que Dieu puisse exercer contre les méchants, c'est de les abandonner à la malice : par là ils courent à leur perte éternelle (Comp. Ezéch. 16, 42).

7. 14. — <sup>12</sup> \* En ce monde Dieu punit les nations, en permettant qu'elles soient accablées par des revers, ou cessent d'exister; en l'autre, il punit les individus par les supplices éternels. Dieu peut punir même les païens; mais il les punit selon la

15. Et il n'attend pas de même pour nous punir, que nos péchés soient montés à leur comble.

16. Ainsi il ne retire jamais sa miséricorde de dessus nous; et parmi les maux dont il afflige son peuple pour le châtier, il ne l'abandonne point.

17. Après avoir dit ce peu de paroles pour l'instruction des lecteurs, il faut reprendre maintenant ma narration.

18. Eléazar, l'un des premiers d'entre les docteurs de la loi<sup>13</sup>, qui était un vieillard d'un visage vénérable, fut pressé de manger de la chair de porc, et on voulait l'y contraindre en lui ouvrant la bouche par force.

19. Mais lui, préférant une mort pleine de gloire à une vie criminelle, alla volontairement et de lui-même au supplice<sup>14</sup>.

20. Considérant ce qu'il lui faudrait souffrir en cette rencontre, et demeurant ferme dans la patience, il résolut de ne rien faire contre la loi pour l'amour de la vie<sup>15</sup>.

21. Ceux qui étaient présents, touchés d'une injuste compassion<sup>16</sup>, à cause de l'ancienne amitié qu'ils avaient pour lui, le prirent à part, et le supplièrent de trouver bon qu'on lui apportât des viandes dont il lui était permis de manger, afin qu'on pût feindre qu'il avait mangé des viandes du sacrifice, selon le commandement du roi,

22. et qu'on le sauvât ainsi de la mort. Ils usaient donc de cette espèce d'humanité à son égard, par un effet de l'ancienne affection qu'ils lui portaient.

23. Mais pour lui, il commença à considérer ce que demandaient de lui un âge et une vieillesse si vénérable, ces cheveux blancs qui accompagnaient la grandeur de cœur qui lui était naturelle, et cette vie in-

15. ita et in nobis statuit. *Et peccatis nostris in finem devotissis, ita demum in nos vindicet.*

16. Propter quod *misericordiam* quidem a nobis *miseri*cordiam suam amovet : corripas vero in adversis populum suum non derelinquit.

17. Sed hæc nobis ad commotionem legitimum dicta sint paucis. Jam autem veniendum est ad narrationem.

18. Igitur Eleazarus unus de primoribus scribarum, vir ætate procerus, et vultu decorus, aperto ore *porcum* compellebatur carnem *porcum* manducare.

19. At ille gloriosissimam mortem magis quam odibilem vitam complectens, voluntarie præibat ad supplicium.

20. Intuens autem, quemadmodum oporteret accedere, patienter sustinens, destinavit non admittere illicita propter vitæ amorem.

21. Hi autem qui adstant, iniqua miseratione commoti, propter antiquam viri amicitiam, tollentes eum secreto rogabant afferri carnes, quibus vesci ei licebat, ut simularetur manducasse, sicut rex imperaverat, de sacrificii carnis :

22. ut, hoc facto, a morte liberaretur : et propter veterem viri amicitiam, hæc in eo faciebant humanitatem.

23. At ille cogitare cœpit ætatis ac senectutis suæ eminentiam dignam, et ingenitæ nobilitatis canitiem, atque a puero optimæ conversationis actus : et secundum

mesure de la connaissance qu'ils ont pu avoir de la vérité (Comp. Rom. 2, 10 et suiv.).

§. 18. — <sup>13</sup> et, selon une opinion très-plausible, de race sacerdotale : Ce fut vraisemblablement à Antioche qu'eut lieu le martyre d'Eléazar, de même que celui des sept frères dont il est parlé au chapitre suivant.

§. 19. — <sup>14</sup> Dans le grec : vers l'instrument du supplice. C'était une machine en bois, où le corps du patient était étendu ou suspendu, puis battu jusqu'à la mort. — \* C'est ce que signifie le mot grec *τύμπανον*.

§. 20. — <sup>15</sup> Dans le grec le verset porte :.... vers l'instrument du supplice, crachant, comme devaient le faire ceux qui étaient résolus à souffrir avec patience, sur des choses dont il n'est pas permis de goûter, même par amour de la vie.

§. 21. — <sup>16</sup> Dans le grec : Ceux qui étaient placés dans cette fête où l'on offrait des sacrifices impies. — \* Autrement : par une compassion contraire à la loi : *πρὸς τῆ παρανομίᾳ σπλαγχνισμῶ.*

sanctæ et a Deo conditæ legis constituta, respondit cito, dicens, præmitti se velle in infernum.

24. Non enim ætati nostræ dignum est, inquit, fingere : ut multi adolescentium, arbitrantes Eleazarum nonaginta annorum transisse ad vitam alienigenarum :

25. et ipsi propter meam simulationem, et propter modicum corruptibilis vitæ tempus, decipiantur; et per hoc maculam, atque execrationem meæ senectuti conquiram.

26. Nam, etsi in præsentî tempore supplicii hominum eripiar, sed manum Omnipotentis nec vivus, nec defunctus effugiam.

27. Quamobrem fortiter vita excedendo, senectute quidem dignum apparebo :

28. adolescentibus autem exemplum forte relinquam, si prompto animo, ac fortiter pro gravissimis ac sanctissimis legibus honesta morte perfungar. His dictis, confestim ad supplicium trahebatur.

29. Hi autem, qui eum ducebant, et paulo ante fuerant mitiores, in iram conversi sunt propter sermones ab eo dictos, quos illi per arrogantiam prolatos arbitrabantur.

30. Sed, cum plagis perimeretur, ingemuit, et dixit : Domine, qui habes sanctam scientiam, manifeste tu scis, quia, cum a morte possem liberari, duos corporis sustineo dolores : secundum animam vero propter timorem tuum libenter hæc patior.

31. Et iste quidem hoc modo vita decessit, non solum juvenibus, sed et universæ genti memoriam mortis suæ ad exemplum virtutis et fortitudinis derelinquens.

nocente et sans tache qu'il avait menée depuis son enfance; et il répondit aussitôt, selon les ordonnances de la loi sainte établie de Dieu, qu'il aimait mieux descendre dans le tombeau<sup>17</sup>.

24. Car il n'est pas digne de l'âge où nous sommes, leur dit-il, d'user de cette fiction, qui serait cause que plusieurs jeunes hommes, s'imaginant qu'Eléazar, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, aurait passé de la vie des Juifs à celle des païens,

25. seraient eux-mêmes trompés par cette feinte dont j'aurais usé pour conserver un petit reste de cette vie corruptible : et ainsi j'attirerais une tache honteuse sur moi, et l'exécration des hommes sur ma vieillesse.

26. Car encore que je me délivrasse présentement des supplices des hommes, je ne pourrais néanmoins fuir la main du Tout-Puissant, ni pendant ma vie, ni après ma mort<sup>18</sup>.

27. C'est pourquoi mourant courageusement, je paraîtrai digne de la vieillesse où je suis;

28. et je laisserai aux jeunes gens un exemple de fermeté, en souffrant avec constance et avec joie une mort honorable pour le sacré culte de nos lois très-saintes. Aussitôt qu'il eut achevé ces paroles, on le traîna au supplice.

29. Et ceux qui le conduisaient ayant paru auparavant plus doux envers lui, passèrent tout d'un coup à une grande colère, à cause de ces paroles qu'il avait dites, qu'ils attribuaient à l'orgueil.

30. Lorsqu'il était près de mourir des coups dont on l'accablait, il jeta un grand soupir, et il dit : Seigneur, qui avez une science toute sainte<sup>19</sup>, vous connaissez clairement, qu'ayant pu me délivrer de la mort, je souffre dans mon corps de très-sensibles douleurs, mais que dans l'âme je sens de la joie de les souffrir pour votre crainte.

31. Il mourut ainsi, en laissant non-seulement aux jeunes hommes, mais aussi à toute sa nation, un grand exemple de vertu et de fermeté dans le souvenir de sa mort.

§. 23. — <sup>17</sup> Sur le tombeau, ou l'autre monde voy. Ps. 6. note 7.

§. 26. — <sup>18</sup> \* Expression ou ne peut plus explicite de la foi en une autre vie. — Eléazar est si convaincu que l'hypocrisie mérite d'être punie, qu'il croit que lors même que le châtiement ne le frapperait pas en cette vie, il n'y échapperait sûrement pas dans l'autre.

§. 30. — <sup>19</sup> la toute science.

## CHAPITRE VII.

*Martyre des sept frères Machabées et de leur mère.*

1. Or il arriva que l'on prit aussi sept frères<sup>1</sup> avec leur mère, et le roi voulut les contraindre à manger, contre la défense de la loi, de la chair de porc, en les faisant déchirer avec des fouets et des escourgees de cuir de taureau.

2. Mais l'un d'eux qui était l'aîné, lui dit : Que demandez-vous, et que voulez-vous apprendre de nous ? Nous sommes prêts à mourir plutôt que de violer les lois de Dieu et de notre pays.

3. Le roi entrant en colère commanda qu'on fit chauffer sur le feu des poêles et des chaudières d'airain ; et lorsqu'elles furent toutes brûlantes,

4. il ordonna qu'on coupât la langue à celui qui avait parlé le premier, qu'on lui arrachât la peau de la tête, et qu'on lui coupât les extrémités des mains et des pieds, à la vue de ses frères et de sa mère.

5. Après qu'il l'eut fait ainsi mutiler par tout le corps, il commanda qu'on l'approchât du feu, et qu'on le fit rôtir dans la poêle pendant qu'il respirait encore. Et dans tout le temps qu'il était tourmenté, ses autres frères s'encourageaient l'un l'autre avec leur mère à mourir constamment,

6. en disant : Le Seigneur Dieu considérera la vérité, il sera consolé en nous, selon que Moïse le déclare dans son cantique par ces paroles : Et il sera consolé dans ses serviteurs<sup>2</sup>.

7. Le premier étant mort de cette sorte, ils menaient le second pour le faire souffrir avec insulte<sup>3</sup> ; et lui ayant arraché la peau de la tête avec les cheveux, ils lui demandaient s'il voulait manger des viandes qu'on lui présentait, plutôt que d'être tourmenté dans tous les membres de son corps.

1. Contigit autem et septem fratres una cum matre sua apprehensos, compelli a rege edere contra fas carnes porcinas, flagris et taureis cruciatis.

2. Unus autem ex illis, qui erat primus, sic ait : Quid quæris, et quid vis discere a nobis ? parati sumus mori, magis quam patrias Dei leges prævaricari.

3. Iratus itaque rex, jussit sartagine et ollas æneas succendi : quibus statim succensis,

4. jussit, ei qui prior fuerat locutus, amputari linguam : et, cute capitis abstracta, summas quoque manus et pedes ei præscindi, cæteris ejus fratribus et matre insipientibus.

5. Et, cum jam per omnia inutilis factus esset, jussit ignem admoveri, et adhuc spirantem torreri in sartagine : in qua cum deo cruciaretur, cæteri una cum matre invicem se hortabantur mori fortiter,

6. dicentes : Dominus Deus aspiciet veritatem, et consolabitur in nobis, quemadmodum in protestatione cantici declaravit Moyses : Et in servis suis consolabitur.

7. Mortuo itaque illo primo, hoc modo, sequentem deducebant ad illudendum : et, cute capitis ejus cum capillis abstracta, interrogabant, si manducaret prius, quam toto corpore per membra singula puniretur.

§. 1. — <sup>1</sup> Ces sept frères avec leur mère sont appelés Machabées, non point parce qu'ils étaient parents de Judas Machabée, mais parce qu'ils moururent en héros et comme martyrs de leur foi, dans le temps où Judas et les siens combattaient pour la liberté de leur religion et de leur patrie. Cet événement tombe vers l'an 166 avant Jésus-Christ, et il se passa à Antioche.

§. 6. — <sup>2</sup> Voy. 5. *Moyse*. 32, 36. Les paroles ci-dessus sont tirées de la version grecque des Septante.

§. 7. — <sup>3</sup> D'autres traduisent : pour en faire un objet de dérision.

8. At ille, respondens patria voce, dixit : Non faciam. Propter quod et iste, sequenti loco, primi tormenta suscepit :

9. et in ultimo spiritu constitutus, sic ait : Tu quidem sceleratissime in presenti vita nos perdis : sed Rex mundi defunctos nos pro suis legibus in æternæ vitæ resurrectione suscitabit.

10. Post hunc tertius illuditur, et linguam postulatus cito protulit, et manus constanter extendit :

11. et cum fiducia ait : E cœlo ista possideo, sed propter Dei leges nunc hæc ipsa despicio, quoniam ab ipso me ea recepturum spero :

12. ita ut rex, et qui cum ipso erant, mirarentur adolescentis animum, quod tanquam nihilum duceret cruciatum.

13. Et hoc ita defuncto, quartum vexabant similiter torquentes.

14. Et, cum jam esset ad mortem, sic ait : Potius est ab hominibus morti datos spem expectare a Deo, iterum ab ipso resuscitandos : tibi enim resurrectio ad vitam non erit.

15. Et cum admovissent quintum, vexabant eum. At ille respiciens in eum, dixit :

16. Potestatem inter homines habens, cum sis corruptibilis, facis quod vis : noli autem putare genus nostrum a Deo esse derelictum ;

17. tu autem patienter sustine, et videbis magnam potestatem ipsius, qualiter te et semen tuum torquebit.

18. Post hunc ducebant sextum, et is, mori incipiens, sic ait : Noli frustra errare : nos enim propter nosmetipsos hæc patimur, peccantes in Deum nostrum, et digna

8. Mais il répondit en la langue de ses pères<sup>4</sup> : Je n'en ferai rien. C'est pourquoi il souffrit aussi les mêmes tourments que le premier.

9. Et étant près de rendre l'esprit, il dit au roi : Vous nous faites perdre, ô très-méchamment prince ! la vie présente ; mais le Roi du monde nous ressuscitera un jour pour la vie éternelle, après que nous serons morts pour la défense de ses lois<sup>5</sup>.

10. Après celui-ci on insulta encore au troisième : on lui demanda sa langue, qu'il présenta aussitôt, et il étendit ses mains constamment,

11. et dit avec confiance : J'ai reçu ces membres du ciel ; mais je les méprise maintenant pour la défense des lois de Dieu, parce que j'espère qu'il me les rendra un jour.

12. De sorte que le roi et ceux qui l'accompagnaient admirèrent le courage de ce jeune homme, qui considérait comme rien les plus grands tourments.

13. Celui-ci étant aussi mort de la sorte, ils tourmentèrent de même le quatrième.

14. Et lorsqu'il était près de rendre l'esprit, il dit : Il est plus avantageux d'être tué par les hommes, dans l'espérance que Dieu nous rendra la vie en nous ressuscitant ; car pour vous, votre résurrection ne sera point pour la vie<sup>6</sup>.

15. Ayant pris le cinquième, ils le tourmentèrent comme les autres. Alors regardant le roi, il lui dit :

16. Vous faites ce que vous voulez, parce que vous avez reçu la puissance parmi les hommes, quoique vous soyez vous-même un homme mortel ; mais ne vous imaginez pas que Dieu ait abandonné notre nation.

17. Attendez seulement un peu, et vous verrez quelle est la grandeur de sa puissance, et de quelle manière il vous tourmentera, vous et votre race.

18. Après celui-ci, ils menèrent au supplice le sixième ; et lorsqu'il était près de mourir, il dit : Ne vous trompez pas vainement vous-même ; car si nous souffrons ceci, c'est parce que nous l'avons mérité, ayant

γ. 8. — <sup>4</sup> en langue araméenne, que l'on parlait alors en Palestine.

γ. 9. — <sup>5</sup> La foi en la résurrection, si vive dans ces saints martyrs, a fait dire à saint Augustin qu'ils n'étaient pas chrétiens, mais qu'ils prévinrent par leurs actes le nom de chrétiens, qui depuis se répandit dans le monde. Ce fut à Antiochie que plus tard ce nom fut donné pour la première fois aux disciples de Jésus-Christ (Act. 14, 26).

γ. 14. — <sup>6</sup> Voy. pl. b. 12, 43 et suiv.

péché contre notre Dieu; et ainsi nous nous sommes attiré ces fléaux si épouvantables <sup>7</sup>.

19. Mais ne vous imaginez pas que vous demeurerez impuni, après avoir entrepris de combattre contre Dieu même.

20. Cependant leur mère, plus admirable qu'on ne peut le dire, et digne de vivre éternellement dans la mémoire des bons, voyant périr en un même jour ses sept enfants, souffrait constamment leur mort, à cause de l'espérance qu'elle avait en Dieu.

21. Elle exhortait chacun d'eux avec des paroles fortes dans la langue du pays <sup>8</sup>, étant toute remplie de sagesse; et allant un courage mâle avec la tendresse d'une femme,

22. elle leur disait: Je ne sais comment vous avez été formés dans mon sein; car ce n'est point moi qui vous ai donné l'âme, l'esprit et la vie, ni qui ai joint tous vos membres pour en faire un corps.

23. Mais le Créateur du monde qui a formé l'homme dans sa naissance, et qui a donné l'origine à toutes choses, vous rendra encore l'esprit et la vie par sa miséricorde, en récompense de ce que vous vous méprisez maintenant vous-mêmes, pour obéir à sa loi.

24. Or Antiochus croyant qu'on le méprisait, et voyant toutes les insultes qu'il avait faites à ces jeunes hommes devenues inutiles, comme le plus jeune de tous était resté, il commença non-seulement à l'exhorter par ses paroles <sup>9</sup>, mais à l'assurer avec serment qu'il le rendrait riche et heureux, qu'il le mettrait au rang de ses favoris, et lui donnerait toutes les choses nécessaires <sup>10</sup>, s'il voulait abandonner les lois de ses pères.

25. Mais ce jeune homme ne pouvant être ébranlé par ces promesses, le roi appela sa mère, et l'exhorta à inspirer à son fils des sentiments plus salutaires.

26. Après donc qu'il lui eut dit beaucoup de choses pour la persuader, elle lui promit d'exhorter son fils.

27. Elle se baissa en même temps pour lui parler, et, se moquant de ce cruel tyran, elle lui dit en la langue de ses pères: Mon

admiratione facta sunt in nobis :

19. tu autem ne existimes tibi impune futurum, quod contra Deum pugnare tentaveris.

20. Supra modum autem mater mirabilis, et bonorum memoria digna, quæ percuntes septem filios sub unius diei tempore conspiciens, bono. animo ferebat, propter spem quam in Deum habebat :

21. singulos illorum hortabatur voce patria fortiter, repleta sapientia : et femineæ cogitationi inasculinum animum inserens,

22. dixit ad eos : Nescio qualiter in utero meo apparuistis : neque enim ego spiritum et animam creavi vobis et vitam, et singulorum membra non ego ipsa com-

23. sed enim mundi Creator, qui formavit hominis nativitatem, quique omnium invenit originem, et spiritum vobis iterum cum misericordia reddet et vitam, sicut nunc vosmetipsos despicitis propter leges ejus.

24. Antiochus autem, contemni se arbitratus, simul et exprobrantis voce despecta, cum adhuc adolescentior superesset, non solum verbis hortabatur, sed et cum juramento affirmabat, se divitem et beatum facturum, et translatum a patriis legibus amicum habiturum, et res necessarias ei præbiturum.

25. Sed ad hæc cum adolescens nequaquam inclinaretur, vocavit rex matrem, et suadebat ei ut adolescenti fieret in salutem.

26. Cum autem multis eam verbis esset hortatus, promisit suauram se filio suo.

27. Itaque inclinata ad illum, irridens crudelem tyrannum ait patria voce : Fili mi, miserere

7. 18. — <sup>7</sup> Ne croyez pas que vous fassiez cela par votre propre puissance; vous n'êtes que l'instrument de Dieu, pour punir pendant quelque temps Israël de ses péchés.

8. 21. — <sup>8</sup> en syriaque, ou en hébreu, qui n'était pas entendu du roi ni des assistants.

9. 24. — <sup>9</sup> non par de simples paroles.

<sup>10</sup> Dans le grec : et qu'il lui donnerait des dignités.

mei, quæ te in utero novem mensibus portavi, et lac triennio dedi et alui, et in ætatem istam perduxi.

28. Peto, nate, ut aspicias ad cælum et terram, et ad omnia quæ in eis sunt : et intelligas, quia ex nihilo fecit illa Deus, et hominum genus :

29. ita fiet, ut non timeas carnificem istum; sed dignus fratribus tuis effectus particeps, suscipe mortem, ut in illa miseratione cum fratribus tuis te recipiam.

30. Cum hæc illa adhuc diceret, ait adolescens : Quem sustinetis? non obedio præcepto regis, sed præcepto legis, quæ data est nobis per Moysen.

31. Tu vero, qui inventor omnis malitiæ factus es in Hebræos, non effugies manum Dei.

32. Nos enim pro peccatis nostris hæc patimur.

33. Et si nobis propter increpationem et correptionem Dominus Deus noster modicum iratus est : sed iterum reconciliabitur servis suis.

34. Tu autem, o sceleste, et omnium hominum flagitiosissime, noli frustra extolli vanis spebus in servos ejus inflammatus;

35. nondum enim omnipotentis Dei, et omnia insipientis, judicium effugisti.

36. Nam fratres mei, modico nunc dolore sustentato, sub testamento æternæ vitæ effecti sunt : tu vero judicio Dei justas superbie tuæ pœnas exsolves.

37. Ego autem, sicut et fratres mei, animam et corpus meum trado pro patris legibus : invocans Deum maturius genti nostræ

filis, ayez pitié de moi, qui vous ai porté neuf mois dans mon sein, qui vous ai nourri de mon lait pendant trois ans, et qui vous ai élevé jusqu'à l'âge où vous êtes<sup>11</sup>.

28. Je vous conjure, mon fils, de regarder le ciel et la terre, et toutes les choses qui y sont renfermées, et de bien comprendre que Dieu les a créées de rien, aussi bien que tous les hommes.

29. Ainsi vous ne craignez point ce cruel bourreau; mais vous rendant digne d'avoir part aux souffrances de vos frères, vous recevrez de bon cœur la mort, afin que je vous reçoive de nouveau avec vos frères dans cette miséricorde que nous attendons<sup>12</sup>.

30. Lorsqu'elle parlait encore, ce jeune homme se mit à crier : Qu'attendez-vous de moi? Je n'obéis point au commandement du roi, mais au précepte de la loi qui nous a été donnée par Moïse.

31. Quant à vous, qui êtes l'auteur de tous les maux dont on accable les Hébreux, vous n'éviterez pas la main de Dieu.

32. Car pour nous, c'est à cause de nos péchés que nous souffrons toutes ces choses<sup>13</sup>.

33. et si le Seigneur notre Dieu s'est mis un peu en colère contre nous pour nous châtier et nous corriger, il se réconciliera de nouveau avec ses serviteurs.

34. Mais pour vous qui êtes le plus scélérat et le plus abominable de tous les hommes, ne vous flattez pas inutilement par de vaines espérances, en vous enflammant de fureur contre les serviteurs de Dieu;

35. car vous n'avez pas encore échappé au jugement de Dieu qui peut tout, et qui voit tout.

36. Et quant à mes frères, après avoir supporté une douleur passagère, ils sont entrés maintenant dans l'alliance de la vie éternelle<sup>14</sup>; mais pour vous, vous souffrirez au jugement de Dieu la peine que votre orgueil a justement méritée.

37. Pour ce qui est de moi, j'abandonne volontiers, comme mes frères, mon corps et mon âme pour la défense des lois de mes pères, en conjurant Dieu de se rendre bien-

ŷ. 27. — <sup>11</sup> \* Les mères anciennement allaitaient pendant tout ce temps-là leurs enfants (Comp. 1. Moys. 21, 8).

ŷ. 29. — <sup>12</sup> \* Par rapport à ses fils qui déjà lui ont été enlevés, cette pieuse mère espère que Dieu leur a fait miséricorde; et, en conséquence, elle conjure le plus jeune de se montrer aussi digne de la grâce de Dieu, afin qu'ils puissent tous se voir réunis dans l'éternelle béatitude, objet de leur espérance.

ŷ. 32. — <sup>13</sup> Voy. ŷ. 18.

ŷ. 36. — <sup>14</sup> Dans le grec : ils ont été mis en possession de la vie éternelle, selon la promesse de Dieu.

tôt favorable à notre nation, et de vous contraindre, par les tourments et par plusieurs plaies, à confesser qu'il est le seul Dieu <sup>18</sup>.

38. Mais la colère du Tout-Puissant, qui est tombée justement sur tout notre peuple, finira à ma mort et à celle de mes frères.

39. Alors le roi tout enflammé de colère, fit éprouver sa cruauté à celui-ci encore plus qu'à tous les autres, ne pouvant souffrir que l'on se moquât ainsi de lui.

40. Il mourut donc dans la pureté de son innocence, comme les autres, avec une parfaite confiance en Dieu.

41. Enfin la mère souffrit aussi la mort après ses enfants.

42. Mais nous avons assez parlé et des sacrifices <sup>19</sup>, et des excessives cruautés d'Antiochus.

propitium fieri, teque cum tormentis et verberibus confiteri quod ipse est Deus solus.

38. In me vero et in fratribus meis desinet Omnipotentis ira, quæ super omne genus nostrum juste superducta est.

39. Tunc rex accensus ira, in hunc super omnes crudelius desavit, indignè ferens se derisum.

40. Et hic itaque mundus obiit, per omnia in Domino confidens.

41. Novissime autem post filios et mater consumpta est.

42. Igitur de sacrificiis, et de nimis crudelitibus satis dictum est.

## CHAPITRE VIII.

*Judas Machabée rassemble des gens autour de lui, et tombe sur les ennemis. Nicanor, Bacchide et Timothée sont défaits. Nicanor se sauve à Antioche.*

1. Cependant Judas Machabée <sup>1</sup>, et ceux qui étaient avec lui, entraient secrètement dans les villages et les châteaux <sup>2</sup>, et faisaient venir leurs parents et leurs amis; et, prenant avec eux ceux qui étaient demeurés fermes dans la religion judaïque, ils attirèrent à eux jusqu'à six mille hommes.

2. Et ils invoquaient le Seigneur, afin qu'il regardât favorablement son peuple, que tout le monde foulait aux pieds; qu'il fût touché de compassion pour son temple, qui était profané par les impies;

3. qu'il eût pitié des ruines de la ville qui allait être détruite et rasée, et qu'il écoutât la voix du sang qui criait jusqu'à lui <sup>3</sup>;

4. qu'il se souvint aussi des meurtres si injustes des petits innocents, et des blas-

1. Judas vero Machabæus, et qui cum illo erant, introibant latenter in castella: et convocantes cognatos et amicos, et eos, qui permanserunt in judaismo, assumentes, eduxerunt ad se sex milia virorum.

2. Et invocabant Dominum, et respiceret in populum, qui ab omnibus calcabatur: et miseretur templo, quod contaminabatur ab impiis.

3. miseretur etiam exterminio civitatis, quæ esset illico complananda, et vocem sanguinis ad se clamantis audiret:

4. memoraretur quoque iniquissimas mortes parvulorum inno-

§. 37. — <sup>18</sup> \* On vit l'accomplissement de ces menaces, ou de ces prédictions, lorsqu'Antiochus, accablé de maux et près d'expirer, implorait le Dieu d'Israël et promettait d'embrasser son culte (Voy. pl. b. 9, 15-17).

§. 42. — <sup>19</sup> Voy. pl. h. 6, 7.

§. 1. — <sup>1</sup> Comp. avec §. 1-23 de ce chapitre (1. Mach. 3).

<sup>2</sup> Litt.: dans les châteaux. — Dans le grec: dans les villages.

§. 3. — <sup>3</sup> \* La voix du sang de tant d'innocents injustement massacrés (Comp. 1. Moys. 4, 10).

centum, et blasphemias nomini suo illatas, et indignaretur super his.

5. At Machabæus, congregata multitudine, intolerabilis gentibus efficiebatur : ira enim Domini in misericordiam conversa est.

6. Et superveniens castellis et civitatibus improvisis, succedebat eas : et opportuna loca occupans, non paucas hostium strages dabat :

7. maxime autem noctibus ad hujusmodi excursus ferebatur, et fama virtutis ejus ubique diffundebatur.

8. Videns autem Philippus paulatim virum ad profectum venire, ac frequentius res ei cedere prospere, ad Ptolemæum ducem Cœlesyriæ et Phœnicis scripsit, ut auxilium ferret regis negotiis.

9. At ille velociter misit Nicanorem Patrocli de primoribus amicis, datis ei de permixtis gentibus, armatis non minus viginti millibus, ut universum Judæorum genus deleteret, adjuncto ei et Gorgia viro militari, et in bellicis rebus experientissimo.

10. Constituit autem Nicanor, ut regi tributum, quod Romanis erat dandum, duo milia talentorum, de captivitate Judæorum suppleret :

11. statimque ad maritimas civitates misit, convocans ad coemptionem judæorum mancipiorum, promittens se nonaginta mancipia talento distracturum, non despicens ad vindictam, quæ eum ab Omnipotente esset consecutura.

12. Judas autem ubi comperit, indicavit his qui secum erant Judæis, Nicanoris adventum.

13. Ex quibus quidam formidantes, et non credentes Dei justitiæ, in fugam vertebantur :

14. alii vero si quid ei super-

phèmes que l'on avait proférés contre son nom, et qu'il conçût de l'indignation contre ces excès.

5. Machabée ayant donc rassemblé près de soi beaucoup de gens, devenait formidable aux nations : car la colère du Seigneur se changea alors en miséricorde.

6. Il surprenait tout d'un coup les villages et les villes, et les brûlait ; et, se saisissant des lieux les plus avantageux, il taillait en pièces un grand nombre d'ennemis.

7. Il faisait principalement ces courses pendant la nuit : et le bruit de sa valeur se répandit de toutes parts.

8. Alors Philippe<sup>5</sup>, voyant le progrès que ce grand homme faisait de jour en jour, et le bonheur de ses entreprises qui réussissaient presque toujours, écrivit à Ptolémée, qui commandait dans la Célésyrie et dans la Phénicie, de lui envoyer du secours pour fortifier le parti du roi.

9. Ptolémée lui envoya aussitôt Nicanor, fils de Patrocle, l'un des plus grands de la cour, et son ami, à qui il donna environ vingt mille hommes de guerre, de diverses nations, afin qu'il exterminât tout le peuple juif : et il lui adjoignit Gorgias, grand capitaine, et homme d'une longue expérience dans les choses de la guerre.

10. Nicanor résolut de payer le tribut de deux mille talents que le roi devait aux Romains<sup>6</sup>, de l'argent qui reviendrait de la vente des esclaves juifs.

11. Et il envoya en même temps vers les villes maritimes, pour inviter les marchands à venir acheter des esclaves juifs, promettant de leur en donner quatre-vingt-dix pour un talent, sans faire réflexion sur la vengeance du Tout-Puissant, qui devait bientôt tomber sur lui.

12. Judas ayant appris l'arrivée de Nicanor, en avertit les Juifs qui l'accompagnaient.

13. Quelques-uns étant saisis de crainte, et n'ayant pas confiance en la justice de Dieu, prirent la fuite.

14. Les autres vendaient tout ce qui pou-

† 7. — <sup>4</sup> Judas avait peu auparavant défait les deux généraux syriens, Apollonius et Séron, et le bruit s'en répandit bientôt dans toute la Palestine (Voy. 1. Mach. 3, 9-26).

† 8. — <sup>5</sup> Voy. pl. h. 5, 22.

† 10. — <sup>6</sup> vraisemblablement comme avarages de son père, Antiochus-le-Grand (Voy. Dan. 11. note 31).

vait leur être resté<sup>7</sup>, et en même temps ils conjuraient le Seigneur de les délivrer de l'impie Nicanor, qui, avant même que de s'être approché d'eux, les avait vendus;

15. *et de vouloir bien le faire*, sinon pour l'amour d'eux-mêmes, au moins en considération de l'alliance qu'il avait faite avec leurs pères, et de l'honneur qu'ils avaient de porter son nom si grand et si saint.

16. Machabée ayant fait assembler les sept mille hommes<sup>8</sup> qui étaient avec lui, les conjura de ne point se réconcilier avec leurs ennemis<sup>9</sup>, et de ne point craindre cette multitude d'adversaires qui venaient les attaquer injustement, mais de combattre avec un grand courage,

17. ayant devant les yeux la profanation si indigne dont ils avaient déshonoré le lieu saint, les insultes et les outrages qu'on avait faits à la ville, et le violement des ordonnances des anciens.

18. Car pour eux, ajoutait-il, ils se fient sur leurs armes et sur leur audace; mais pour nous, nous mettons notre confiance dans le Seigneur tout-puissant, qui peut renverser par un clin d'œil, et tous ceux qui nous attaquent, et le monde entier.

19. Il les fit souvenir aussi des secours que Dieu avait autrefois donnés à leurs pères, et des cent quatre-vingt-cinq mille hommes qui furent tués du temps de Sennachérib;

20. et de la bataille qu'ils avaient donnée contre les Galates en Babylone, dans laquelle les Macédoniens qui étaient venus à leur secours, étant ébranlés, six mille d'entre eux seulement avaient tué cent vingt mille hommes, à cause du secours qu'ils avaient reçu du ciel, et avaient ensuite obtenu pour récompense de grandes faveurs<sup>10</sup>.

21. Ces paroles les remplirent de courage, en sorte qu'ils étaient prêts à mourir pour leurs lois et pour leur patrie.

22. Il divisa son armée en plusieurs corps,

erat vendebant, simulque Dominum deprecabantur, ut eriperet eos ab impio Nicanore, qui eos, priusquam cominus veniret, venderat;

15. et si non propter eos, propter testamentum tamen quod erat ad patres eorum, et propter invocationem sancti et magnifici nominis ejus super ipsos.

16. Convocatis autem Machabæus septem millibus, qui cum ipso erant, rogabat ne hostibus reconciliarentur, neque metuerent inique venientium adversum se hostium multitudinem, sed fortiter contenderent,

17. ante oculos habentes contumeliam, quæ loco sancto ab his injuste esset illata, itemque et ludibrio habitæ civitatis injuriam, adhuc etiam veterum instituta convulsa.

18. Nam illi quidem armis confidunt, ait, simul et audacia: nos autem in omnipotente Domino, qui potest et venientes adversum nos, et universum mundum uno nutu delere, confidimus.

19. Admonuit autem eos et de auxiliis Dei, quæ facta sunt erga parentes: et quod sub Sennacherib centum octoginta quinque millia perierunt:

20. et de prælio, quod eis adversus Galatas fuit in Babylonia, ut omnes, ubi ad rem ventum est, Macedonibus sociis hæsitantibus, ipsi sex millia soli peremerunt centum viginti millia, propter auxilium illis datum de cælo, et beneficia pro his plurima consecuti sunt.

21. His verbis constantes effecti sunt, et pro legibus et patria mori parati.

22. Constituit itaque fratres

7. 14. — <sup>7</sup> afin de pouvoir fuir ainsi sans obstacle.

8. 16. — <sup>8</sup> Dans le grec: six mille: ce qui s'accorde avec 7. 22.

9. Dans le grec: de ne point redouter leurs ennemis.

10. 20. — <sup>10</sup> On ne sait pas en quel temps tombe cette guerre contre les Galates; tout ce qu'il y a de certain, c'est qu'au temps d'Antiochus-le-Grand ils étaient très-puissants dans l'Asie-Mineure, et que les Juifs depuis Alexandre-le-Grand servaient dans l'armée des rois de Syrie. Par les Macédoniens il faut entendre les troupes grecques ou syriennes, auxquelles on avait confié la garde de Babylone, en leur adjoignant un corps de Juifs. D'après le grec, ces Macédoniens étaient au nombre de quatre mille.

suos duces utriusque ordini, Simonem, et Josephum, et Jonathan, subjectis unicuique millenis et quingentis.

23. Ad hoc etiam ab Esdra lecto illis sancto libro, et dato signo adjutorii Dei, in prima acie ipse dux commisit cum Nicanore.

24. Et factis sibi adjutore Omnipotente, interfecerunt super novem millia hominum : majorem autem partem exercitus Nicanoris vulneribus debilem factam fugere compulerunt.

25. Pecuniis vero eorum, qui ad emptionem ipsorum venerant, sublatis, ipsos usquequaque persecuti sunt,

26. sed reversi sunt hora conclusi; nam erant ante sabbatum : quam ob causam non perseveraverunt insequentes.

27. Arma autem ipsorum et spolia congregantes, sabbatum agebant : benedicentes Dominum, qui liberavit eos in isto die, misericordiam initium stillans in eos.

28. Post sabbatum vero debilibus, et orphanis, et viduis dividerunt spolia : et residua ipsi cum suis habere.

29. His itaque gestis, et communiter ab omnibus facta obsecratione, misericordem Dominum postulabant, ut in finem servis suis reconciliaretur.

30. Et ex his, qui cum Timotheo et Bacchide erant contra se contententes, super viginti millia

et en donna le commandement à ses frères, Simon, Joseph<sup>11</sup>, et Jonathas, chacun d'eux ayant sous soi quinze cents hommes.

23. Esdras<sup>12</sup> leur ayant lu aussi le livre saint, le général, après les avoir assurés du secours de Dieu<sup>13</sup>, se mit lui-même à la tête de l'armée, et marcha contre Nicanor<sup>14</sup>.

24. Et le Seigneur tout-puissant s'étant déclaré en leur faveur, ils tuèrent plus de neuf mille hommes; et, la plus grande partie de l'armée de Nicanor s'étant affaiblie par les blessures qu'elle avait reçues, ils la forcèrent de prendre la fuite.

25. Ils prirent tout l'argent de ceux qui étaient venus pour les acheter, et les poursuivirent bien loin.

26. Mais ils revinrent, se voyant pressés de l'heure, parce que c'était la veille du sabbat, ce qui les empêcha de continuer à les poursuivre<sup>15</sup>.

27. Ayant ensuite ramassé les armes et les dépouilles des ennemis, ils célébrèrent le sabbat, en bénissant le Seigneur qui les avait délivrés en ce jour-là, et qui avait répandu sur eux comme les premières gouttes de la rosée de sa miséricorde.

28. Après le sabbat ils firent part des dépouilles aux infirmes, aux orphelins et aux veuves<sup>16</sup>; et ils retiennent le reste pour eux et pour ceux qui leur appartenaient.

29. Ils firent après la prière tous ensemble, en conjurant le Seigneur très-miséricordieux de se réconcilier pour toujours avec ses serviteurs.

30. Ils tuèrent dans la suite plus de vingt mille hommes des gens de Timothée et de Bacchide, qui combattaient contre eux. Ils

γ. 22. — <sup>11</sup> \* On ne trouve point ailleurs le nom de Joseph parmi les frères de Judas Machabée; selon quelques-uns, c'était un de ses parents, ou Eléazar dont, d'après le grec, il est fait mention au verset suivant.

γ. 23. — <sup>12</sup> \* Dans le grec : Eléazar (note 14). — Ce qu'il lut aux soldats des livres saints, pouvait être le passage du Deutéronome (" Moys. 28, 7), où se trouve l'exhortation que le prêtre devait faire à l'armée mise en ordre de bataille.

<sup>13</sup> Litt. : après leur avoir donné le signe du secours de Dieu. — Après leur avoir donné les mots « secours de Dieu » pour le signe, le mot d'ordre, auquel les sentinelles et les postes pourraient se reconnaître (Voy. pl. b. 13. 15).

<sup>14</sup> Ce verset porte plus exactement suivant le grec :... quinze cents hommes : pareillement Eléazar (il mit à la tête d'un corps de troupes égal un autre de ses frères, Eléazar). Après cela il fit la lecture des livres saints, les assura du secours divin, et s'avança contre Nicanor, lui-même marchant à la tête du premier corps d'armée (Comp. à ce qui suit 1. Mach. 4, 1-35).

γ. 26. — <sup>15</sup> \* Le sabbat commençait le vendredi soir, après le coucher du soleil.

γ. 28. — <sup>16</sup> \* La loi commandait seulement de partager les dépouilles entre ceux qui combattaient et ceux qui gardaient les bagages (4. Moys. 31, 17. 1. Rois, 30, 24, 25). Judas poussa plus loin la générosité (Voy. γ. 30).

se rendirent maîtres de diverses places fortes, et ils firent un grand butin, qu'ils partagèrent également entre les malades, les orphelins, les veuves, et même les vieillards.

31. Ils ramassèrent avec soin les armes de leurs ennemis, qu'ils mirent en réserve dans des lieux avantageux; et ils portèrent le reste des dépouilles à Jérusalem.

32. Ils tuèrent aussi Philarque, qui était un homme très-méchant, et l'un de ceux qui accompagnaient Timothée, et qui avait fait aux Juifs beaucoup de maux <sup>17</sup>.

33. Et lorsqu'ils rendaient à Dieu dans Jérusalem des actions de grâces pour cette victoire, ils découvrirent que Callisthène <sup>18</sup>, qui avait brûlé les portes sacrées, s'était sauvé dans une certaine maison, et ils l'y brûlèrent, Dieu lui rendant de la sorte une digne récompense pour toutes les impiétés qu'il avait commises.

34. Mais Nicanor, cet homme couvert de crimes, qui avait amené mille marchands pour leur vendre les esclaves juifs,

35. ayant été humilié avec le secours du Seigneur, par ceux mêmes qu'il avait regardés comme des gens de néant, s'enfuit à travers le pays, après s'être dépouillé des riches habits qui le distinguaient <sup>19</sup>, et arriva seul à Antioche, ayant trouvé le comble de ses malheurs dans la perte de son armée.

36. Et celui qui avait promis de payer le tribut aux Romains du prix de la vente des habitants de Jérusalem qu'il ferait esclaves, publiait alors que les Juifs avaient Dieu pour protecteur, et qu'ils étaient invulnérables, à cause qu'ils s'attachaient à suivre les lois qu'il leur avait données.

interfecerunt, et munitiones excelsas obtinuerunt: et plures prædâs dividerunt, æquam portionem debilibus, pupillis, et viduis, sed et senioribus facientes.

31. Et cum arma eorum diligenter collegissent, omnia composuerunt in locis opportunis, residua vero spolia Jerosolymam detulerunt:

32. et Philarchen, qui cum Timotheo erat, interfecerunt, virum scelestum, qui in multis Judæos affixerat.

33. Et cum epinicia agerent Jerosolymis, eum, qui sacras januas inceaderat, id est Callisthenem, cum in quoddam domicilium refugisset, incenderunt, digna ei mercede pro impietatibus suis reddita.

34. Facinorosissimus autem Nicanor, qui mille negociantes ad Judæorum venditionem adduxerat,

35. humiliatus auxilio Domini, ab his quos nullos existimaverat, deposita veste gloriæ, per mediterranea fugiens, solus venit Antiochiam, summam infelicitatem de interitu sui exercitus consecutus.

36. Et qui promiserat Romanis se tributum restituere de captivitate Jerosolymorum, prædicabat nunc protectorem Deum habere Judæos, et ob ipsum invulnerabiles esse, eo quod sequerentur leges ab ipso constitutas.

‡. 32. — <sup>17</sup> \* Plutarque était vraisemblablement un des lieutenants du général syrien Timothée. Callisthène (‡. 33) qui d'ailleurs est inconnu, paraît encore dans la dévastation du temple (1. Mach. 4. 38).

‡. 33. — <sup>18</sup> Le grec ajoute: et quelques autres.

‡. 35. — <sup>19</sup> \* Nicanor, pour échapper au danger, déposa toute marque distinctive de sa dignité.

## CHAPITRE IX.

*Antiochus Epiphane meurt, à son retour de Perse, d'une mort misérable.*

1. Eodem tempore Antiochus inhoneste revertebatur de Perside.

2. Intraverat enim in eam, quæ dicitur Persopolis, et tentavit expellere templam, et civitatem opprimere : sed multitudine ad arma concurrente, in fugam versi sunt : et ita contigit ut Antiochus post fugam turpiter rediret.

3. Et cum venisset circa Ecbatanam, recognovit quæ erga Nicanorem et Timotheum gesta sunt.

4. Elatus autem in ira, arbitrabatur se, injuriam illorum qui se fugaverant, posse in Judæos retorquere : ideoque jussit agitari currum suum, sine intermissione agens iter, cœlesti eum judicio perurgente, eo quod ita superbe locutus est se venturum Jerusalem, et congeriem sepulcri Judæorum eam facturum.

5. Sed qui universa conspicit Dominus Deus Israel, percussit eum insanabili et invisibili plaga. Ut enim finivit hunc ipsam sermonem, apprehendit eum dolor dirus viscerum, et amara internum tormenta :

6. Et quidem satis juste, quippe qui multis et novis cruciatibus aliorum torserat viscera, licet ille nullo modo a sua malitia cessaret.

7. Super hoc autem superbia repletus, ignem spirans animo in Judæos, et præcipiens accelerari negotium, contigit illum impetu euntem de curru cadere, et gravi

1. En ce temps-là Antiochus revint de Perse après un succès honteux de cette guerre <sup>1</sup>.

2. Car étant entré dans la ville de Persépolis <sup>2</sup>, et se disposant à piller le temple, et à accabler la ville, tout le peuple courut aux armes, et le mit en fuite avec ses gens. Ainsi Antiochus fut obligé, après cette fuite honteuse, de s'en retourner.

3. Lorsqu'il fut venu vers Ecbatane <sup>3</sup>, il reçut les nouvelles de la défaite de Nicanor et de Timothée.

4. Et étant transporté d'orgueil et de colère, il s'imaginait qu'il pourrait se venger sur les Juifs de l'outrage que lui avaient fait ceux qui l'avaient mis en fuite. C'est pourquoi il commanda à celui qui conduisait son chariot de toucher sans cesse, et de hâter son voyage, étant lui-même poursuivi par la vengeance du ciel, à cause de cette parole insolente qu'il avait dite : Qu'il irait à Jérusalem, et qu'il en ferait le tombeau de tous les Juifs.

5. Mais le Seigneur, le Dieu d'Israël, qui voit toutes choses, frappa ce prince d'une plaie incurable et invisible ; car dans le moment qu'il eut proféré cette parole, il fut attaqué d'une effroyable douleur dans les entrailles, et d'une colique qui le tourmentait cruellement <sup>4</sup>. 2. Par. 16, 9.

6. Et ce fut sans doute avec beaucoup de justice, puisqu'il avait déchiré lui-même les entrailles des autres par un grand nombre de nouveaux tourments, et qu'il n'avait point renoncé à sa malice.

7. Au contraire, se laissant aller aux transports de son orgueil, ne respirant que feu et flammes contre les Juifs, il commanda qu'on précipitât son voyage. Mais lorsque ses chevaux couraient avec impétuosité, il tomba

1. 1. — <sup>1</sup> Comp. 1. Mach. 6, 1-16.

2. 2. — <sup>2</sup> La ville est appelée (1. Mach. 6, 1.) Elîmais.

3. 3. — <sup>3</sup> ville capitale de la Médie.

4. 4. — <sup>4</sup> et dont la mélancolie affreuse, dont il est parlé 1. Mach. 6, était une suite.

de son chariot, et eut tout le corps froissé, et les membres tout meurtris de cette chute.

8. Ainsi celui qui s'élevant par son orgueil au-dessus de la condition de l'homme, s'était flatté de pouvoir même commander aux flots de la mer, et peser dans une balance les montagnes les plus hautes, se trouva alors humilié jusqu'en terre, et était porté tout mourant dans une chaise, attestant publiquement la toute-puissance de Dieu qui éclatait en sa propre personne <sup>5</sup>.

9. Car il sortait des vers du corps de cet impie comme d'une source; et vivant au milieu de tant de douleurs, toutes les chairs lui tombaient par pièces, avec une odeur si effroyable, que toute l'armée n'en pouvait souffrir la puanteur.

10. Celui qui s'imaginait auparavant qu'il pourrait atteindre jusqu'aux étoiles du ciel, était alors en un tel état, que nul ne pouvait plus le porter, à cause de l'infection insupportable qui sortait de lui.

11. Il commença donc à rabattre de ce grand orgueil dont il était possédé, et à entrer dans la connaissance de lui-même, étant averti de ce qu'il était par la plaie dont il se sentait frappé, et ses douleurs redoublant à chaque moment.

12. Ainsi ne pouvant plus lui-même souffrir la puanteur qui venait de lui, il dit : Il est juste que l'homme soit soumis à Dieu, et que celui qui est mortel ne s'égaie pas au Dieu souverain.

13. Or ce scélérat priait le Seigneur, de qui il ne devait point recevoir miséricorde <sup>6</sup>.

14. Et celui qui se hâtait auparavant d'aller à Jérusalem pour la raser jusqu'en terre, et pour n'en faire qu'un sépulcre de corps morts entassés les uns sur les autres, souhaite maintenant de la rendre libre;

15. et il promet d'égaliser aux Athéniens <sup>7</sup> ces mêmes Juifs qu'il avait jugés indignes de la sépulture, et de qui il avait dit qu'il exposerait en proie leurs corps morts aux oiseaux du ciel et aux bêtes farouches, et qu'il exterminerait jusqu'aux plus petits enfants.

16. Il s'engage aussi à orner de dons pré-

corporis collisione membra vexari.

8. Isque qui sibi videbatur etiam fluctibus maris imperare, supra humanum modum superbia repletus, et montium altitudines in statera appendere, nunc humiliatus ad terram in gestatorio portabatur, manifestam Dei virtutem in semetipso contestans :

9: ita ut de corpore impii vermes scaturirent, ac viventis in doloribus carnes ejus effluerent, odore etiam illius et fœtore exercitus gravaretur :

10. et qui paulo ante sidera cœli contingere se arbitrabatur, eum nemo poterat propter intolerantiam fœtoris portare.

11. Hinc igitur cœpit ex gravi superbia deductus ad agnitionem sui venire, divina admonitus plaga, per momenta singula doloribus suis augmenta capientibus;

12. Et cum nec ipse jam fœtorem suum ferre posset, ita ait : Justum est subditum esse Deo, et mortalem non paria Deo sentire.

13. Orabat autem hic scelestus Dominum a quo non esset misericordiam consecuturus.

14. Et civitatem, ad quam festinans veniebat ut eam ad solum deduceret, ac sepulcrum congestorum faceret, nunc optat liberam reddere :

15. et Judæos, quos nec sepultura quidem se dignos habiturum, sed avibus ac feris diripiendos traditurum, et cum parvulis exterminaturum dixerat, æquales nunc Atheniensibus facturum pollicetur :

16. templum etiam sanctum,

ŷ. 8. — <sup>5</sup> Depuis ce moment Antiochus ne dut voyager que très-lentement, et il arriva avec peine à Tabès, où il mourut (Comp. 5, 21 et pl. 6. ŷ. 25).

ŷ. 13. — <sup>6</sup> avec des sentiments qui ne parlaient pas d'un cœur converti, aimant Dieu, mais qui ne lui était attaché que par l'excès de sa douleur.

ŷ. 15. — <sup>7</sup> de leur accorder des droits tels qu'en avaient les Athéniens, — \* de les laisser libres de vivre selon leurs lois. — Quelques interprètes conjecturent qu'au lieu d'Athéniens, il faudrait lire Antiochiens, parce que les habitants d'Antioche jouissaient aussi de privilèges particuliers (Comp. pl. h. 4, 9, 6, 1).

quod prius expoliaverat, optimis donis ornaturum, et sancta vasa multiplicaturum, et pertinentes ad sacrificia sumptus de redditibus suis præstaturum :

17. super hæc, et Judæum se futurum, et omnem locum terræ perambulaturum, et prædicaturum Dei potestatem.

18. Sed non cessantibus doloribus (supervenerat enim in eum justum Dei judicium), desperans scripsit ad Judæos in modum deprecationis epistolam hæc continentem :

19. OPTIMIS CIVIBUS Judæis plurimam salutem, et bene valere, et esse felices, rex et princeps Antiochus.

20. Si bene valetis, et filii vestri, et ex sententia vobis cuncta sunt, maximas agimus gratias.

21. Et ego in infirmitate constitutus, vestri autem memor benigne, reversus de Persidis locis, et infirmitate gravi apprehensus, necessarium duxi pro communi utilitate curam habere :

22. non desperans memetipsum, sed spem multam habens effugiendi infirmitatem.

23. Respicens autem quod et pater meus, quibus temporibus in locis superioribus ducebat exercitum, ostendit qui post se susciperet principatum :

24. ut si quid contrarium acci-

cieux le saint temple qu'il avait pillé auparavant, à y augmenter le nombre des vases sacrés et à fournir de ses revenus les dépenses nécessaires pour les sacrifices <sup>8</sup> :

17. et même à se faire juif, et à parcourir toute la terre pour publier la toute-puissance de Dieu <sup>9</sup>.

18. Mais comme il vit que ses douleurs ne cessaient point, parce que le juste jugement de Dieu était enfin tombé sur lui, commençant à perdre l'espérance, il écrivit aux Juifs une lettre en forme de supplication, qui contenait ce qui suit :

19. LE ROI et prince Antiochus souhaite le salut, la santé et toute sorte de prospérités aux Juifs, ses bons citoyens.

20. Si vous êtes en santé, vous et vos enfants, et si tout vous réussit comme vous le souhaitez, nous en rendons de grandes grâces à Dieu <sup>10</sup>.

21. Etant maintenant dans la langueur, et n'ayant pour vous que des sentiments de bonté dans cette grande maladie dont je me suis trouvé surpris <sup>11</sup>, lorsque je revenais de Perse, j'ai cru nécessaire de prendre le soin des intérêts communs de mon Etat.

22. Ce n'est pas que je désespère de ma santé; mais j'ai au contraire une grande confiance que je reviendrai de ma maladie.

23. Ayant donc considéré que mon père lui-même, lorsqu'il marchait avec son armée dans les hautes provinces <sup>12</sup>, déclara qui devait régner après lui <sup>13</sup>;

24. afin que s'il arrivait quelque malheur,

¶ 16. — <sup>8</sup> C'était assez la coutume parmi les païens de faire des vœux (Comp. *pl. h. 3*, 35. *Jon. 1*, 16). — Sur la dévastation du temple, voy. 5, 16. 1. *Mach. 1*, 23. — Déjà les rois de Syrie, prédécesseurs d'Antiochus, Séleucus et Antiochus-le-Grand, avaient fourni sur les revenus du pays (*Pl. h. 3*, 3) les dépenses nécessaires pour le culte dans le temple de Jérusalem.

¶ 17. — <sup>9</sup> Antiochus, persuadé d'une part que sa guérison était impossible, à moins qu'elle ne fût l'effet d'un miracle; et, d'autre part, que le Seigneur, Dieu des Juifs étant tout-puissant, pouvait fort bien, au moment de sa promesse, parler sérieusement; mais cela ne veut pas dire qu'après sa guérison obtenue, il eût tenu ce qu'il avait promis, car ce sont précisément les hommes les plus vains et les plus inconséquents qui promettent le plus aisément.

¶ 20. — <sup>10</sup> Litt. : nous rendons de très-grandes actions de grâces. Le grec ajoute : à Dieu, ayant confiance au ciel.

¶ 21. — <sup>11</sup> Dans le grec : Pour moi, je suis, il est vrai, dans la langueur; mais je me rappelle votre respect et votre bienveillance à mon égard avec un tendre amour. Ayant été atteint d'une grave infirmité lorsque je revenais de Perse, j'ai cru, etc. — Les Juifs témoignèrent en effet du respect et de bonnes dispositions à Antiochus dans les premières années de son règne.

¶ 23. — <sup>12</sup> dans les contrées au-delà de l'Euphrate.

<sup>13</sup> Antiochus-le-Grand avait désigné son fils Séleucus-Philopator pour son successeur.

ou si on venait à publier quelque fâcheuse nouvelle, ceux qui étaient dans les provinces de son royaume n'en pussent être troublés, sachant qui était celui qu'il avait laissé héritier de la couronne;

25. et sachant de plus que ceux qui sont proches de nous et les plus puissants de nos voisins observent les temps favorables à leurs desseins, et se préparent à profiter des conjonctures qui leur seront propres, j'ai désigné mon fils Antiochus<sup>14</sup> pour régner après moi, lui que j'ai souvent recommandé à plusieurs d'entre vous, lorsque j'étais obligé de me transporter dans les hautes provinces de mes Etats. Je lui ai écrit ce qui est joint ci-dessous.

26. Je vous prie donc et vous conjure, que vous souvenant des grâces que vous avez reçues de moi en public et en particulier, vous gardiez la fidélité que vous devez et à moi et à mon fils.

27. Car j'espère qu'il se conduira avec modération et avec douceur selon mes intentions, et qu'il vous donnera des marques de sa bonté.

28. Enfin ce meurtrier et ce blasphémateur, frappé d'une horrible plaie, et traité de même qu'il avait traité les autres, étant sur les montagnes, et loin de son pays, finit sa vie par une misérable mort<sup>15</sup>.

29. Philippe, son frère de lait, prit le soin de transporter son corps. Et craignant le fils d'Antiochus<sup>16</sup>, il s'en alla en Egypte vers Ptolémée-Philométor.

deret, aut difficile nuntiaretur, scientes hi qui in regionibus erant, cui esset rerum summa derelicta, non turbarentur.

25. Ad hæc, considerans de proximo potentes quosque et vicinos temporibus insidiantes, et eventum expectantes, designavi filium meum Antiochum regem, quem sæpe recurrens in superiora regna multis vestrum commendabam : et scripsi ad eum quæ subjecta sunt.

26. Oro itaque vos et peto, memores beneficiorum publice et privatim, ut unusquisque conservet fidem ad me et ad filium meum.

27. Confido enim, eum modeste, et humane acturum, et sequentem propositum meum, et communem vobis fore.

28. Igitur homicida : et blasphemus pessime percussus, et ut ipse alios tractaverat, peregre in montibus miserabili obitu vita functus est.

29. Transferebat autem corpus Philippus collectaneus ejus, qui metuens filium Antiochi, ad Ptolemæum Philometorem in Ægyptum abiit.

¶ 25. — <sup>14</sup> \* Antiochus-Eupator, qui n'avait alors que neuf ans (Comp. 1. Mach. 6, 14). — Antiochus-Epiphané pouvait fort bien prévoir que l'héritier légitime du trône, selon l'ordre de succession, Démétrius, fils de Séleucus (Voy. 1. Mach. 7, 1), profiterait de l'occasion pour expulser, s'il le pouvait, le fils de l'usurpateur. Et c'est pourquoi voulant, par précaution, gagner les Juifs au parti de son fils, il avait recours à de basses flatteries et au mensonge, car tout le discours qu'il tient est contraire à la vérité.

¶ 28. — <sup>15</sup> \* Au rapport de Polybe et de saint Jérôme, il mourut à Tabès dans la Perse (¶ 8). Polybe raconte également qu'Antiochus, peu avant de mourir, devint comme un furieux agité d'un mauvais esprit; ce qui était un effet du reproche d'une conscience bourrelée de remords à cause de ses sacrilèges.

¶ 29. — <sup>16</sup> ou plutôt craignant Lysias (Voy. 1. Mach. 8, 7).

## CHAPITRE X.

*Judas purifie le temple, et institue la fête de sa consécration. Lysias continue à persécuter les Juifs; ses troupes sont partout battues.*

1. Machabæus autem, et qui cum eo erant, Domino se protegente, templum quidem, et civitatem recepit :

2. aras autem, quas alienigenæ per plateas extruxerant, itemque delubra demolitus est ;

3. et purgato templo, aliud altare fecerunt : et de ignitis lapidibus igne concepto sacrificia obtulerunt post biennium, et incensum, et lucernas, et panes propositionis posuerunt.

4. Quibus gestis, rogabant Dominum prostrati in terram, ne amplius talibus malis inciderent : sed et, si quando peccassent, ut ab ipso mitius corripentur, et non barbaris ac blasphemis hominibus traderentur

5. Qua die autem templum ab alienigenis pollutum fuerat, contigit eadem die purificationem fieri, vigesima quinta mensis, qui fuit casleu.

6. Et cum lætitia diebus octo egerunt in modum tabernaculorum, recordantes quod ante modicum temporis, diem solemnem tabernaculorum in montibus et in speluncis more bestiarum egerant.

7. Propter quod thyrsos, et ramos virides, et palmas præfere-

1. Cependant Machabée et ceux qu'il avait avec lui, soutenus de la protection du Seigneur, reprirent le temple et la ville <sup>1</sup> :

2. ils détruisirent les autels que les infidèles avaient dressés dans les places publiques, et les temples des idoles <sup>2</sup>.

3. Et après avoir purifié le temple, ils y élevèrent un autre autel; et ayant fait sortir quelques étincelles des pierres à feu <sup>3</sup>, ils offrirent des sacrifices deux ans après <sup>4</sup>; et ils y mirent l'encens, les lampes et les pains qu'on exposait devant le Seigneur.

4. Cela étant fait, prosternés en terre, ils conjuraient le Seigneur de ne plus permettre qu'ils tombassent en de si grands maux; mais de vouloir bien les châtier plus doucement, s'il arrivait quelque jour qu'ils péchassent contre lui, et de ne plus les livrer à des barbares et à des blasphémateurs de son nom.

5. Or il arriva que le temple fut purifié le même jour où il avait été profané par les étrangers, c'est-à-dire le vingt-cinq du mois de casleu.

6. Ils célébrèrent cette fête avec grande joie pendant huit jours, comme celle des Tabernacles, se souvenant qu'ils avaient passé, peu de temps auparavant, la fête solennelle des Tabernacles sur les montagnes et dans les cavernes, où il vivaient comme les bêtes.

7. C'est pourquoi ils portaient des bâtons couverts de feuillages, des rameaux verts,

ŷ. 1. — <sup>1</sup> Avec ŷ. 1-15, comp. 1. *Mach.* 4, 36 et suiv.

ŷ. 2. — <sup>2</sup> Comp. 1. *Mach.* 1, 50. 58.

ŷ. 3. — <sup>3</sup> pour remplacer le feu sacré (voy. 2. *Mach.* 1, 11), qu'ils ne pouvaient conserver. — \* Ce feu passait pour plus pur et plus saint que le feu ordinaire, qui a déjà servi à divers usages communs. L'Eglise chrétienne imite cette cérémonie respectueuse des Juifs en faisant, le jour du samedi saint, du feu nouveau qu'elle tire d'un caillou, ou d'une pierre à fusil. Non-seulement chez les Perses, les Chaldéens et autres peuples qui honoraient le feu, mais chez les Grecs et les Romains on conservait également dans plusieurs temples un feu perpétuel (Voy. D. Calmet. Comp. 3. *Moys.* 9, 12. 1. *Mach.* 4, 52. 54. *Pl. h.* 1, 20. 21). Sur le sens symbolique du feu par rapport à la divinité voy. *Ezéch.* 1, 4 et suiv. et les remarques.

<sup>4</sup> à dater de l'avènement de Judas au pouvoir. Depuis que le temple avait été profané par les sacrifices païens, il s'était écoulé trois ans (1. *Mach.* 4, 52. 54).

et des palmes <sup>5</sup>, à l'honneur de celui qui leur avait procuré la liberté de purifier son temple.

8. Et ils enjoignirent par une déclaration et une ordonnance unanime à toute la nation des Juifs, de célébrer cette fête tous les ans les mêmes jours.

9. Telle fut donc la mort d'Antiochus qui fut appelé l'illustre.

10. Nous représenterons maintenant les actions d'Eupator, fils de cet impie Antiochus, et nous abrègerons le récit des maux qui sont arrivés pendant ces guerres.

11. Ce prince étant parvenu à la couronne, établit pour la conduite des affaires de son royaume un certain Lysias, général des armées de Phénicie et de Syrie <sup>6</sup>.

12. Car Ptolémée, surnommé le Maigre <sup>7</sup>, résolu d'observer religieusement la justice envers les Juifs, principalement à cause de ce traitement si injuste qu'on leur avait fait, et d'agir toujours avec un esprit de paix à leur égard.

13. C'est pourquoi étant accusé auprès d'Eupator par ses favoris qui le traitaient souvent de traître, parce qu'il avait abandonné Chypre que le roi Philometore lui avait confiée, et qu'après être passé dans le parti d'Antiochus l'illustre, il s'était encore éloigné de lui, il s'empoisonna pour mourir <sup>8</sup>.

14. Quant à Gorgias <sup>9</sup>, qui marchait vers la Palestine, ayant pris avec lui des troupes étrangères, il combattait souvent et maltraitait fort les Juifs.

15. Mais les Juifs qui tenaient des places fortes et d'une situation avantageuse, recevaient ceux qui avaient été chassés de Jérusalem, et cherchaient les occasions de faire la guerre <sup>10</sup>.

bant ei, qui prosperavit mundari locum suum.

8. Et decreverunt communi præcepto et decreto, universæ genti Judæorum, omnibus annis agere dies istos.

9. Et Antiochi quidem, qui appellatus est Nobilis, vitæ excelsus ita se habuit.

10. Nunc autem de Eupatore Antiochi impii filio, quæ gesta sunt narrabimus, breviantes mala, quæ in bellis gesta sunt.

11. Hic enim suscepto regno, constituit super negotia regni Lysiam quemdam, Phœnicis et Syriæ militiæ principem.

12. Nam Ptolemæus, qui dicebatur Macer, justî tenax erga Judæos esse constituit, et præcipue propter iniquitatem quæ facta erat in eos, et pacifice agere cum eis.

13. Sed ob hoc accusatus ab amicis apud Eupatorem, cum frequenter proditor audiret, eo quod Cyprum creditam sibi a Philometore deserisset, et ad Antiochum Nobilem translatus etiam ab eo recessisset, veneno vitam finivit.

14. Gorgias autem, cum esset qui locorum, assumptis adventibus superaverat Judæos deservabat.

15. Judæi vero, qui tenebant opportunas munitiones, fugatos ab Jerosolymis suscipiebant, et bellare tentabant.

ŷ. 7. — <sup>5</sup> Le mois de casleu correspondait à la seconde moitié de notre mois de novembre et à la première moitié de décembre; mais dans la Palestine, qui est un pays chaud, le feuillage des arbres demeure toujours vert.

ŷ. 11. — <sup>6</sup> qui était gouverneur de Phénicie et de Syrie. — Lysias avait usurpé la régence du royaume (Comp. pl. h. 9, 29).

ŷ. 12. — <sup>7</sup> Dans le grec : Μάκρην, le long, le maigre. Il était auparavant gouverneur de la Phénicie et de la Célésyrie (Voy. pl. h. 4, 43. 8, 8).

ŷ. 13. — <sup>8</sup> Dans le grec... éloigné de lui. Voyant qu'il ne pouvait plus conserver son pouvoir avec convenance (à cause de la honte dont il était couvert), de désespoir il s'empoisonna et quitta la vie.

ŷ. 14. — <sup>9</sup> sur les combats avec Gorgias, voy. 1. Mach. 5, 59 et suiv.

ŷ. 15. — <sup>10</sup> Les interprètes entendent par ces Juifs les apostats, qui avec les Syriens étaient en possession des forteresses. Ils recueillaient ceux que Judas chassait de Jérusalem, et cherchaient toutes les occasions d'attaquer les partisans de Judas. Dans le grec le verset porte : D'autre part, de concert avec lui (Gorgias), les Iduméens, maîtres des forteresses les plus importantes, inquinaient les Juifs, et accueillaient ceux qui avaient été chassés de Jérusalem, cherchaient, etc. Le verset 16 s'accorde très-bien avec cette leçon.

16. Hi vero, qui erant cum Machabæo, per orationes Dominum rogantes ut esset sibi adiutor, impetum fecerunt in munitiones Idumeorum :

17. multa que vi insistentes, loca obtinuerunt, occurrentes interemerunt, et omnes simul non minus viginti millibus trucidaverunt.

18. Quidam autem, cum confugissent in duas turres valde munitas, omnem apparatus ad repugnandum habentes,

19. Machabæus ad eorum expugnationem, relicto Simone, et Josepho, itemque Zachæo, eisque qui cum ipsis erant satis multis, ipse ad eas, quæ amplius perurgebant, pugnas conversus est.

20. Hi vero qui cum Simone erant, cupiditate ducti, a quibusdam qui in turribus erant, suasi sunt pecunia : et septuaginta millibus didrachmis acceptis, dimiserunt quosdam effugere.

21. Cum autem Machabæo nuntiatum esset quod factum est, principibus populi congregatis, accusavit, quod pecunia fratres vendidissent, adversariis eorum dimissis.

22. Hos igitur proditores factos interfecit, et confestim duas turres occupavit.

23. Armis autem ac manibus omnia prospere agendo, in duabus munitionibus plus quam viginti millia peremit.

24. Et Timotheus, qui prius a Judeis fuerat superatus, convocato exercitu peregrinæ multitudinis, et congregato equitatu Asiano, advenit quasi armis Judæam capturus.

25. Machabæus autem, et qui cum ipso erant, appropinquante illo deprecabantur Dominum, caput terra aspergentes, lumbosque ciliciis præincti,

26. ad altaris crepidinem pro-voluti, ut sibi propitius, inimicis autem eorum esset inimicus, et adversariis adversaretur, sicut lex dicit.

16. Cependant ceux qui étaient avec Machabée, ayant conjuré par leurs prières le Seigneur de venir à leur secours, attaquèrent avec une grande vigueur les forteresses des Iduméens.

17. Et après un rude combat, ils s'en rendirent les maîtres, taillèrent en pièces tout ce qu'ils rencontrèrent <sup>11</sup>, et tous ensemble ne tuèrent pas moins de vingt mille hommes <sup>12</sup>.

18. Quelques-uns s'étant retirés en deux tours extrêmement fortes, où ils avaient tout ce qui était nécessaire pour se bien défendre,

19. Machabée laissa pour les forcer Simon, Joseph et Zachée <sup>13</sup> et des troupes assez nombreuses qu'ils avaient avec eux; et pour lui il marcha avec ses gens pour des expéditions plus pressantes.

20. Mais les gens de Simon, poussés d'un mouvement d'avarice, se laissant gagner pour de l'argent par quelques-uns de ceux qui étaient dans ces tours, et ayant reçu soixante et dix mille drachmes, en laissèrent échapper quelques-uns.

21. Ce qui étant rapporté à Machabée, il assembla les premiers du peuple, et accusa ces gens-là d'avoir vendu leurs frères pour de l'argent, en laissant échapper leurs ennemis.

22. Et après avoir fait mourir ces traitres, il força aussitôt les deux tours.

23. Et tout cédant heureusement à la valeur de ses armes, il tua dans ces deux places plus de vingt mille hommes.

24. Mais Timothée, qui avait auparavant été vaincu par les Juifs, ayant levé une armée de troupes étrangères, et assemblé de la cavalerie d'Asie, vint en Judée, s'imaginant s'en rendre maître par les armes.

25. Dans le temps même qu'il approchait, Machabée et ceux qui étaient avec lui, conjurèrent le Seigneur, la cendre sur la tête, leurs reins couverts d'un cilice,

26. et prosternés aux pieds de l'autel, de leur être favorable, et de se déclarer l'ennemi de leurs ennemis, et l'adversaire de leurs adversaires, selon la parole de la loi <sup>14</sup>.

¶ 17. — <sup>11</sup> sur les murailles.

<sup>12</sup> Selon le grec simplement : et ils n'en tuèrent pas moins de vingt mille.

¶ 19. — <sup>13</sup> Zachée était un parent de Judas et de Simon, son frère. Sur Joseph voy. *pl. h.* 8, 22.

¶ 26. — <sup>14</sup> Voy. 2. *Moy.* 23, 22. 5. *Moy.* 7, 15, 16.

27. Ainsi ayant pris les armes après la prière, et s'étant avancés assez loin de la ville, ils s'arrêtèrent lorsqu'ils furent près des ennemis.

28. Aussitôt que le soleil commença à paraître, les deux armées marchèrent l'une contre l'autre; les uns ayant, outre leur valeur, le Seigneur même pour garant de la victoire et du succès de leurs armes; et les autres n'ayant pour guide dans le combat que leur courage.

29. Mais lorsque le combat était opiniâtre de part et d'autre, les ennemis virent paraître du ciel cinq hommes sur des chevaux, ayant des freins d'or qui les rendaient éclatants, et servant de guide aux Juifs.

30. Deux d'entre eux marchant aux deux côtés de Machabée, le couvraient de leurs armes, afin qu'il ne pût être blessé; les autres lançaient des traits et des foudres contre les ennemis, qui frappés d'aveuglement et mis en désordre, tombaient morts devant eux.

31. Il y en eut vingt mille cinq cents tués, et six cents chevaux.

32. Timothée s'enfuit à Gazara, qui était une place forte <sup>15</sup> où commandait Chéréas.

33. Machabée et ceux qui étaient avec lui, tout remplis de joie, assiégèrent cette forteresse pendant quatre jours.

34. Ceux qui étaient dedans, se confiant sur la force de la place, les outrageaient extraordinairement par leurs injures, et proféraient des paroles abominables.

35. Mais dès le matin du cinquième jour, vingt jeunes hommes de ceux qui étaient avec Machabée, irrités par ces blasphèmes, s'approchèrent courageusement de la muraille, et y montèrent avec une résolution incroyable <sup>16</sup>;

36. et d'autres y étant montés ensuite, commencèrent à mettre le feu aux tours et aux portes, et brûlèrent tout vifs ces blasphémateurs <sup>17</sup>.

37. Ils pillèrent et ravagèrent tout dans la place pendant l'espace de deux jours en-

27. Et ita post orationem, sumptis armis, longius de civitate procedentes, et proximi hostibus effecti resederunt.

28. Primo autem solis ortu utrique commiserunt : isti quidem victoriæ et prosperitatis sponsorem cum virtute Dominum habentes : illi autem ducem belli animum habebant.

29. Sed, cum vehemens pugna esset, apparuerunt adversariis de celo viri quinque in aequis, frenis aureis decori, ducatum Judæis præstantes :

30. ex quibus duo Machabæum, medium habentes, armis suis circumceptum incolumem conservabant : in adversarios autem tela et fulmina jaciebant, ex quo et cæcitate confusi, et repleti perturbatione cadebant.

31. Interfecti sunt autem viginti millia quingenti, et equites sexcenti.

32. Timotheus vero confugit in Gazaram præsidium munitum cui præerat Chæreas.

33. Machabæus autem, et qui cum eo erant, lætantes obsederunt præsidium diebus quatuor.

34. At hi qui intus erant, loci firmitate confisi, supra modum maledicebant, et sermones nefandos jactabant.

35. Sed eam diem quinta illucesceret, viginti juvenes ex his qui cum Machabæo erant, accensi animis propter blasphemiam, viriliter accesserunt ad murum, et feroci animo incedentes ascendebant :

36. sed et alii similiter ascendentes, turres portasque succendere aggressi sunt, atque ipsos maledicos vivos concremare.

37. Per continuum autem biduum præsidio vastato, Timo-

†. 32. — <sup>15</sup> Voy. 1. *Mach.* 13. 54.

†. 35. — <sup>16</sup> Dans le grec : de la muraille, et taillèrent en pièces avec un courage viril et furieux tout ce qui se trouva devant eux. (Ils avaient vraisemblablement fait approcher des tours de siège, d'où ils se précipitèrent dans la ville).

†. 36. — <sup>17</sup> Dans le grec : Et d'autres également étant montés au milieu du tumulte vers ceux qui étaient au-dedans, mirent le feu aux tours, et allumant des bûchers, brûlèrent tout vifs les blasphémateurs. C'est en termes de périphrase à peu près la même chose.

theum occultantem se, in quodam repertum loco peremerunt : et fratrem illius Chæream et Apollophanem occiderunt.

38. Quibus gestis, in hymnis et confessionibus benedicebant Dominum, qui magna fecit in Israël, et victoriam dedit illis.

tiers<sup>18</sup>; et ayant trouvé Timothée en un certain lieu<sup>19</sup> où il se cachait, ils le tuèrent avec son frère Chéréas et Apollophanès.

38. Après cela, chantant des hymnes et des cantiques, ils bénissaient le Seigneur qui avait fait ces grandes choses en Israël, et qui les avait rendus victorieux de leurs ennemis.

## CHAPITRE XI.

*Lysias s'avance de nouveau à la tête d'une armée; il est défait, et conclut la paix avec les Juifs. Lettre des Romains aux Juifs, et autres lettres.*

1. Sed parvo post tempore, Lysias procurator regis, et propinquus, ac negotiorum præpositus, graviter ferens de his quæ acciderant,

2. congregatis octoginta millibus, et equitatu universo, veniebat adversus Judæos, existimans se civitatem quidem captam gentibus habitaculum facturam,

3. templum vero in pecuniæ quæstum, sicut cætera delubra gentium, habiturum, et per singulos annos venale sacerdotium :

4. ausquam recogitans Dei potestatem, sed mente effrenatus, in multitudine peditum, et in millibus equitum, et in octoginta elephantis confidebat.

1. Peu de temps après Lysias, gouverneur du roi et son parent, qui avait la conduite de toutes les affaires de son royaume<sup>1</sup>, étant sensiblement touché de ce qui était arrivé,

2. assembla quatre-vingt mille hommes de pied avec toute la cavalerie, et marcha contre les Juifs, s'imaginant qu'il prendrait la ville, ayant dessein, quand il l'aurait prise, de ne la faire habiter que par les Gentils.

3. qu'il tirerait de l'argent du temple de Dieu<sup>2</sup>, comme des autres temples des païens, et qu'il vendrait tous les ans la dignité de grand prêtre<sup>3</sup>.

4. Ne faisant aucune réflexion sur le souverain pouvoir de Dieu, mais s'abandonnant à l'emportement de son orgueil, il mettait toute sa confiance dans la multitude de son infanterie, dans le grand nombre de sa cavalerie, et dans quatre-vingts éléphants<sup>4</sup>.

‡. 37. — <sup>18</sup> \* Dans le grec le verset porte : Ils brisèrent les portes; et ayant reçu le reste de l'armée, ils s'emparèrent de la ville, ils tuèrent Timothée qui se cachait dans un lac, ainsi que son frère, etc.

<sup>19</sup> Dans le grec : Ils brisèrent les portes, et ayant reçu le reste de leurs troupes, ils s'emparèrent de la ville, et égorgèrent Timothée qui s'était caché dans une fosse, ainsi que son frère, etc. (*Voy.* note 17).

‡. 1. — <sup>1</sup> \* C'est le même Lysias dont il a été fait fréquemment mention (*Voy. Mach.* 3, 32. 4, 25, etc. 6, 6. etc. 2. *Mach.* 10, 11). Antiochus-Epiphane avait, avant sa mort, nommé Philippe régent du royaume et précepteur de son fils; mais Lysias l'avait prévenu et l'avait évincé de cet emploi (*Pl. h.* 9, 29. 1. *Mach.* 6, 14. 15). — Lysias était du sang royal (1. *Mach.* 3, 32); c'est en ce sens qu'il est appelé ici *parent du roi*, et ci-après *frère du roi* (‡. 22).

‡. 3. — <sup>2</sup> soit en vendant les dignités, soit en imposant des tributs à ceux qui le visitaient, et qui y offraient des sacrifices.

<sup>3</sup> \* D'après la loi de Moïse, la dignité de grand prêtre était héréditaire et à vie; mais les princes païens et leurs généraux la vendaient chaque année au plus offrant; et souvent même ils en dépouillèrent le mercenaire qu'ils en avaient mis en possession.

‡. 4. — <sup>4</sup> Lysias ayant été défait dans sa première expédition contre les Juifs

5. Etant entré en Judée, et s'étant approché de Bethsura, qui était située dans un lieu étroit, à cinq stades de Jérusalem<sup>5</sup>, il attaqua cette place.

6. Lorsque Machabée et ceux qui étaient avec lui eurent su que les ennemis commençaient à attaquer les forteresses, ils conjurèrent le Seigneur avec tout le peuple par leurs prières et par leurs larmes, d'envoyer un bon ange pour le salut d'Israël.

7. Et Machabée, prenant les armes le premier, exhorta les autres à s'exposer comme lui au péril pour secourir leurs frères.

8. Et lorsqu'ils marchaient tous ensemble avec un courage assuré, il parut au sortir de Jérusalem un homme à cheval, qui marchait devant eux revêtu d'un habit blanc avec des armes d'or, et une lance qu'il tenait à la main<sup>6</sup>.

9. Alors ils bénirent tous ensemble le Seigneur plein de miséricorde, et ils s'animèrent d'un grand courage, étant prêts à combattre, non-seulement les hommes, mais les bêtes les plus farouches, et à passer au travers des murailles de fer.

10. Ils marchaient donc avec une grande ardeur, ayant pour eux le Seigneur qui du haut du ciel se déclarait leur protecteur, et faisait éclater sur eux ses miséricordes.

11. En même temps ils se jetèrent impétueusement sur leurs ennemis comme des lions; et ils tuèrent onze mille hommes de leur infanterie, et seize cents chevaux.

12. Ils firent fuir tout le reste, dont la plupart ne se sauvèrent qu'étant blessés et sans armes. Lysias même n'échappa que par une fuite honteuse.

13. Comme il ne manquait pas de sens, considérant en lui-même la perte qu'il avait faite, et reconnaissant que les Hébreux étaient invincibles lorsqu'ils s'appuyaient sur le secours du Dieu tout-puissant, il leur envoya des ambassadeurs;

5. Ingressus autem Judæam, et approprians Bethsuræ, quæ erat in angusto loco, ab Jerosolyma intervallo quinque stadiorum, illud præsidium expugnabat.

6. Ut autem Machabæus, et qui cum eo erant, cognoverunt expugnari præsidia, cum fletu et lacrymis rogabant Dominum, et omnis turba simul, ut bonum angelum mitteret ad salutem Israel.

7. Ut ipse primus Machabæus, sumptis armis, cæteros adhortatus est simul secum periculum subire, et ferre auxilium fratribus suis.

8. Cumque pariter prompto animo procederent, Jerosolyms apparuit præcedens eos eques in veste candida, armis aureis hastam vibrans.

9. Tunc omnes simul benedixerunt misericordem Dominum, et convulnerunt animis: non solum homines, sed et bestias ferocissimas, et muros ferreos parati penetrare.

10. Ibant igitur prompti, de cælo habentes adiutorem, et miserantem super eos Dominum.

11. Leonum autem more impetu irruentes in hostes, prostraverunt ex eis undecim millia peditem, et equitum mille sexcentos:

12. universos autem in fugam verterunt, plures autem ex eis vulnerati nudi evaserunt. Sed et ipse Lysias turpiter fugiens evasit.

13. Et quia non insensatus erat, secum ipse reputans factam erga se diminutionem, et intelligens invictos esse Hebræos, omnipotentis Dei auxilio innitentes, misit ad eos:

(1. *Mach.* 4, 28-35) en l'an 165 avant Jésus-Christ, en prépara aussitôt une seconde, d'après 1. *Mach.* 4, 35; et c'est celle qui est ici racontée, laquelle est différente de celle dont il est parlé 1. *Mach.* 6.

7. 5. — <sup>5</sup> Bethsura (1. *Mach.* 4, 29. 61) était à une bien plus grande distance de Jérusalem. L'édition d'Alexandrie porte cinq schoines. La schoine est une mesure qui n'avait pas moins de trente stades. D'après cette supposition les paroles du texte sont bien mieux en harmonie avec la distance réelle à laquelle Bethsura était de Jérusalem. — \* La schoine avait soixante stades chez les Perses. — Le stade est évalué à 185 mètres environ.

7. 8. — <sup>6</sup> Le peuple juif, durant l'époque malheureuse des persécutions des rois de Syrie, reçut d'en haut de pareils secours (Comp. *pl. h.* 3, 25. 10, 29).

14. promisitque se consensurum omnibus quæ justa sunt, et regem compulsurum amicum fieri.

15. Annuit autem Machabæus precibus Lysia, in omnibus utilitati consulens : et quæcumque Machabæus scripsit Lysia de Judæis, ea rex concessit.

16. Nam erant scriptæ Judæis epistolæ a Lysia quidem hunc modum continentis :

LYSIAS populo Judæorum salutem.

17. Joannes et Abesalom, qui missi fuerant a vobis, tradentes scripta, postulabant ut ea, quæ per illos significabantur, implem.

18. Quæcumque igitur regi poterunt perferri, exposui : et quæ res permittebat, concessit.

19. Si igitur in negotiis fidem conservaveritis, et deinceps bonorum vobis causa esse tentabo.

20. De cæteris autem per singula verbo mandavi, et istis, et his qui a me missi sunt, colloqui vobiscum.

21. Bene valete. Anno centesimo quadragesimo octavo, mensis dioscori die vigesima et quarta.

22. Regis autem epistola ista continebat : REX Antiochus Lysia fratri salutem.

23. Père nostro inter deos translato, nos volentes eos, qui sunt in regno nostro, sine tumultu agere, et rebus suis adhibere diligentiam,

24. audivimus Judæos non con-

14. et il leur promet de consentir à toutes les conditions de paix qui seraient justes, et de persuader au roi de faire *alliance et amitié* avec eux.

15. Machabée se rendit aux prières de Lysias, n'ayant pour but en toutes choses que l'intérêt du public : et le roi accorda toutes les choses que Machabée demanda en écrivant à Lysias en faveur des Juifs.

16. Car la lettre que Lysias écrivit aux Juifs sur cela était conçue en ces termes :

LYSIAS au peuple juif, salut.

17. Jean et Abesalom <sup>7</sup>, que vous m'avez envoyés, m'ayant rendu vos lettres, m'ont demandé que j'accomplisse les choses qu'elles contenaient.

18. Ainsi ayant exposé au roi tout ce qui pouvait lui être représenté, il a accordé ce que ses affaires lui ont pu permettre.

19. Si donc vous demeurez fidèles au roi dans vos traités, je tâcherai à l'avenir de vous procurer tout le bien que je pourrai.

20. Pour ce qui regarde les autres choses, j'ai chargé ceux que vous m'avez envoyés, et ceux que je vous envoie, d'en conférer en détail avec vous <sup>8</sup>,

21. Adieu. L'an cent quarante-huit, le vingt-quatrième du mois de dioscore <sup>9</sup>.

22. La lettre du roi contenait ce qui suit : LE ROI Antiochus <sup>10</sup> à Lysias, son frère <sup>11</sup>, salut.

23. Le roi, notre père, ayant été transféré entre les dieux <sup>12</sup>, et nous, désirant que ceux qui sont dans notre royaume vivent en paix, pour pouvoir s'appliquer avec soin à leurs affaires,

24. nous avons appris que les Juifs n'ont

ŷ. 17. — <sup>7</sup> \* Ces envoyés des Juifs ne sont pas connus d'ailleurs. — L'objet de leur demande est indiqué ŷ. 25 et suiv.

ŷ. 20. — <sup>8</sup> \* Lysias n'avait pas jugé à propos de découvrir au roi tout ce que les envoyés des Juifs demandaient (ŷ. 18) ; mais les Juifs devaient se conformer exactement aux prescriptions du roi (ŷ. 19), et de cette fidélité devaient dépendre les concessions ultérieures qui pourraient leur être faites.

ŷ. 21. — <sup>9</sup> Il y a diverses opinions sur le mois Dioscorus. L'année qui est ici marquée est la 163<sup>e</sup> avant Jésus-Christ.

ŷ. 22. — <sup>10</sup> Eupator (1. *Mach.* 3, 33).

<sup>11</sup> titre honorifique (Voy. 1. *Mach.* 10, 18).

ŷ. 23. — <sup>12</sup> \* On ne voit pas dans l'histoire qu'Antiochus-Epiphanes ait été mis au rang des dieux ; son fils pouvait donc parler ainsi pour montrer la grande estime qu'il avait pour son père. Néanmoins rien de plus fréquent que les apothéoses des princes dans le paganisme. Cet usage impie passa de la Grèce d'abord, puis dans l'Occident. Dans les derniers temps, chaque empereur romain, de son vivant même, avait ses temples et ses autels. C'est ainsi que la raison humaine s'épurait et progressait avec la philosophie !

pu consentir au désir qu'avait mon père de les faire passer aux cérémonies des Grecs, mais qu'ils veulent conserver toujours leurs coutumes; et que pour cette raison ils nous demandent qu'il leur soit permis de vivre selon leurs lois<sup>22</sup>.

25. C'est pourquoi, voulant que ce peuple soit en paix comme les autres, nous avons arrêté et ordonné que leur temple leur sera rendu<sup>23</sup>, afin qu'ils vivent selon les coutumes de leurs ancêtres.

26. Vous ferez donc bien d'envoyer vers eux, et de faire alliance avec eux, afin qu'ayant connu notre volonté, ils reprennent courage, et qu'ils s'appliquent à ce qui regarde leurs intérêts particuliers.

27. La lettre du roi aux Juifs contenait ce qui suit : LE ROI Antiochus au sénat des Juifs<sup>24</sup>, et à tous les autres Juifs, salut.

28. Si vous vous portez bien, vous êtes en l'état que nous souhaitons : et nous nous portons bien aussi nous-mêmes.

29. Ménélaus<sup>25</sup> s'est adressé à nous, et nous a dit que vous désirez venir trouver vos gens qui sont auprès de nous<sup>26</sup>.

30. Nous donnons donc un passeport pour ceux qui voudront venir jusqu'au trentième du mois de xantique<sup>27</sup>,

31. et nous permettons aux Juifs d'user de leurs viandes, et de vivre selon leurs lois comme auparavant, sans qu'on puisse faire la moindre peine à aucun d'eux pour les fautes qui ont été faites par ignorance<sup>28</sup>.

32. Nous avons aussi envoyé Ménélaus, afin qu'il en confère avec vous.

33. Adieu. L'an cent quarante-huit, le quinzième du mois de xantique.

34. Les Romains envoyèrent aussi une lettre conçue en ces termes :

sensisse patri meo ut transferrentur ad ritum Græcorum, sed tenere velle suam institutum, ac propterea postulare a nobis concedi sibi legitima sua.

25. Volentes igitur hanc quoque gentem quietam esse, stantes judicavimus, templum restitui illis, ut agerent secundum suorum majorum consuetudinem.

26. Bene igitur feceris, si miseris ad eos, et dexteram dederis: ut cognita nostra voluntate, bono animo sint, et utilitatibus propriis deserviant.

27. Ad Judæos vero regis epistola talis erat :

REX Antiochus senatui Judæorum, et cæteris Judæis salutem.

28. Si valetis, sic estis ut volumus : sed et ipsi bene valeamus.

29. Adiit nos Menelaus, dicens velle vos descendere ad vestros, qui sunt apud nos.

30. His igitur, qui commeant usque ad diem trigesimum mensis xanthici, damus dextras securitatis,

31. ut Judæi utantur cibis et legibus suis, sicut et prius : et nemo eorum ullo modo molestiam patiatur de his quæ per ignorantiam gesta sunt.

32. Misimus autem et Menelaum, qui vos alloquatur.

33. Valet. Anno centesimo quadragésimo octavo, xanthici mensis quinta decima die.

34. Miserunt autem etiam Romani epistolam, ita se habentem :

§. 24. — <sup>13</sup> \* Liberté qui leur avait été laissée par Alexandre-le-Grand et par les rois, ses premiers successeurs.

§. 25. — <sup>14</sup> \* Déjà le temple leur avait été rendu, mais la possession leur en est confirmée.

§. 27. — <sup>15</sup> \* Appelé aussi Sanhédrin, et composé des prêtres et des principaux de la nation, ce qui formait un gouvernement aristocratique.

§. 21. — <sup>16</sup> le grand prêtre (pl. h. 4, 27. 50), mais que les Machabées ne reconnaissaient pas. Il y en a qui entendent un autre Ménélaus.

<sup>17</sup> que vous souhaitez venir auprès de vos frères, qui tiennent notre parti, et exercer de nouveau vos professions dans le pays. Dans le grec le verset porte : que vous désirez vous en aller, et résider auprès de vos possessions.

§. 30. — <sup>18</sup> le mois d'avril des Macédoniens.

§. 31. — <sup>19</sup> \* Eupator ne veut ni accuser son père de tyrannie, ni les Juifs de rébellion. Par là cependant il abrogeait les lois cruelles d'Antiochus-Epiphanes (Voy. 1. Mach. 1, 43 et suiv.).

QUINTUS Memmius et Titus Manilius, legati Romanorum, populo Judæorum salutem.

35. De his, quæ Lysias cognatus regis concessit vobis, et nos concessimus.

36. De quibus autem ad regem judicavit referendum, confestim aliquem mittite, diligentius inter vos conferentes, ut decernamus, sicut congruit vobis : nos enim Antiochiam accedimus.

37. Ideoque festinate rescribere, ut nos quoque sciamus cujus estis voluntatis.

38. Bene valete. Anno centesimo quadragesimo octavo, quinta decima die mensis xanthici.

QUINTUS Memmius, et Titus Manilius <sup>20</sup>, envoyés des Romains, au peuple des Juifs, salut.

35. Nous vous accordons les mêmes choses que Lysias, parent du roi, vous a accordées.

36. Et pour ce qui est de celles qu'il a cru devoir être représentées au roi, envoyez quelqu'un au plus tôt, après en avoir bien délibéré entre vous, afin que nous ordonnions, ce qui vous sera le plus avantageux <sup>21</sup>; car nous allons à Antioche <sup>22</sup>.

37. C'est pourquoi hâtez-vous de nous récrire, afin que nous soyons informés de ce que vous souhaitez.

38. Adieu. L'an cent quarante-huit, le quinzième du mois de xanthique.

## CHAPITRE XII.

*Nouveaux troubles. Judas châtie les habitants de Joppé et de Jamnia, ainsi qu'une troupe d'Arabes, qui l'attaquent. Il bat Timothée et bientôt après aussi Gorgias. Sacrifices pour les Juifs qui sont restés dans le combat.*

1. His factis pactionibus, Lysias pergebat ad regem, Judæi autem agriculturæ operam dabant.

2. Sed hi qui resederant, Timotheus, et Apollonius Gennæi filius, sed et Hieronymus, et Demophon super hos, et Nicanor Cypriarches, non sinebant eos in silentio agere, et quiete.

3. Joppitæ vero tale quoddam flagitium perpetrarunt : rogaverunt Judæos, cum quibus habitabant, ascendere scaphas, quas paraverant, cum uxoribus et filiis,

1. Ce traité ayant été fait, Lysias s'en retourna vers le roi <sup>1</sup>; et les Juifs s'occupaient alors à cultiver leurs champs.

2. Mais ceux qui étaient demeurés dans le pays, Timothée <sup>2</sup> et Apollonius, fils de Génies <sup>3</sup>, et de plus Jérôme, Demophon <sup>4</sup> et Nicanor, gouverneur de Chypre, ne les laissaient point vivre en paix ni en repos.

3. Cependant il arriva que ceux de Joppé commirent alors une grande perdition. Ils prièrent les Juifs avec lesquels ils habitaient, de monter avec leurs femmes et leurs enfants sur des barques qu'ils avaient prépa-

γ. 34. — <sup>20</sup> \* Ces deux légats ne sont point connus autrement.

γ. 36. — <sup>21</sup> Dans le grec : ... au plus tôt, afin que nous fassions des recherches, que nous nous mettions en mesure, selon qu'il vous sera avantageux.

<sup>22</sup> \* Les légats avaient probablement abordé sur quelques points du littoral de la Palestine ou de la Phénicie, où ils se proposaient d'attendre la réponse des Juifs, avant de se rendre à Antioche.

γ. 1. — <sup>1</sup> \* à Antioche. Le roi était encore mineur, et Lysias faisait les fonctions de régent.

γ. 2. — <sup>2</sup> c'est-à-dire celui dont il est fait mention 1. *Mach.* 5, 6 et suiv.

<sup>3</sup> apparemment celui dont il est fait mention 1. *Mach.* 10, 69.

<sup>4</sup> Tous les deux sont inconnus.

rées, comme n'y ayant aucune inimitié entre eux;

4. suivant un édit arrêté d'une commune voix dans la ville, et auquel les Juifs eux-mêmes s'accordèrent, n'ayant aucun mauvais soupçon, à cause de la paix qui était entre eux; mais lorsqu'ils furent avancés en pleine mer, ceux de Joppé en noyèrent environ deux cents.

5. Lorsque Judas eut appris cette cruauté qu'on avait commise contre les gens de sa nation, il commanda à ceux qui étaient avec lui de *prendre les armes*; et après avoir invoqué Dieu qui est le juste juge,

6. il marcha contre ces meurtriers de leurs frères: il brûla leur port pendant la nuit, il mit le feu à leurs barques, et fit passer par le fil de l'épée ceux qui s'étaient échappés des flammes<sup>5</sup>.

7. Après cette action il partit dans le dessein d'y revenir pour exterminer tous ceux de Joppé.

8. Mais comme il fut averti que ceux de Jamnia<sup>6</sup> voulaient user d'une semblable perfidie à l'égard des Juifs qui demeuraient avec eux,

9. il les surprit de même la nuit, et brûla leur port avec leurs vaisseaux, de sorte que la lumière de ce feu parut jusqu'à Jérusalem, quoique éloignée de deux cent quarante stades<sup>7</sup>.

10. Lorsqu'il fut parti de Jamnia avec ses gens, ayant déjà fait neuf stades, et marchant contre Timothée, il fut attaqué par les Arabes qui avaient cinq mille hommes d'infanterie et cinq cents chevaux<sup>8</sup>.

11. Et après un rude combat, Judas ayant réussi heureusement par le secours de Dieu, les Arabes qui étaient restés, se voyant vaincus, lui demandèrent qu'il composât avec eux, lui promettant de lui donner des pâturages<sup>9</sup>, et de l'assister en tout.

12. Judas croyant qu'effectivement ils pourraient lui être utiles en beaucoup de choses, leur promit la paix; et la composition étant faite, ils se retirèrent en leurs tentes.

13. Il attaqua aussi une bonne place, nommée Casphin<sup>10</sup>, forte à cause des ponts-levis, et environnée de hautes murailles, où

quasi nullis inimicitii inter eos subjacentibus.

4. Secundum commune itaque decretum civitatis, et ipsis acquiescentibus, pacisque causa nihil suspectum habentibus: cum in altum processissent, submerserunt non minus ducentos.

5. Quam crudelitatem Judas in sua gentis homines factam ut cognovit, præcepit viris, qui erant cum ipso: et invocato justo judice Deo,

6. venit adversus interfectores fratrum, et portum quidem noctu succendit, scaphas exussit, eos autem qui ab igne refugerant, gladio peremit.

7. Et cum hæc ita egisset, discessit quasi iterum reversurus, et universos Joppitæ eradicaturus.

8. Sed cum cognovisset et eos, qui erant Jamniæ, velle pari modo facere habitantibus secum Judæis,

9. Jamnitis quoque nocte supervenit, et portum cum navibus succendit: ita ut lumen ignis appareret Jerosolymis a stadiis ducentis quadraginta.

10. Inde cum jam abiissent novem stadiis, et iter facerent ad Timotheum, commiserunt cum eo Arabes, quinque millia viri, et equites quingenti.

11. Cumque pugna valida fieret, et auxilio Dei prospere cessisset, residui Arabes victi, petebant a Juda dextram sibi dari, promittentes se pascua daturus, et in cæteris profuturos.

12. Judas autem, arbitratus vere in multis eos utiles, promisit pacem: dextrisque acceptis, discessere ad tabernacula sua.

13. Aggressus est autem et civitatem quamdam firmam, pontibus murisque circumseptam,

ŷ. 6. — <sup>5</sup> Judas brûla d'abord les vaisseaux dans le port, afin que les habitants ne pussent point s'y réfugier.

ŷ. 8. — <sup>6</sup> Jamnia était située au sud de Joppé (Voy. 1. Mach. 4, 15).

ŷ. 9. — <sup>7</sup> environ dix lieues.

ŷ. 10. — <sup>8</sup> Voy. 1. Mach. 5, 36.

ŷ. 11. — <sup>9</sup> Dans le grec: des troupeaux.

ŷ. 13. — <sup>10</sup> C'est vraisemblablement Casbon (1. Mach. 5, 36).

quæ a turbis habitabatur gentium promiscuarum, cui nomen Casphin.

14. Hi vero qui intus erant, confidentes in stabilitate murorum, et apparatu alimoniarum, remissius agebant, maledictis lacessentes Judam, et blasphemantes, ac loquentes quæ fas non est.

15. Machabæus autem, invocato magno mundi Principe, qui sine arietibus et machinis temporibus Jesu præcipitavit Jericho, irruit ferociter muris :

16. et capta civitate per Domini voluntatem, innumerabiles cædes fecit, ita ut adjacens stagnum stadiorum duorum latitudinis, sanguine interfectorum fluere videretur.

17. Inde discesserunt stadia septingenta quinquaginta, et venerunt in Characa ad eos, qui dicuntur tubianæi, Judæos :

18. et Timotheum quidem in illis locis non comprehenderunt, nulloque negotio perfecto regressus est, relicto in quodam loco firmissimo præsidio.

19. Dositheus autem et Sosipater, qui erant duces cum Machabæo, peremerunt a Timotheo relictos in præsidio, decem millia viros.

20. At Machabæus, ordinatis circum se sex millibus, et constitutis per cohortes, adversus Timotheum processit, habentem secum centum viginti millia pedum, equitumque duo millia quingentos.

21. Cognito autem Judæ adventu, Timotheus præmisit mulieres, et filios, et reliquum apparatus, in præsidium, quod Carnion dicitur : erat enim inexpugnabile, et accessu difficile propter locorum angustias.

habitait un mélange de diverses nations.

14. Ceux de dedans se confiant en la force de leurs murailles, et en l'abondance des vivres dont ils avaient fait provision, se défendaient négligemment <sup>11</sup>, disaient à Judas des injures mêlées de blasphèmes et de paroles détestables.

15. Mais Machabée ayant invoqué le grand Prince du monde <sup>12</sup>, qui au temps de Josué fit tomber tout d'un coup sans machines et sans béliers les murs de Jéricho, monta avec furie sur les murailles.

16. Et ayant pris la ville par la volonté du Seigneur, il y fit un carnage incroyable, de sorte que l'étang d'auprès, qui avait deux stades de large, était tout rouge du sang des morts.

17. Etant partis de là, ils marchèrent sept cent cinquante stades, et vinrent à Characa <sup>13</sup> vers les Juifs qui étaient appelés tubianéens <sup>14</sup>.

18. Et ils ne purent prendre Timothée en ce lieu-là, parce que, comme il n'avait rien pu y faire, il s'en était retourné après avoir laissé en un certain lieu une garnison très-forte.

19. Mais Dosithee et Sosipatre, qui commandaient les troupes avec Machabée <sup>15</sup>, tuèrent dix mille hommes que Timothée avait laissés pour la garde de cette place.

20. Cependant Machabée ayant mis en ordre autour de lui six mille hommes de ses troupes, et les ayant divisés par cohortes, il marcha contre Timothée, qui avait cent vingt mille hommes de pied, et deux mille cinq cents chevaux <sup>16</sup>.

21. Timothée ayant su l'arrivée de Judas, envoya devant les femmes, les enfants et le reste du bagage dans une place nommée Carnion <sup>17</sup>, qui était imprenable, l'accès en étant fort difficile, à cause des défilés qu'il fallait passer.

†. 14. — <sup>11</sup> Dans le grec : se conduisaient avec arrogance.

†. 15. — <sup>12</sup> \* du Dieu d'Israël, créateur et maître souverain de toutes choses.

†. 17. — <sup>13</sup> aujourd'hui Karak, dans l'ancien pays de Moab, à l'orient de la mer Morte.

<sup>14</sup> qui étaient du pays de Tubin ou de Tob (Voy. 1. Mach. 5, 13).

†. 19. — <sup>15</sup> mais qui en cette occasion agissaient séparément (†. 20).

†. 20. — <sup>16</sup> De ce verset et de ceux qui suivent rapprochez 1. Mach. 5, 37 et suiv.

†. 21. — <sup>17</sup> Carnaim (1. Mach. 5, 26. 43).

22. Mais la première cohorte de Judas ayant paru, les ennemis furent frappés de terreur par la présence de Dieu qui voit toutes choses, et ils furent renversés et mis en fuite les uns par les autres, en sorte qu'ils étaient percés plutôt par leurs propres épées que par celles des ennemis<sup>18</sup>.

23. Judas les poursuit avec la dernière vigueur, en punissant ces profanes, et il en tua trente mille.

24. Timothée étant tombé entre les mains de Dosithee et de Sosipatre, les conjura avec de grandes instances, qu'ils voulussent le laisser aller en vie, parce qu'il avait fait prisonniers plusieurs pères et plusieurs frères des Juifs, qui perdraient par sa mort l'espérance de recouvrer la liberté.

25. Et leur ayant donné sa foi qu'il leur rendrait ses prisonniers, suivant l'accord fait entre eux, ils le laissèrent aller sans lui faire aucun mal, dans la vue de sauver leurs frères.

26. Judas retourna ensuite à Carnion, où il tua vingt-cinq mille hommes.

27. Après la fuite et le carnage de ces ennemis, il fit marcher son armée vers Ephron, qui était une ville forte, habitée par une grande multitude de divers peuples<sup>19</sup>. Ses murailles étaient bordées de jeunes hommes fort vaillants, qui les défendaient vigoureusement; et il y avait dedans plusieurs machines de guerre, et toutes sortes de traits et de dards.

28. Mais les Juifs ayant invoqué le Tout-Puissant, qui renverse par son pouvoir toutes les forces des ennemis, ils prirent la ville, et tuèrent vingt-cinq mille hommes de ceux de dedans.

29. De là ils allèrent à la ville des Scythopolis<sup>20</sup>, éloignée de six cents stades de Jérusalem.

30. Et les Juifs qui demeuraient dans Scythopolis, ayant eux-mêmes assuré que ces peuples les avaient fort bien traités, et avaient usé d'une grande modération à leur

22. Cumque cohors Judæ prima apparisset, timor hostibus incussus est, ex præsentia Dei, qui universa conspicit, et in fugam versi sunt alius ab alio, ita ut magis a suis deicerentur, et gladiorum suorum ictibus debilitarentur.

23. Judas autem vehementer instabat puniens profanos, et prostravit ex eis triginta millia virorum.

24. Ipse vero Timotheus incidit in partes Dosithei et Sosipatris: et multis precibus postulabat ut vivus dimitteretur, eo quod multorum ex Judæis parentes haberet, ac fratres, quos morte ejus decipi eveniret.

25. Et cum fidem dedisset restitutum se eos secundum constitutum, illæsum eum dimiserunt propter fratrum salutem.

26. Judas autem egressus est ad Carnion, interfectis viginti quinque millibus.

27. Post horum fugam, et necem, movit exercitum ad Ephron civitatem munitam, in qua multitudo diversarum gentium habitabat: et robusti juvenes pro muris consistentes fortiter repugnabant: in hac autem machinæ multæ, et telorum erat apparatus.

28. Sed, cum Omnipotentem invocassent, qui potestate sua vires hostium confringit, ceperunt civitatem: et ex eis qui intus erant, viginti quinque millia prostraverunt.

29. Inde ad civitatem Scytharum abierunt, quæ ab Jerosolymis sexcentis stadiis aberat.

30. Contestantibus autem his, qui apud Scythopolitas erant, Judæis, quod benigne ab eis haberentur, etiam temporibus infestis

γ. 22. — <sup>18</sup> \* On voit dans l'histoire du peuple d'Israël plusieurs exemples de faits semblables; souvent Dieu permit que les ennemis de son peuple se détruiraient les uns les autres, ou par eux-mêmes (Comp. *Jug.* 7, 22. 1. *Rois*, 14, 20. 2. *Par.* 20, 23).

γ. 27. — <sup>19</sup> Dans le grec: ... habitée par Lysias et une grande multitude, etc. — Lysias s'y était vraisemblablement fixé pendant un certain temps.

γ. 29. — <sup>20</sup> Litt.: à Scythopolis. — Au 1<sup>er</sup> livre des *Mach.* 5, 52. elle est appelée Bethsan.

citatis quod modeste secum egerint :

31. gratias agentes eis, et exhortati etiam de cætero erga genus suum benignos esse, venerunt Jerosolymam die solemnî septimanarum instante.

32. Et post Pentecosten abierunt contra Gorgiam præpositum Idumææ.

33. Exivit autem cum peditibus tribus millibus, et equitibus quadringentis.

34. Quibus congressis, contigit paucos ruere Judæorum.

35. Dositheus vero quidam de Bacenoris eques, vir fortis, Gorgiam tenebat : et, cum vellet illum capere vivum, eques quidam de Thracibus irruit in eum, humerumque ejus amputavit : atque ita Gorgias effugit in Maresa.

36. At illis, qui cum Esdrin erant, diutius pugnantibus et fatigatis, invocavit Judas Dominum adiutorem et ducem belli fieri :

37. incipiens voce patria, et cum hymnis clamorem extollens fugam Gorgiæ militibus incussit.

38. Judas autem collecto exercitu venit in civitatem Odollam : et, cum septima dies superveniret, secundum consuetudinem purificati, in eodem loco sabbatum egerunt.

39. Et sequenti die venit cum suis Judas, ut corpora prostratorum tolleret, et cum parentibus poneret in sepulcris paternis.

40. Invenerunt autem sub tunicis interfectorum de donariis idolorum, quæ apud Jamniam fuerunt, a quibus lex prohibet Judæos :

égard dans le temps même de leur malheur,

31. Judas leur en rendit grâces ; et les ayant exhortés à continuer à l'avenir de témoigner la même bonté à ceux de sa nation, il vint à Jérusalem avec ses gens, lorsque la fête solennelle des semaines <sup>21</sup> était proche.

32. Ils en partirent après la Pentecôte, et marchèrent contre Gorgias, gouverneur de l'Idumée.

33. Judas alla l'attaquer avec trois mille hommes de pied, et quatre cents chevaux.

34. Et les deux armées en étant venues aux mains, quelque peu de Juifs demeurèrent sur la place.

35. Un certain cavalier de ceux de Bacénoris, nommé Dosithee, qui était un vaillant homme, se saisit de Gorgias ; et lorsqu'il voulait le prendre vif, un cavalier de ceux de Thrace se jeta sur lui, et lui ayant coupé l'épaule, donna lieu à Gorgias de se sauver à Maresa <sup>22</sup>.

36. Mais ceux qui étaient commandés par Esdrin, combattant depuis longtemps et se trouvant fatigués, Judas invoqua le Seigneur, afin qu'il devint lui-même leur protecteur et leur chef dans le combat.

37. Et commençant à élever la voix dans la langue de ses pères, et poussant vers le ciel des cris avec des hymnes et des cantiques, il mit en fuite les soldats de Gorgias.

38. Judas rassembla ensuite ses gens, et vint à la ville d'Odollam <sup>23</sup>, où se trouvant le septième jour, ils se purifièrent selon la coutume <sup>24</sup>, et célébrèrent le sabbat dans le même lieu.

39. Le jour suivant Judas vint avec ses gens pour emporter les corps de ceux qui avaient été tués, et pour les ensevelir avec leurs parents dans le tombeau de leurs pères.

40. Or ils trouvèrent sous les tuniques de ceux qui étaient morts au combat, des choses qui avaient été consacrées aux idoles qui étaient dans Jamnia <sup>25</sup>, et que la loi défend

‡ 31. — <sup>21</sup> de la Pentecôte, qui est ainsi appelée, parce qu'elle arrivait le cinquantième jour (πεντηκοστή ημέρα) après Pâques.

‡ 35. — <sup>22</sup> ville dans la tribu de Juda.

‡ 38. — <sup>23</sup> ville dans la plaine de la tribu de Juda.

<sup>24</sup> \* ils se purifièrent par des bains ou ablutions, de la souillure qu'ils avaient contractée par l'effusion du sang et par le contact des corps morts (Voy. 4. Moyse. 19, 2. 12, 17. 31, 19).

‡ 40. — <sup>25</sup> Il est vraisemblable que ces choses avaient été enlevées lors de l'attaque de Jamnia (‡ 8 et suiv.).

aux Juifs <sup>26</sup>. Tout le monde reconnut donc clairement que ç'avait été la cause de leur mort.

41. C'est pourquoi tous bénirent le juste jugement du Seigneur, qui avait découvert ce que l'on avait voulu cacher.

42. Et se mettant en prières, ils conjurèrent le Seigneur d'oublier le péché qu'ils avaient commis <sup>27</sup>. Mais le très-vailant Judas exhortait le peuple à se conserver sans péché, en voyant devant leurs yeux ce qui était arrivé à cause des péchés de ceux qui avaient été tués.

43. Et ayant recueilli d'une quête qu'il fit faire douze mille <sup>28</sup> drachmes d'argent, il les envoya à Jérusalem, afin qu'on offrit un sacrifice pour les péchés de ces personnes qui étaient mortes, ayant de bons et de religieux sentiments touchant la résurrection <sup>29</sup>.

44. (Car s'il n'avait espéré que ceux qui avaient été tués ressusciteraient un jour <sup>30</sup>, il eût regardé comme une chose vaine et superflue de prier pour les morts <sup>31</sup>).

omnibus ergo manifestum factum est, ob hanc causam eos corruiisse.

41. Omnes itaque benedixerunt justum judicium Domini, qui occulta fecerat manifesta.

42. Atque ita ad preces conversi, rogaverunt, ut id quod factum erat delictum oblivioni traderetur. At vero fortissimus Judas hortabatur populum conservare se sine peccato, sub oculis videntes quæ facta sunt pro peccatis eorum qui prostrati sunt.

43. Et facta collatione, duodecim millia drachmas argenti misit Jerosolymam offerri pro peccatis mortuorum sacrificium, bene et religiose de resurrectione cogitans;

44. (Nisi enim eos, qui ceciderant resurrecturos speraret, superfluum videretur et vanum orare pro mortuis)

<sup>26</sup> Voy. 5. Moys. 7, 25. 26.

§. 42. — <sup>27</sup> Dans le grec : Ils se mirent en prière, demandant que le péché qui avait été commis fût entièrement effacé.

§. 43. — <sup>28</sup> Le grec n'a que deux mille.

<sup>29</sup> c'est-à-dire croyant que les sacrifices (ainsi que les autres bonnes œuvres, *Tob. 4, 18*), pouvaient, par rapport à une résurrection bien heureuse (à la glorification du corps et de l'âme), être en aide à ceux qui étaient morts dans la piété (§. 45, dans l'union avec Dieu, dans la grâce). La résurrection est mise ici, comme cela arrive souvent, pour l'immortalité bienheureuse, pour nous apprendre que par l'immortalité il faut entendre, non pas seulement la survivance et la béatitude de l'âme, mais encore la permanence et la glorification du corps. Il n'est pas dit dans ce passage que ceux qui ont quitté la vie sans piété (n'étant pas en état de grâce) ne ressusciteront pas; car la résurrection dont il s'agit ici est la résurrection pour la vie (*pl. h. 7, 14*); la résurrection des impies est la résurrection pour la mort, ce qui est cause qu'elle est appelée la seconde mort (*Apoc. 20, 14*).

§. 44. — <sup>30</sup> et que la prière leur serait un secours pour une résurrection bienheureuse.

<sup>31</sup> \* Cette réflexion est mise ici contre la doctrine des Sadducéens, dont la secte commençait à paraître, et qui niaient non-seulement la résurrection des corps, mais même l'immortalité de l'âme. — Les paroles de tous ces textes touchant l'efficacité de la prière et des sacrifices en faveur des âmes des défunts, se lisent dans tous les manuscrits du texte grec et dans toutes les anciennes versions; et c'est tout-à-fait sans fondement que quelques écrivains protestants, dont les erreurs étaient par là contredites, ont prétendu que ces paroles étaient supposées. — Les prières en faveur des morts étaient en usage dans la synagogue bien avant le christianisme; on en trouve des traces depuis l'époque de la captivité de Babylone. — La pratique de l'église catholique, conforme à l'usage de l'église judaïque, est confirmée non-seulement par l'autorité de tous les Pères, mais par toutes les liturgies, et spécialement par les liturgies orientales, dont quelques-unes sont attribuées aux apôtres. — Au verset 45, il est dit que la miséricorde est réservée à ceux qui meurent dans la piété. Cette proposition peut s'entendre dans un sens général, et alors elle comprendrait les âmes des morts qui quittent la vie sans être ni entièrement justes, ni absolument coupables de grands crimes; ou s'appliquer particulièrement aux âmes de ceux pour lesquels on avait fait une collecte, et en ce cas encore il faudrait dire que la faute que ces Juifs avaient commise en s'emparant de quelques objets consacrés au culte des idoles, n'avait pas été grave, ou bien que

45. et quia considerabat quod hi, qui cum pietate dormitionem acceperant, optimam haberent repositam gratiam.

46. Sancta ergo et salubris est cogitatio pro defunctis exorare, ut a peccatis solvantur.

45. Ainsi il considérait qu'une grande miséricorde était réservée à ceux qui étaient morts dans la piété.

46. C'est donc une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés<sup>32</sup>.

### CHAPITRE XIII.

*Antiochus-Eupator marche contre les Juifs. Il fait tuer Ménélaüs. Judas porte l'effroi et le trouble dans le camp des ennemis. Siège de Bethsura. Paix entre Eupator et les Juifs.*

1. Anno centesimo quadragesimo nono, cognovit Judas Antiochum Eupatorem venire cum multitudine adversus Judæam,

2. et cum eo Lysiam procuratorem et præpositum negotiorum, secum habentem peditum centum decem millia, et equitum quinque millia, et elephantos viginti duos, currus cum falcibus trecentos.

3. Commiscuit autem se illis et Menelaus : et cum multa fallacia deprecabatur Antiochum, non pro patriæ salute, sed sperans se constitui in principatum.

4. Sed Rex regum suscitavit animos Antiochi in peccatorem : et suggerente Lysia hunc esse causam omnium malorum, jussit (ut

1. La cent quarante-neuvième année<sup>1</sup>, Judas apprit qu'Antiochus-Eupator marchait avec de grandes troupes contre la Judée,

2. accompagné de Lysias, régent et premier ministre du royaume; et qu'il avait avec lui cent dix mille hommes de pied et cinq mille chevaux, vingt-deux éléphants, et trois cents chariots armés de faux<sup>2</sup>.

3. Ménélaüs se mêla aussi avec eux<sup>3</sup>; et poussé d'un esprit de dissimulation et de tromperie, il faisait des prières à Antiochus, qui ne tendaient pas véritablement à procurer le salut de sa patrie, mais à s'établir par ce moyen dans la souveraine autorité, selon l'espérance qu'il en avait<sup>4</sup>.

4. le Roi des rois suscita le cœur d'Antiochus contre ce méchant homme; et Lysias lui ayant dit que c'était lui qui était la cause de tous les maux, il commanda qu'on l'ar-

si elle était grave en elle-même, ils s'en étaient repentis et l'avaient expiée, quant à la coulpe, en mourant pour la défense de la religion et de la patrie.

ŷ. 46. — <sup>32</sup> afin que leurs péchés soient entièrement effacés, et qu'ils n'en soient plus punis. Le grec est un peu différent quant aux mots, mais quant au sens il revient au même :... à ceux qui étaient morts dans la piété (46). Sainte et pieuse pensée ! Et il fit ainsi une expiation en faveur de ceux qui étaient morts, afin qu'ils fussent délivrés de leurs péchés. — Tout ce passage (ŷ. 43-46.) offre une preuve claire en faveur de la doctrine catholique touchant l'existence d'un lieu de purgation pour ceux qui étaient morts en état de grâce, n'ont pas encore expié parfaitement leurs péchés, et touchant l'efficacité de la prière et des bonnes œuvres pour leur délivrance.

ŷ. 1. — <sup>1</sup> L'an 162 avant Jésus-Christ (Comp. avec ce chap. 1. *Mach.* 6, 18 et suiv.).

ŷ. 2. — <sup>2</sup> Dans 1. *Mach.* 6, 30. il y a d'autres nombres. L'armée put se fortifier durant la marche, au moyen des troupes auxiliaires de différents peuples.

ŷ. 3. — <sup>3</sup> Voy. *pl. h.* 4, 23.

<sup>4</sup> C'est-à-dire il cherchait à se mettre en possession de la souveraine sacrificature, qu'il avait déjà auparavant achetée par tromperie, et dont il avait été bientôt déposé (Voy. *pl. h.* 4, 24-29).

rétat, et qu'on le fit mourir dans le même lieu selon la coutume <sup>5</sup>.

5. Or il y avait en cet endroit une tour de cinquante coudées de haut, qui était environnée de toutes parts d'un grand monceau de cendres <sup>6</sup>, et du haut de laquelle on ne voyait tout autour qu'un grand précipice.

6. Il commanda donc que ce sacrilège fût précipité de là dans la cendre, tout le monde le poussant à la mort.

7. Ce fut de la sorte que Ménelaüs, prévaricateur de la loi, mourut, sans que son corps fût mis en la terre.

8. Et cela sans doute arriva par un jugement bien juste : car comme il avait commis beaucoup d'impiétés contre l'autel de Dieu, dont le feu et la cendre étaient des choses saintes, il fut lui-même justement condamné à être étouffé dans la cendre.

9. Cependant le roi s'avancait plein et emporté de fureur, dans le dessein de se montrer encore plus violent que son père à l'égard des Juifs,

10. Judas en ayant été averti, commanda au peuple d'invoker le Seigneur jour et nuit, afin qu'il les assistât, comme il avait toujours fait,

11. dans la crainte qu'ils avaient de se voir privés de leur loi, de leur patrie et de son saint temple, et qu'il ne permit pas que son peuple qui commençait seulement à respirer quelque peu, fût assujéti de nouveau aux nations qui blasphémaient son saint nom.

12. Tous firent conjointement ce qu'il leur avait ordonné, et implorèrent la miséricorde du Seigneur par leurs larmes et par leurs jeûnes, se tenant toujours prosternés devant lui trois jours durant. Alors Judas les exhorta à se tenir prêts;

13. et ayant tenu conseil avec les anciens, il résolut de marcher contre le roi, avant qu'il eût fait entrer ses troupes dans la Judée, et qu'il se fût rendu maître de la ville, et d'abandonner au jugement du Seigneur l'événement de cette entreprise.

14. Remettant donc toutes choses au pouvoir de Dieu, créateur de l'univers, et ayant exhorté ses gens à combattre vaillamment et jusqu'à la mort pour la défense de leurs lois, de leur temple, de leur ville, de leur patrie

eis est consuetudo) apprehensum in eodem loco necari.

5. Erat autem in eodem loco turris quinquaginta cubitorum, aggestum undique habens cineris: hæc prospectum habebat in præceps;

6. inde in cinerem dejici jussit sacrilegum, omnibus eum propellentibus ad interitum.

7. Et tali lege prævaricatorem legis contigit mori, nec terræ dari Menelaum.

8. Et quidem satis juste: nam quia multa erga aram Dei delicta commisit, cujus ignis et cinis erat sanctus: ipse in cineris morte damnatus est.

9. Sed rex mentem effrenatus veniebat, nequiores se patre suo Judæis ostensurus

10. Quibus Judas cognitis, præcepit populo ut die ac nocte Dominum invocarent, quo, sicut semper, et nunc adjuvaret eos:

11. quippe qui lege, et patria, sanctoque templo privari vererentur: ac populum, qui nuper paululum respirasset, ne sineret blasphemis rursus nationibus subdi

12. Omnibus itaque simul id facientibus, et petentibus a Domino misericordiam, cum fletu et jejunis, per triduum continuum prostratis, hortatus est eos Judas ut se præpararent.

13. Ipse vero cum senioribus cogitavit, prius quam rex admo-veret exercituum ad Judæam, et obtineret civitatem, exire, et Domini judicio committere exitum rei.

14. Dans itaque potestatem omnium Deo mundi creatori, et exhortatus suos ut fortiter dimicarent, et usque ad mortem pro legibus, templo, civitate, patria, et civibus

7. 4. — <sup>5</sup> Dans le grec : il commanda à ceux qui le conduisaient à Bérée, de le faire périr de la manière usitée en ce lieu-là.

7. 5. — <sup>6</sup> de cendres chaudes. Précipiter les malfaiteurs dans la cendre chaude, et de cette manière les brûler sans feu, était une peine capitale chez les Perses, qui ne voulaient point profaner le feu, élément qui pour eux était sacré, par la mort des malfaiteurs. D'après le grec les cendres étaient dans l'intérieur de la tour, et le malfaiteur y tombait du haut d'une machine placée à son sommet.

starent, circa Modin exercitum constituit.

15. Et dato signo suis DEI VICTORIÆ, juvenibus fortissimis electis, nocte aggressus aulam regiam, in castris interfecit viros quatuor millia, et maximum elephatorum cum his qui superpositi fuerant :

16. summoque metu ac perturbatione hostium castra replentes, rebus prospere gestis, abierunt.

17. Hoc autem factum est die illucescente, adjuvante eum Domini protectione.

18. Sed rex, accepto gustu audaciæ Judæorum, arte difficultatem locorum tentabat :

19. et Bethsuræ, quæ erat Judæorum præsidium munitum, castra admovebat : sed fugabatur, impingebat, minorabatur.

20. His autem, qui intus erant, Judas necessaria mittebat.

21. Enuntiavit autem mysteria hostibus Rhodocus quidam de judaico exercitu, qui requisitus comprehensus est, et conclusus.

22. Iterum rex sermonem habuit ad eos qui erant in Bethsuris : dextram dedit : accepit : abiit.

23. Commisit cum Juda, superatus est. Ut autem cognovit rebellasse Philippum Antiochiæ, qui relictus erat super negotia, mente consternatus, Judæos deprecans, subditusque eis, jurat de omnibus quibus justum visum est : et reconciliatus obtulit sacrificium, honoravit templum, et munera posuit :

et de leurs concitoyens, il fit camper son armée près de Modin <sup>7</sup>.

15. Et après avoir donné aux siens pour signal : LA VICTOIRE DE DIEU, et pris avec lui les plus braves d'entre les jeunes hommes, il attaqua la nuit le quartier du roi, et tua dans son camp quatre mille hommes, et le plus grand des éléphants, avec tous ceux qu'il portait <sup>8</sup>.

16. Ayant rempli de la sorte tout le camp des ennemis d'effroi et de trouble, ils s'en retournèrent après cet heureux succès.

17. Cette action se fit à la pointe du jour, le Seigneur ayant assisté de sa protection Machabée.

18. Mais après que le roi eut fait cet essai de l'audace *extraordinaire* des Juifs, il tâchait de prendre les villes fortes par stratagème.

19. Il vint donc mettre le siège devant Bethsura, qui était une des places des Juifs les mieux fortifiées ; mais ses gens furent repoussés et renversés, et ils souffrirent de grandes pertes.

20. Judas, cependant, envoyait aux assiégés les choses qui leur étaient nécessaires.

21. Mais un nommé Rhodocus, de l'armée des Juifs <sup>9</sup>, allait découvrir aux ennemis les secrets de son parti ; et après quelques recherches qui en furent faites, il fut pris et mis en prison.

22. Le roi ayant fait parler encore à ceux qui étaient dans Bethsura, leur donna sa parole, la reçut d'eux, et s'en retourna <sup>10</sup>.

23. Mais il combattit auparavant contre Judas, et il fut vaincu. Or, ayant reçu la nouvelle que Philippe, qui avait été établi pour le gouvernement de toutes les affaires <sup>11</sup>, s'était révolté à Antioche <sup>12</sup>, il en fut tout consterné ; et, n'usant plus que de supplications et de soumissions à l'égard des Juifs, il jura de garder avec eux toutes les conditions qui parurent justes. Et après cette réconciliation, il offrit un sacrifice, honora le temple, et y fit des dons <sup>13</sup>.

7. 14. — <sup>7</sup> Voy. 1. Mach. 2, 1.

7. 15. — <sup>8</sup> Celui qui tua l'éléphant est sans doute Elénzar (1. Mach. 6, 43 et suiv.).

7. 21. — <sup>9</sup> On ne sait rien que ce qui est ici marqué de ce Rhodocus et de ces communications aux Syriens.

7. 22. — <sup>10</sup> Voyez là-dessus de plus longs détails dans 1. Mach. 6, 33-41.

7. 23. — <sup>11</sup> par son père Antiochus-Epiphanes.

<sup>12</sup> s'était mis en possession du pouvoir (Voy. pl. h. 9, 29).

<sup>13</sup> Philippe avait été établi par Antiochus-Epiphanes régent de son royaume et gouverneur de son fils Eupator (1. Mach. 6, 14, 15) ; mais Lysias avait le jeune roi en son pouvoir, et ce prince n'ayant point confirmé Philippe dans sa dignité, marcha contre lui à Antioche, et abattit son parti (Voy. 1. Mach. 6, 63). Afin de faire cette campagne sans être inquiété par les Juifs, il leur accorda tout ce qu'ils désiraient, et témoigna un grand respect pour le temple. Mais bientôt néanmoins, contre son serment, il fit renverser les murs d'enceinte (Voy. 1. Mach. 6, 62).

24. Il embrassa Machabée, et le déclara chef et prince de tout le pays, depuis Ptolémaïde jusqu'aux Gerréniens <sup>14</sup>.

25. Lorsqu'Antiochus fut entré dans Ptolémaïde, ceux de cette ville, fort mécontents des conditions de l'alliance qu'il avait faite avec les Juifs, en témoignèrent leur indignation <sup>15</sup>, dans la crainte qu'ils avaient que ce ne fût un sujet de rompre l'accord qu'ils avaient eux-mêmes fait <sup>16</sup>.

26. Mais Lysias étant monté sur le tribunal, exposa les raisons de cette alliance, et apaisa le peuple; et il retourna après à Antioche. Ce fut ainsi que le roi entra en Judée, et qu'il s'en retourna ensuite.

24. Machabæum amplexatus est, et fecit eum a Ptolemaïde usque ad Gerrenos ducem et principem.

25. Ut autem venit Ptolemaidam, graviter ferebant Ptolemenses amicitiam conventionem, indignantes ne forte fœdus irrumperent.

26. Tunc ascendit Lysias tribunal, et exposuit rationem, et populum sedavit, regressusque est Antiochiam : et hoc modo regis profectio et reditus processit.

## CHAPITRE XIV.

*Démétrius-Soter se met en possession de la Syrie. Il envoie contre les Juifs Nicanor qui se lie d'amitié avec Judas, mais qui, par un effet de la calomnie d'Alcime, se voit contraint par le roi de se conduire en ennemi à l'égard des Juifs. Mort généreuse de Razias.*

1. Mais trois ans après <sup>1</sup>, Judas et ceux qui étaient avec lui apprirent que Démétrius, fils de Séleucus, était venu avec une puissante armée, et quantité de vaisseaux, et qu'ayant pris terre au port de Tripoli, il s'était saisi des postes les plus avantageux,

2. et rendu maître d'un grand pays, malgré Antiochus, et Lysias général de son armée <sup>2</sup>.

3. Or, un certain homme nommé Alcime, qui avait été grand prêtre <sup>3</sup>, et qui s'était volontairement souillé dans le temps du mélange <sup>4</sup>, considérant qu'il n'y avait plus

1. Sed post triennii tempus, cognovit Judas, et qui cum eo erant, Demetrium Seleuci, cum multitudine valida, et navibus, per portum Tripolis ascendisse ad loca opportuna,

2. et tenuisse regiones adversus Antiochum, et ducem ejus Lysiam.

3. Alcimus autem quidam, qui summus sacerdos fuerat, sed voluntarie coinquinatus est temporibus commixtionis, considerans

‡ 24. — <sup>14</sup> de toute la côte de la mer jusqu'en Egypte, jusqu'à Gérara (1. *Moy.* 20, 4). D'autres traduisent le grec... le temple, et traita ce lieu-là avec humanité, et il accueillit Machabée avec amitié. Il laissa aussi comme gouverneur, depuis Ptolémaïs jusqu'à Gérène, Hégémonide.

‡ 25. — <sup>15</sup> Les habitants de Ptolémaïde nourrissaient des sentiments très-hostiles contre les Juifs (Comp. 1. *Mach.* 5, 15); c'est pourquoi ils prirent très-mal la paix conclue avec eux, et ne croyaient pas qu'il y eût obligation de l'observer. Ce ne fut qu'avec peine que Lysias parvint à les calmer (‡ 26). *Voy.* aussi la note suivante.

<sup>16</sup> Ce qui les inquiétait, c'était qu'ils ne fussent eux-mêmes dans la nécessité de se révolter contre le roi, si les Juifs, auxquels ils étaient désormais soumis, venaient à le faire de nouveau un jour. Dans le grec :... avec les Juifs, s'en plaignirent, et voulaient la rompre.

‡ 1. — <sup>1</sup> Comp. avec ce qui suit 1. *Mach.* 7, 1-38.

‡ 2. — <sup>2</sup> Dans le grec :... pays après le massacre d'Antiochus et de Lysias, son lieutenant (Voy. 1. *Mach.* 7, 3, 4).

‡ 3. — <sup>3</sup> nommé par Eupator, après la mort de Ménélaüs.

<sup>4</sup> qui, dans le temps de la domination des Gentils, avait embrassé leur parti.

nullo modo sibi esse salutem, neque accessum altare,

4. venit ad regem Demetrium, centesimo quinquagesimo anno, offerens ei coronam auream, et calnam, super hæc et thallos, qui impli esse videbantur. Et ipsa eisdem die siluit.

5. Tempus autem opportunum clementiæ suæ nactus, convocatus a Demetrio ad consilium, et interrogatus quibus rebus et consiliis Judæi niterentur,

6. respondit : Ipsi qui dicuntur Assidæi Judæorum, quibus præest Judas Machabæus, bella nutriunt, et seditiones movent, nec patitur regnum esse quietum;

7. nam et ego defraudatus parentum gloria (dico autem summo sacerdotio) huc veni :

8. primo quidem utilitatibus regis fidem servans, secundo autem etiam civibus consulens : nam illorum pravitate universon genus nostrum non minime vexatur.

9. Sed oro his singulis, ô rex, cognitis, et regioni, et generi secundum humanitatem tuam perulgatam omnibus prospice.

10. nam, quamdiu superest Judas, impossibile est pacem esse negotiis.

11. Talibus autem ab hoc dictis, et cæteri amici, hostiliter se habentes adversus Judam, inflammaverunt Demetrium.

12. Qui statim Nicanorem præpositum elephantorum ducem misit in Judæam :

13. datis mandatis, ut ipsum quidem Judam caperet; eos vero,

aucune ressource pour lui, et que l'entrée de l'autel lui était fermé pour jamais <sup>5</sup>,

4. vint trouver le roi Démétrius en la cent cinquantième année : il lui présenta une couronne et une palme d'or, avec des rameaux qui semblaient être du temple; et il ne lui dit rien pour ce jour-là <sup>6</sup>.

5. Mais ayant trouvé une occasion favorable pour exécuter son dessein plein de folie, lorsque Démétrius le fit venir au conseil, et lui demanda sur quels fondements et sur quels conseils les Juifs s'appuyaient principalement,

6. il répondit : Ceux d'entre les Juifs qu'on nomme Assidéens <sup>7</sup>, dont Judas Machabée est le chef, entretiennent la guerre, excitent des séditions, et ne peuvent souffrir que le royaume demeure en paix.

7. Car j'ai moi-même été dépouillé de la gloire que j'ai reçue de mes pères (c'est-à-dire du souverain sacerdoce) <sup>8</sup>; et c'est ce qui m'a obligé de venir ici,

8. premièrement pour garder la fidélité que je dois au roi, en ce qui regarde ses intérêts; et puis pour procurer aussi l'avantage de mes concitoyens : car toute notre nation est affligée de grands maux par la méchanceté de ces personnes.

9. Ainsi je vous prie, ô roi ! que connaissant tous ces désordres, vous veuillez bien prendre soin *des intérêts* de notre pays et de notre nation <sup>9</sup>, selon votre bonté qui est connue de tout le monde.

10. Car tant que Judas vivra, il est impossible qu'il y ait aucune paix dans l'état.

11. Après qu'il eut parlé de la sorte, tous ses amis animèrent encore Démétrius contre Judas dont ils étaient les ennemis déclarés.

12. C'est pourquoi il ordonna aussitôt à Nicanor <sup>10</sup>, qui commandait les éléphants, d'aller en Judée, en qualité de général,

13. de prendre Judas en vie <sup>11</sup>; de tuer tous ceux qui seraient avec lui, et d'é-

<sup>5</sup> \* Alcime était un traître à l'égard de son peuple (Voy. 1. *Mach.* 7, 9 et 23).

ŷ. 4. — <sup>6</sup> \* Comp. 1. *Mach.* 7, 5. Par cette couronne et cette palme Alcime voulait, entre autres choses, faire comprendre au roi que dans le temple étaient un dépôt de riches dons et de grands trésors.

ŷ. 6. — <sup>7</sup> Voyez 1. *Mach.* 2, 42.

ŷ. 7. — <sup>8</sup> Alcime était de la race d'Aaron (1. *Mach.* 7, 14), mais selon Josèphe, n'était pas de la famille qui avait été jusque-là en possession du souverain sacerdoce.

ŷ. 9. — <sup>9</sup> Dans le grec : de notre nation opprimée.

ŷ. 12. — <sup>10</sup> \* Sur Nicanor voy. 1. *Mach.* 3, 38. 7, 26.

ŷ. 13. — <sup>11</sup> Dans le grec : de tuer Judas.

tablir Alcime souverain prêtre du grand temple <sup>13</sup>.

14. Alors les païens <sup>14</sup>, que Judas avait fait fuir de Judée, vinrent en foule se joindre à Nicanor, regardant les misères et les pertes des Juifs comme leur prospérité propre et le rétablissement de leurs affaires.

15. Les Juifs ayant appris que Nicanor était arrivé, et que cette multitude de nations s'était unie contre eux, se couvrirent la tête de terre <sup>15</sup>, et offrirent leurs prières à celui qui s'était choisi un peuple pour le conserver éternellement, et qui s'était déclaré par tant de marques éclatantes le protecteur de ce peuple qu'il avait pris pour son partage.

16. Aussitôt après ils partirent du lieu où ils étaient par l'ordre de leur général, et vinrent se rendre près le château de Dessau <sup>16</sup>.

17. Simon, frère de Judas, ayant commencé à combattre contre Nicanor, fut effrayé par l'arrivée imprévue des ennemis.

18. Nicanor néanmoins connaissant quelle était la valeur des gens de Judas, et la grandeur de courage avec laquelle ils combattaient pour leur patrie, craignait de s'exposer au hasard d'un combat sanglant.

19. C'est pourquoi il envoya devant Posidonius, Théodotius et Matthias, pour présenter et pour recevoir des propositions de paix.

20. Cette délibération ayant duré longtemps, et le général <sup>16</sup> ayant exposé lui-même la chose à toute l'armée, tous furent d'avis d'accepter l'accord.

21. C'est pourquoi les deux généraux prirent un jour <sup>17</sup> pour en conférer entre eux en secret; et on leur porta à chacun une chaise, où ils s'assirent.

22. Cependant Judas fit tenir des gens armés dans des lieux avantageux, de peur que les ennemis n'entreprissent tout d'un coup quelque chose contre ses gens; et la conférence qu'ils eurent entre eux, se passa comme elle devait

23. Nicanor demeura ensuite à Jérusa-

qui cum illo erant, dispergeret, et constitueret Alcimum maxium templi summum sacerdotem.

14. Tunc gentes, quæ de Judæa fugerant Judam, gregatim se Nicanori miscebant, miserias et cladis Judæorum, prosperitates rerum suarum existimantes.

15. Audito itaque Judæi Nicanoris adventu, et conventu nationum, conspersi terra rogabant eum, qui populum suum constituit, ut in æternum custodiret, quique suam portionem signis evidentibus protegit.

16. Imperante autem duce, statim inde moverunt, conveneruntque ad castellum Dessau.

17. Simon vero frater Judæa commiserat cum Nicanore : sed conterritus est repentino adventu adversariorum.

18. Nicanor tamen, audiens virtutem comitum Judæ, et animi magnitudinem, quam pro patriæ certaminibus habebant, sanguine judicium facere metuebat.

19. Quam ob rem præmisit Posidonium, et Theodotium, et Matthiam, ut darent dextras atque acciperent.

20. Et cum diu de his consilium ageretur, et ipse dux ad multitudinem retulisset, omnium una fuit sententia amicitias annuere.

21. Itaque diem constituerunt, qua secreto inter se agerent : et singulis sellæ prolatae sunt, et posita.

22. Præcepit autem Judas armatos esse locis opportunis, ne forte ab hostibus repente mali aliquid oriretur : et congruum colloquium fecerunt.

23. Morabatur autem Nicanor

<sup>13</sup> \* Telle est l'idée que les païens eux-mêmes avaient du temple de Jérusalem.

ŷ. 14. — <sup>14</sup> \* Les étrangers et les Juifs apostats.

ŷ. 15. — <sup>15</sup> \* en signe de deuil et d'humiliation devant Dieu.

ŷ. 16. — <sup>16</sup> \* situé on ne sait où.

ŷ. 20. — <sup>16</sup> \* Judas Machabée.

ŷ. 21. — <sup>17</sup> Litt. : ils prirent, etc. = les deux généraux.

Jerosolymis, nihilque inique agebat, gregesque turbarum, quæ congregatæ fuerant, dimisit.

24. Habebat autem Judam semper charum ex animo, et erat viro inclinatus.

25. Rogavitque eum ducere uxorem, filiosque procreare. Nuptias fecit : quiete egit, communitertque vivebant.

26. Alcimus autem, videns charitatem illorum ad invicem, et conventiones, venit ad Demetrium, et dicebat Nicanorem rebus alienis assentire, Judamque regni insidiatorem successorem sibi destinasse.

27. Itaque rex exasperatus, et pessimis hujus criminationibus irritatus, scripsit Nicanori, dicens, graviter quidem se ferre de amicitie conventiones, jubere tamen Machabæum citius vinctum mittere Antiochiam.

28. Quibus cognitis, Nicanor consternabatur, et graviter ferebat, si ea, quæ convenerant, irrita faceret, nihil læsus a viro :

29. sed, quia regi resistere non poterat, opportunitatem observabat, qua præceptum perficeret.

30. At Machabæus, videns secum austerius agere Nicanorem, et consuetum occursum ferocius exhibentem, intelligens non ex bono esse austeritatem istam, paucis suorum congregatis, occultavit se a Nicanore.

31. Quod cum ille cognovit fortiter se a viro præventum, venit ad maximum et sanctissimum templum : et sacerdotibus solitas hostias offerentibus, jussit sibi tradi virum ;

32. quibus cum juramento dicentibus nescire se ubi esset qui quærebatur, extendens manum ad templum,

lem<sup>18</sup>, où il ne fit rien contre l'équité ; et il congédia ses grandes troupes qu'il avait levées.

24. Il aimait toujours Judas d'un amour sincère ; et il sentait une inclination particulière pour sa personne.

25. Il le pria même de se marier, et de songer à avoir des enfants. Ainsi Judas se maria, il jouit d'un grand repos ; et ils vivaient l'un et l'autre familièrement ensemble.

26. Mais Alcime voyant l'amitié et la bonne intelligence qui était entre eux, vint trouver Démétrius, et lui dit que Nicanor favorisait les intérêts de ses ennemis, et qu'il avait destiné pour son successeur<sup>19</sup> Judas, qui trahissait le roi et son royaume.

27. Alors le roi étant aigri et irrité par les calomnies détestables de ce méchant homme, écrivit à Nicanor, qu'il trouvait fort mauvais qu'il eût fait ainsi amitié avec Machabée ; et que néanmoins il lui commandait de l'envoyer au plus tôt lié et garrotté à Antioche.

28. Nicanor ayant reçu cette nouvelle en fut consterné ; et il souffrait une grande peine de violer l'accord qu'il avait fait avec Machabée, qui ne l'avait en aucune sorte offensé.

29. Mais parce qu'il ne pouvait résister au roi, il cherchait une occasion favorable pour exécuter l'ordre qu'il avait reçu.

30. Cependant Machabée s'étant aperçu que Nicanor le traitait plus durement qu'à l'ordinaire, et que lorsqu'ils s'abordaient, il lui paraissait plus fier qu'il n'avait accoutumé, il jugea bien que cette fierté ne pouvait avoir une bonne cause. C'est pourquoi ayant assemblé près de lui quelques-uns de ses gens<sup>20</sup>, il se déroba de Nicanor.

31. Lorsque Nicanor eut su que Judas avait eu l'habileté et la force de le prévenir<sup>21</sup>, il vint au très-auguste et très-saint temple ; et les prêtres offrant les victimes ordinaires, il leur commanda de lui remettre Machabée entre les mains.

32. Mais ces prêtres l'ayant assuré avec serment qu'ils ne savaient où était celui qu'il cherchait, il étendit sa main vers le temple,

‡ 23. — <sup>18</sup> dans la citadelle Alcime, par les articles de la paix, fut exclu du souverain sacerdoce, et Judas y fut confirmé (‡ 26).

‡ 26. — <sup>19</sup> d'Alcime, dans la dignité de grand prêtre.

‡ 30. — <sup>20</sup> Dans le grec : non un petit nombre de, etc.

‡ 31. — <sup>21</sup> Voy. 1. Mach. 7, 33 et suiv.

33. et jura en disant : Si vous ne me remettez Judas lié entre mes mains, je raserai jusqu'en terre ce temple de Dieu, je renverserai cet autel, et je consacrerai ce temple au père Bacchus <sup>22</sup>.

34. Après avoir parlé de la sorte, il s'en alla. Or les prêtres étendant leurs mains vers le ciel, invoquaient celui qui s'était toujours déclaré le protecteur de leur nation, en disant :

35. Seigneur de tout l'univers, qui n'avez besoin d'aucune chose, vous avez voulu qu'on bâtit un temple où vous demeurassiez au milieu de nous.

36. Maintenant donc, ô Saint des Saints, ô Seigneur de toutes choses ! exemptez pour jamais de profanation cette maison qui vient d'être purifiée.

37. On accusa alors auprès de Nicanor un des plus anciens de Jérusalem, nommé Razias, homme zélé pour la ville, qui était en grande réputation, et qu'on appelait le père des Juifs <sup>23</sup>, à cause de l'affection qu'il leur portait.

38. Il menait depuis longtemps dans le judaïsme une vie très-pure, et éloignée de toutes les souillures du paganisme ; et il était prêt à abandonner son corps et sa vie, pour y persévérer jusqu'à la fin <sup>24</sup>.

39. Nicanor voulant donc donner une marque publique de la haine qu'il avait contre les Juifs, envoya cinq cents soldats pour le prendre.

40. Car il croyait que s'il séduisait cet homme <sup>25</sup>, il ferait aux Juifs un grand mal.

41. Lors donc que ces troupes s'efforçaient d'entrer dans sa maison, d'en rompre la porte, et d'y mettre le feu, comme il se vit sur le point d'être pris, il se donna un coup d'épée,

42. aimant mieux mourir noblement que de se voir assujetti aux pécheurs, et de souffrir des outrages indignes de sa naissance.

43. Mais parce que dans la précipitation où il était, il ne s'était pas donné un coup mortel, lorsqu'il vit tous les soldats entrer en foule dans sa maison, il courut avec une

33 juravit, dicens : Nisi Judam mihi vinctum tradideritis, istud Dei fanum in planitiem deducam, et altare effodiam, et templum hoc Libero patri consecrabo.

34. Et his dictis, abiit. Sacerdotes autem protendentes manus in cœlum, invocabant eum, qui semper propugnator esset gentis ipsorum, hæc dicentes :

35. Tu Domine universorum, qui nullius indiges, voluisti templum habitationis tuæ fieri in nobis.

36. Et nunc Sancte Sanctorum omnium Domine, conserva in æternum impollutam domum istam, quæ nuper mundata est.

37. Razias autem quidam de senioribus ab Jerosolymis delatus est Nicanori, vir amator civitatis, et bene audiens : qui pro affectu pater Judæorum appellabatur.

38. Hic multis temporibus continentiæ propositum tenuit in judaïsimo, corpusque et animam tradere contentus pro perseverantia.

39. Volens autem Nicanor manifestare odium, quod habebat in Judæos, misit milites quingentos, ut eum comprehenderent ;

40. putabat enim, si illum decepisset, se cladem Judæis maximam illaturum.

41. Turbis autem irruere in domum ejus, et januam disrumpere, atque ignem admovere cupientibus, cum jam comprehenderetur, gladio se ferit :

42. eligens nobiliter mori potius quam subditus fieri peccatoribus, et contra natales suos indignis injuriis agi.

43. Sed, cum per festinationem non certo ictu plagam dedisset, et turbæ intra ostia irrumperent, recurrens audacter ad murum,

¶ 33. — <sup>22</sup> Autrement : ce lieu, — par l'érection d'un temple, comme porte le grec. — \* Dans le grec : Autel, et j'y érigerai à Bacchus un temple fameux.

¶ 37 — <sup>23</sup> comme juif, zélé, régulier, et attaché à la loi.

¶ 38. — <sup>24</sup> Dans le grec le verset porte : Dans les temps de confusion qui avaient précédé, il s'était montré fermement attaché au judaïsme, et avait voué son corps et son âme avec une entière constance pour la religion judaïque.

¶ 40. — <sup>25</sup> Dans le grec : s'il pouvait prendre cet homme.

præcipitavit semetipsum viriliter in turbas :

44. quibus velociter locum dantibus casui ejus, venit per mediam cervicem :

45. et cum adhuc spiraret, accensus animo, surrexit : et cum sanguis ejus magno fluxu deflueret, et gravissimis vulneribus esset saucius, cursu turbam pertransiit :

46. et stans supra quamdam petram præruptam, et jam exsanguis effectus, complexus intestina sua, utrisque manibus projecit super turbas, invocans Dominatorem vitæ ac spiritus, ut hæc illi iterum redderet : atque ita vita defunctus est.

fermeté extraordinaire à la muraille, et il se précipita lui-même courageusement du haut en bas sur le peuple.

44. Et tous s'étant retirés promptement pour n'être pas accablés de sa chute, il tomba la tête la première <sup>26</sup>.

45. Lorsqu'il respirait encore, il fit un nouvel effort, et se leva; et des ruisseaux de sang lui coulant de tous côtés, à cause des grandes plaies qu'il s'était faites, il passa en courant au travers du peuple;

46. et étant monté sur une pierre escarpée, lorsqu'il avait presque perdu tout son sang, il tira ses entrailles hors de son corps, et les jeta avec ses deux mains sur le peuple, invoquant le Dominateur de la vie et de l'âme, afin qu'il les lui rendit un jour : et il mourut de cette sorte <sup>27</sup>.

## CHAPITRE XV.

*Nicanor se prépare au combat contre Judas, mais il est vaincu et tué dans une action. Conclusion.*

1. Nicanor autem, ut comperit Judam esse in locis Samariæ, cogitavit cum omni impetu die sabbati committere bellum.

2. Judæis vero, qui illum per necessitatem sequebantur, dicen-

1. Or, Nicanor ayant appris que Judas était sur les terres de Samarie, résolut de l'attaquer avec toutes ses forces le jour du sabbat <sup>1</sup>.

2. Et lorsque les Juifs qui étaient contraints de le suivre <sup>2</sup>, lui dirent : N'agissez

γ. 44. — <sup>26</sup> Dans le grec : il tomba au milieu d'eux sur le ventre. — \* Χατὰ μέσσην κεντῶνα. Χεντῶν hic non est venter, ut caput sed locus ab ædificiis vacuus, quomodo et apud Nonnum sumiturgrat.

γ. 46. — <sup>27</sup> Les opinions sont partagées sur l'action de Razias, qui se donna la mort. Saint Augustin, et après lui saint Thomas et d'autres, inclinent davantage à le condamner. D'autres théologiens récents veulent, même d'après la doctrine de saint Augustin, le justifier. Ils supposent que Razias agit de la sorte par une inspiration particulière de Dieu. D. Calmet ne trouve dans le récit aucun motif suffisant pour admettre cette supposition, mais s'attachant à saint Augustin et à saint Thomas, sans condamner précisément Razias, il n'ose pas le justifier. — \* Au sujet de cette action de Razias, saint Augustin remarque que s'il est loué par l'Écriture, ce n'est qu'à cause de sa fidélité à la loi, de son amour pour le pays de ses pères et de la grandeur de sa foi; mais qu'il n'est ni loué, ni proposé à notre imitation, pour avoir porté sur lui-même des mains violentes : c'est là un fait qui est simplement raconté et laissé à l'appréciation des lecteurs. Il en est donc ici, comme en beaucoup d'autres circonstances, où les livres saints rapportent les fautes et les péchés d'hommes d'ailleurs recommandables, ou prévenus de grâces particulières. Le fait est exposé, parce qu'il a eu lieu; il n'est pas rappelé, pour qu'il ait lieu de nouveau.

γ. 1. — <sup>1</sup> Comp. 1. Mach. 7, 29 et suiv. — \* Il espérait que ce jour-là, qui était pour eux un jour saint, les Juifs ne se défendraient pas.

γ. 2. — <sup>2</sup> \* Comme sujets d'Eupator, qui n'avaient pu se joindre à Judas Machabée.

pas si fièrement ni d'une manière si barbare; mais rendez honneur à la sainteté de ce jour, et révérez Celui qui voit toutes choses;

3. ce malheureux leur demanda s'il y avait dans le ciel un Dieu puissant, qui eût commandé de célébrer le jour du sabbat.

4. Eux lui ayant répondu : C'est le Dieu vivant, et le puissant maître du ciel, qui a commandé qu'on honorât le septième jour,

5. il leur répondit : Je suis aussi moi-même puissant sur la terre, et je vous commande de prendre les armes, pour obéir aux ordres du roi. Il ne put pas néanmoins exécuter ce qu'il avait résolu<sup>3</sup>.

6. Ainsi Nicanor, dans ce comble d'orgueil où il était, avait fait dessein d'élever un même trophée de Judas *et de tous ses gens*.

7. Mais Machabée espérait toujours avec une entière confiance que Dieu ne manquerait point de lui envoyer son secours.

8. Et il exhortait ses gens à ne point craindre l'abord de ces nations, mais à repasser dans leurs esprits les assistances qu'ils avaient reçues du ciel, et à espérer encore présentement que le Tout-Puissant leur donnerait la victoire.

9. Leur ayant aussi donné des instructions tirées de la loi et des prophètes, et les ayant fait encore ressouvenir des combats qu'ils avaient auparavant soutenus, il leur inspira une nouvelle ardeur.

10. Après avoir relevé ainsi leur courage, il leur représenta en même temps la perfidie des nations, et la manière dont ils avaient violé leur serment.

11. Il les arma donc tous, non de boucliers et de dards, mais avec des paroles et des exhortations excellentes, et leur rapporta une vision très-digne de foi, qu'il avait eue en songe, qui les combla tous de joie.

12. Voici quelle fut cette vision : Il lui sembla qu'il voyait Onias<sup>4</sup>, qui avait été grand prêtre, étendre ses mains et prier pour tout le peuple juif<sup>5</sup>; *Onias*, cet homme vraiment bon et plein de douceur, si mo-

tibus : Ne ita ferociter et barbare feceris, sed honorem tribue diei sanctificationis, et honora eum, qui universa conspicit :

3. ille infelix interrogavit, si est potens in cœlo, qui imperavit agi diem sabbatorum.

4. Et respondentibus illis : Est Dominus vivus ipse in cœlo potens, qui jussit agi septimum diem.

5. At ille ait : Et ego potens sum super terram, qui impero sumi arma, et negotia regis impleri. Tamen non obtinuit ut consilium perficeret.

6. Et Nicanor quidem cum summa superbia erectus, cogitaverat commune trophæum statuere de Juda.

7. Machabæus autem semper confidebat cum omni spe auxilium sibi a Deo affuturum ;

8. et hortabatur suos ne formidarent ad adventum nationum, sed in mente haberent adjutoria sibi facta de cœlo, et nunc sperarent ab Omnipotente sibi affuturam victoriam.

9. Et allocutus eos de lege et prophetis, admonens etiam certamina quæ fecerant prius, promptiores constituit eos :

10. et ita animis eorum erectis, simul ostendebat gentium fallaciam et juramentorum prævaricationem.

11. Singulos autem illorum armavit, non clypei et hastæ munitione, sed sermonibus optimis, et exhortationibus, exposito digno fide somnio, per quod universos lætificavit.

12. Erat autem hujuscemodi visus : Oniam, qui fuerat summus sacerdos, virum bonum et benignum, verecundum visu, modestum moribus, et eloquio decorum,

3. 5. — <sup>3</sup> Dans le grec : du roi. Ainsi il ne s'arrêta point dans l'exécution de son dessein pervers.

4. 12. — <sup>4</sup> Voy. *pl. h.* 3, 1. 4, 34.

<sup>5</sup> Ainsi même sous la Synagogue, avant l'accomplissement de l'œuvre de la rédemption, les âmes saintes retenues encore dans les limbes, intercédèrent auprès de Dieu pour les vivants. A combien plus forte raison, les saints peuvent-ils prier pour nous maintenant que, grâce aux mérites du Sauveur, ils voient Dieu dans sa gloire!

et qui a puero in virtutibus exercitatus sit, manus protendentem, errare pro omni populo Judæorum :

13. Post hoc apparuisse et alium virum, ætate et gloria mirabilem, et magni decoris habitudine circa illum :

14. Respondentem vero Oniam dixisse : Hic est fratrum amator, et populi Israel : hic est, qui multum orat pro populo, et universa sancta civitate, Jeremias propheta Dei.

15. Extendisse autem Jeremiam dexteram, et dedisse Judæ gladium aureum, dicentem :

16. accipe sanctum gladium munus a Deo, in quo dejicies adversarios populi mei Israel.

17. Exhortati itaque Judæ sermonibus bonis valde, de quibus extolli posset impetus, et animi juvenum confortari, statuerunt dimicare et configere fortiter, ut virtus de negotiis judicaret; eo quod civitas sancta et templum periclitarentur.

18. Erat enim pro uxoribus, et filiis, itemque pro fratribus, et cognatis, minor sollicitudo : maximus vero et primus pro sanctitate timor erat templi;

19. sed et eos qui in civitate erant, non minima sollicitudo habebat pro his qui congressuri erant.

20. Et, cum jam omnes sperarent judicium futurum, hostesque adessent, atque exercitus esset ordinatus, bestiarum equitesque opportuno in loco compositi,

21. considerans Machabæus adventum multitudinis, et apparatus varium armorum, et ferocitatem bestiarum, extendens manus in cælum, prodigia facientem Dominum invocavit, qui non secundum armorum potentiam, sed

deste dans son visage, si modéré et si réglé dans ses mœurs, si agréable dans ses discours, et qui s'était exercé dès son enfance en toutes sortes de vertus.

13. Qu'ensuite avait paru un autre homme vénérable par son âge, tout éclatant de gloire, et environné d'une grande majesté.

14. Et qu'Onias avait dit en le montrant : C'est là le véritable ami de ses frères et du peuple d'Israël : c'est là Jérémie, le prophète de Dieu, qui prie beaucoup pour ce peuple et pour toute la ville sainte.

15. Qu'en même temps Jérémie avait étendu la main, et donné à Judas une épée d'or, en lui disant :

16. Prenez cette épée sainte, comme un présent que Dieu vous fait, et avec lequel vous renverserez les ennemis de mon peuple d'Israël.

17. Etant donc excités par ces excellentes exhortations de Judas, qui étaient capables de relever les forces et d'animer le courage des jeunes gens, ils résolurent d'attaquer et de combattre vigoureusement les ennemis<sup>6</sup>, afin que la force avec laquelle ils les pousseraient, fît la décision de cette guerre; parce que la ville sainte et le temple étaient exposés à un grand péril.

18. Car ils se mettaient moins en peine pour leurs femmes, pour leurs enfants, pour leurs frères et pour leurs parents; mais la plus grande et la première crainte qu'ils avaient était pour la sainteté du temple<sup>7</sup>.

19. Ceux qui demeuraient dans la ville étaient aussi dans une extrême inquiétude au sujet de ceux qui devaient combattre.

20. Et lorsque tous s'attendaient à voir quel serait le succès du combat, que les ennemis étaient en présence<sup>8</sup>, l'armée en bataille, les éléphants et la cavalerie rangés au lieu qui leur avait paru le plus avantageux,

21. Machabée considérant cette multitude d'hommes qui allait fondre sur eux, cet appareil de tant d'armes différentes, et la furie de ces bêtes formidables, étendit les mains vers le ciel, et invoqua le Seigneur qui fait des prodiges et qui donne la victoire, comme il lui plait, à ceux qui en sont les

γ. 17. — <sup>6</sup> Dans le grec : ... ils résolurent de ne pas former de camp, mais d'en faire vaillamment à l'attaque.

γ. 18. — <sup>7</sup> Craignant qu'il ne fût profané par les Gentils.

γ. 20. — <sup>8</sup> Dans le grec : engageaient le combat.

plus dignes, sans avoir égard à la puissance des armes.

22. Il implora donc son secours en lui parlant de cette manière : C'est vous, Seigneur, qui avez envoyé votre ange sous Ezéchias, roi de Juda, et qui avez tué cent quatre-vingt-cinq mille hommes de l'armée de Sennachérib.

23. Envoyez donc aussi maintenant devant nous, ô Dominateur des cieux ! votre bon ange, qui inspire la terreur et l'effroi de la grande puissance de votre bras ;

24. afin que ceux qui en blasphémant votre nom, viennent attaquer votre saint peuple, soient frappés de crainte. Il finit ainsi sa prière.

25. Cependant Nicanor marchait avec son armée au son des trompettes, et au bruit des voix qui s'animaient au combat.

26. Mais Judas et ceux qui étaient avec lui, ayant invoqué Dieu, combattirent par leurs prières.

27. Ainsi priant le Seigneur au fond de leurs cœurs, en même temps qu'ils chargeaient les ennemis l'épée à la main, ils tuèrent trente-cinq mille hommes, se sentant comblés de joie par la présence de Dieu.

28. Le combat étant fini, lorsqu'ils retournaient pleins d'allégresse <sup>9</sup>, ils reconnurent que Nicanor était tombé mort, couvert de ses armes <sup>10</sup>.

29. Et aussitôt ayant jeté un grand cri, et un bruit de voix confuses s'étant élevé, ils bénirent le Seigneur tout-puissant dans la langue du pays.

30. Judas qui était toujours prêt de corps et d'esprit à donner sa vie pour ses concitoyens, commanda qu'on coupât la tête de Nicanor, et sa main avec l'épaule, et qu'on les portât à Jérusalem <sup>11</sup>.

31. Lorsqu'il y fut arrivé, il fit assembler près de l'autel ses concitoyens avec les prêtres, et il appela aussi ceux qui étaient dans la forteresse <sup>12</sup>.

32. Et leur ayant montré la tête de Nicanor, et cette main détestable qu'il avait osé étendre contre la maison sainte du Dieu

prout ipsi placet, dat dignis victoriam.

22. Dixit autem invocans hoc modo : Tu Domine, qui misisti angelum tuum sub Ezechia reg Juda, et interfecisti de castris Sennacherib centum octoginta quinque millia :

23. et nunc Dominator cœlorum mitte angelum tuum bonum ante nos, in timore et tremore magnitudinis brachii tui,

24. ut metuant qui cum blasphemia veniunt adversus sanctum populum tuum. Et hic quidem ita peroravit.

25. Nicanor autem, et qui cum ipso erant, cum tubis et canticis admovebant.

26. Judas vero, et qui cum eo erant, invocato Deo, per orationes congressi sunt :

27. manu quidem pugnantes, sed Dominum cordibus orantes, prostraverunt non minus triginta quinque millia, præsentia Dei magnifice delectati.

28. Cumque cessasset, et cum gaudio redirent, cognoverunt Nicanorem ruisse cum armis suis.

29. Facto itaque clamore, et perturbatione excitata, patria voce omnipotentem Dominum benedicebant.

30. Præcepit autem Judas, qui per omnia corpore et animo mori pro civibus paratus erat, caput Nicanoris, et manum cum humero abscissam, Jerosolymam perferri.

31. Quo cum pervenisset, convocatis contribulibus, et sacerdotibus ad altare, accersit et eos qui in arce erant.

32. Et ostenso capite Nicanoris, et manu nefaria, quam extendens contra domum sanctam omnipo-

ÿ. 28. — <sup>9</sup> de la poursuite des fuyards.

<sup>10</sup> \* Son armure et les insignes de sa dignité firent aisément reconnaître Nicanor parmi les morts. — Il avait succombé dès le commencement du combat, mais Judas et les siens ne s'en aperçurent point.

ÿ. 30. — <sup>11</sup> \* Comp. 1. Mach. 7, 47.

ÿ. 31. — <sup>12</sup> La citadelle était encore entre les mains des Syriens. Ils furent vraisemblablement invités sous quelque prétexte.

tentis Dei, magnifice gloriatus est.

33. Linguam etiam impii Nicanoris præcisam jussit particulatim avibus dari : manum autem dementis contra templum suspendit.

34. Omnes igitur cæli benedixerunt Dominum, dicentes : Benedictus, qui locum suum incontaminatum servavit.

35. Suspendit autem Nicanoris caput in summa arce, ut evidens esset et manifestum signum auxilii Dei.

36. Itaque omnes communi consilio decreverunt nullo modo diem istum absque celebritate præterire :

37. habere autem celebritatem tertia decima die mensis adar, quod dicitur voce syriaca, pridie Mardochei diei.

38. Igitur his erga Nicanorem gestis, et ex illis temporibus ab Hebræis civitate possessa, ego quoque in his faciam finem sermonis.

39. Et si quidem bene, et ut historiæ competit, hoc et ipse velim : sin autem minus digne, concedendum est mihi.

40. Sicut enim vinum semper bibere, aut semper aquam, contrarium est; alternis autem uti, delectabile : ita legentibus, si semper exactus sit sermo, non erit gratus. Hic ergo erit consummatus.

tout-puissant avec tant d'orgueil et d'insolence,

33. il commanda qu'on coupât aussi en petits morceaux la langue de cet impie Nicanor, et qu'on la donnât à manger aux oiseaux; et qu'on suspendit vis-à-vis le temple la main de ce furieux <sup>13</sup>.

34. Tous bénirent donc le Seigneur du ciel, en disant : Béni soit celui qui a conservé pur son temple saint.

35. Il suspendit aussi la tête de Nicanor au haut de la forteresse <sup>14</sup>, afin qu'elle fût exposée aux yeux de tout le monde, comme un signe visible du secours de Dieu.

36. Il fut arrêté d'un commun consentement, qu'on ne devait point laisser passer ce jour si célèbre, sans en faire une fête particulière.

37. et qu'on la célébrerait le treizième du mois appelé adar en langue syriaque, le jour de devant celui de Mardochee <sup>15</sup>.

38. Telle fut la fin de Nicanor, après laquelle les Hébreux demeurèrent les maîtres de la ville sainte : et je finirai par là ma relation.

39. Si elle est bien, et telle que l'histoire la demande, c'est ce que je souhaite moi-même. Que si au contraire elle est écrite d'une manière moins digne de son sujet, c'est à moi qu'on doit l'attribuer <sup>16</sup>.

40. Car comme on a de l'éloignement de boire toujours du vin, ou de boire toujours de l'eau, et qu'il paraît plus agréable d'user de l'un et de l'autre successivement; aussi un discours ne plairait aux lecteurs s'il était toujours si exact <sup>17</sup>. Je finirai donc ici <sup>18</sup>.

γ. 33. — <sup>13</sup> \* Ce qui arriva en punition de ses blasphèmes contre le temple (*Voy.* 14, 32 et suiv.).

γ. 35. — <sup>14</sup> au mur extérieur.

γ. 37. — <sup>15</sup> *Voy.* 1. *Mach.* 7, 49. et *Esther*, 9.

γ. 39. — <sup>16</sup> Dieu fait entendre sa parole par la bouche des auteurs sacrés, tout en s'accommodant entièrement à leur propre caractère sous le rapport de l'ordre et de l'expression. C'est ainsi qu'il arrive que souvent la vérité divine apparaît sous un voile moins composé, de la même manière que lui-même, le Verbe divin, s'est montré, lors de son apparition sur la terre, assujéti à toutes les faiblesses de la nature humaine, excepté le péché. Encore ici s'applique l'oracle : Heureux celui qui ne se scandalise point de moi !

γ. 40. — <sup>17</sup> c'est-à-dire si c'était une narration sèche, simple des événements, sans mélange de réflexions. En Orient on boit aujourd'hui l'eau après le vin, pour en tempérer la chaleur. Les anciens Orientaux mêlaient toujours le vin. Conformément à cette coutume le texte grec porte : De même que boire le vin seul, et pareillement aussi l'eau seule, est chose désagréable; d'autre part, de même que le vin tempéré par l'eau est agréable, et procure une suave jouissance; ainsi la préparation du récit réjouit les oreilles des lecteurs par l'ordre qui y règne.

<sup>18</sup> Le premier livre des Machabées continue l'histoire jusqu'à la mort de Simon,

ère de Judas (134 avant Jésus-Christ), et fait encore une mention honorable de Jean Hyrcan, fils de Simon. Pour ce qui concerne les événements subséquents, qui ont lieu ensuite jusqu'à Jésus-Christ, les livres de l'histoire sainte se taisent. On trouve la cause de ce silence dans la dégénération où le peuple juif tomba depuis Hyrcan, et dans l'extinction totale de l'esprit et de la vie vraiment judaïques, qui distinguaient les anciens Juifs. Jean Hyrcan fut le dernier chef et prince des Juifs qui marcha dans l'esprit de Dieu. D'abord, il est vrai, malheureux et opprimé par les Syriens, il trouva bientôt l'occasion de profiter, à son avantage, de la faiblesse du royaume de Syrie, et de recouvrer sa complète indépendance. Partout vainqueur, il châtia les peuples dalentour, soumit les Iduméens, ces ennemis héréditaires d'Israël, et recula les limites du royaume comme un autre David. Mais avec lui finit l'histoire du peuple de Dieu avant Jésus-Christ, et il n'est sorte de malheur qui depuis lors ne soit venu fondre sur ce peuple. Le fils d'Hyrcan, Aristobule I, prit bien la couronne royale et étendit le royaume, mais déjà son frère, Alexandre Jeannée, fit des guerres malheureuses et eut à combattre, à l'intérieur, des troubles pernicieux dans ses états et dans sa famille. Après la mort d'Alexandre, ce fut une femme qui gouverna, son épouse Alexandra; et Hyrcan II, son fils aîné, exerça les fonctions de grand prêtre. L'un et l'autre furent constamment sous la puissante influence des pharisiens, de cette secte qui se glorifiait d'avoir de la loi une connaissance spéciale, et de l'accomplir strictement, mais qui, en réalité, la défigurait, la dépouillait de son esprit, et la réduisait à ce cadavre que les Juifs traînent encore dans leur existence errante. Jean Hyrcan I avait reconnu quelle ruine les pharisiens attireraient sur le peuple juif, et il fit disparaître les maximes de leur prétendue tradition; mais depuis lors ils exercèrent un pouvoir illimité, et, par leur cruauté et leurs artifices, ils surent s'affermir d'une manière inébranlable. Après la mort d'Alexandre, Hyrcan tâcha de s'assurer de l'autorité tout entière; mais son frère, Aristobule II, soutenu par le parti opposé, parvint à se faire reconnaître comme son collègue sur le trône. La lutte entre les deux frères, à laquelle se mêlèrent les Arabes et les Romains, fut décidée par Pompée, qui prit la ville de Jérusalem, fit démolir les murailles, et jeta les fondements de la dépendance des Juifs, en ce que, tout en laissant à Hyrcan II les titres de grand prêtre et de prince, il lui imposa un tribut et lui enleva le titre de roi. Dans la suite Alexandre, fils d'Aristobule II, ayant excité des troubles, le romain Gabinus trouva l'occasion de remettre le gouvernement à quelques-uns des grands. Jules César changea depuis cet ordre de choses, et rétablit Hyrcan en qualité de prince; mais il mit à ses côtés, comme procureur, Antipater, iduméen, récompensant ainsi Antipater des services signalés qu'il lui avait rendus en Egypte. Ce fut donc proprement Antipater avec ses deux fils, Hérode et Phasaël, qui eut le pouvoir en main. Cependant un parti de mécontents s'éleva contre le pouvoir d'Antipater, et fit venir de Syrie Antigone, un autre fils d'Aristobule II. Hérode battit Antigone, mais cela n'empêcha pas ses partisans, qui de Syrie étaient accourus dans la Palestine, de rétablir Antigone sur le trône de ses pères, et de mettre Hyrcan en prison, où il mourut. Hérode se sauva en Egypte, et de là à Rome, afin d'obtenir du triumvir Antoine la couronne pour Aristobule, neveu d'Hyrcan. Antoine, par l'effet d'une affection personnelle, et quoique ce fût contre la coutume des Romains de remettre la couronne à des étrangers, nomma Hérode lui-même pour roi des Juifs, et le sénat le confirma en cette qualité (37 ans avant Jésus-Christ). Arrivé dans la Judée, Hérode rencontra, pendant deux ans, une vigoureuse résistance de la part d'Antigone; mais, soutenu par les Romains, il prit le dessus, entra en vainqueur dans Jérusalem, mit à mort Antigone qu'il avait fait captif, et fit de même périr peu à peu toute la race régnante des Machabées (Asmonéens). A partir de ce moment toute son attention fut d'affermir son pouvoir par les artifices et par l'effusion du sang, et il sévit avec une jalousie pleine de cruauté contre sa propre famille. Malgré l'amitié qui l'unissait à Antoine, il passa après la bataille d'Actium du côté d'Octave, qui le confirma dans son pouvoir et l'agrandit encore. Sa cruauté et l'introduction des usages païens lui aliénèrent les Juifs; et quoiqu'il cherchât à les gagner en faisant élever des constructions somptueuses autour du temple, il devint pour eux jusqu'à sa mort un objet de haine et de crainte. Il eut de onze femmes un grand nombre d'enfants : de Doris, Antipater; de Marianne, fille d'Alexandre, Alexandre et Aristobule; de Pallas, Phasaël; de Marianne, fille de Simon, Hérode, nommé Philippe; de Matthace, Archélaüs et Hérode-Antipas; de Cléopâtre, Philippe, le tétrarque d'Iтурée et de Trachonite; de ces mêmes femmes et d'autres encore d'autres enfants. Ce fut vers la fin de son règne que s'accomplit l'événement, source du bonheur du monde, de l'incarnation du Fils de Dieu, et de

la naissance du Messie promis. L'accomplissement prochain et sans retard de cet événement était même proprement annoncé et marqué par l'avènement d'Hérode en qualité de roi des Juifs; car d'après la prophétie de Jacob (1. *Moys.* 49, 10), le sceptre terrestre d'Israël devait se transformer dans le royaume spirituel du **DÉSIRÉ DES NATIONS**, lorsque Juda ne serait plus en possession du pouvoir souverain. En effet, ce pouvoir, depuis le patriarche Jacob jusqu'à Hérode, l'iduméen ne sortit point de Juda. Lors de la sortie d'Égypte et durant la période des Juges, Juda fut la tribu chef (4. *Moys.* 2, 3-9. 10, 14. *Jug.* 1, 1. 2. 20, 18), ce qui est en même temps une preuve que Juda posséda la prééminence même pendant le séjour en Égypte. Saül, premier roi des Juifs, était, il est vrai, Benjamite (1. *Rois*, 9, 21), mais la tribu de Benjamin fut toujours considérée comme faisant partie de la tribu de Juda (3. *Rois*, 11, 13. 12, 20). Avec David, qui était de la tribu de Juda (1. *Par.* 2, 15), Juda reçut pour tout le temps qui précéda la captivité de Babylone, la dignité royale. Si, vers ce temps-là, on voit à côté du royaume de Juda, la domination de la tribu d'Ephraïm s'élever et subsister dans le royaume d'Israël, c'est là un fait qui ne doit pas non plus être pris en considération, parce que pour être arrivée avec la permission de Dieu, la séparation d'Israël avec le royaume de Juda ne laissa pas d'être criminelle. Après la captivité de Babylone, Zorobabel, issu de la tribu de Juda (1. *Esdr.* 1, 8), ramena dans la Judée les tribus de Juda, de Benjamin et de Lévi (1. *Esdr.* 1, 5), auxquelles ne s'adjoignirent qu'un petit nombre de personnes des autres tribus. Alors les Juifs furent, à la vérité, dépendants des rois de Perse, d'Égypte et de Syrie, mais les gouverneurs, qui en Orient ont le pouvoir royal, ne furent jamais étrangers, mais toujours Juifs. Que si dans les temps postérieurs les grands prêtres de la tribu de Lévi furent revêtus de cette dignité, et si la famille des Machabées (Asmonéens), qui avait le souverain sacerdoce, jouit d'un pouvoir à peu près indépendant, cela non plus ne forme pas une difficulté; en effet, la tribu de Lévi, depuis la séparation d'Israël qui introduisit le culte des veaux d'or et des idoles, et expulsa les Lévites, appartient à la tribu de Juda, qui les accueillit dans son sein pour prendre soin de ce qui concernait le culte de Dieu (3. *Rois*, 12, 31. note 18). De là il suit que depuis le patriarche Jacob ceux qui dominèrent dans Israël furent toujours des Juifs, ou des hommes appartenant à la tribu de Juda, et Hérode, l'iduméen, fut le premier étranger qui s'assit sur le trône du peuple de Dieu, et par conséquent celui qui en lui-même et par lui-même annonçait la fin du royaume terrestre des Juifs. A cela se joignaient encore d'autres signes dans le monde des Gentils, qui faisaient connaître d'une manière manifeste que la plénitude des temps était désormais arrivée, et que devait naître le Sauveur, que les prophètes annonçaient, celui du royaume duquel le peuple d'Israël était une figure et que tous les peuples attendaient — Jésus-Christ, loué soit-il durant toute l'éternité!